



## COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à 18h30

**Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU**  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur. Christophe SAINT-PIERRE

**Étaient présents** : MONSIEUR LE MAIRE, D. DIAZ, K. ORCEL, H. RICHARD, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, L. KECHKECH, B. SOULIE, M.A. ABONDANCE, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, N. CHIOTTI.

**Étaient excusés** : B. NIEL (POUVOIR A D. DIAZ), B. LACAN (POUVOIR A C. SUDRES BALTRONS), S. AYOT (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), A. GAUTRAND (POUVOIR A M.A. ABONDANCE), E. PLATET (POUVOIR A L. KECHKECH), N. FORT (POUVOIR A K. ORCEL), C. CONDOMINES (POUVOIR A A. NAYRAC), B. OZANEUX (POUVOIR A C. ASSIER), P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT

**Étaient absents** :

**Secrétaire de séance** : MADAME LAAZIZA KECHKECH

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



**18h30** – Ouverture de la séance.

### **Monsieur le Maire**

« Bien Mesdames, Messieurs il est 18 h 30, je vous propose d'ouvrir... Voilà, il est l'heure, d'ouvrir ce Conseil municipal avec un certain nombre d'absents ce soir, vous allez le voir, lié à une manifestation grippale, donc sur ce début d'hiver. Donc, Monsieur le Directeur Général des Services vous pouvez faire l'appel. »

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services fait l'appel.

### **Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup, il convient donc de désigner la secrétaire de séance donc Madame KECHKECH.

Et avant de commencer l'ordre du jour, je voudrais évoquer trois éléments :

- Une présentation, puisqu'il est parmi nous dans la salle ce soir, c'est Monsieur François BOREL, donc qui est le nouveau Directeur des Services Techniques de la ville de Millau depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier, voilà donc soyez officiellement le bienvenu dans notre Collectivité.

Et puis je voudrais faire deux points d'information en ce début de Conseil :

- Le premier concerne une annonce, qui a donc été faite ce matin au sujet du Centre Hospitalier de Millau, puisque suite au retrait, je dirais, de la direction commune du CHU de Montpellier début juillet, un délai de six mois c'est donc déclenché au cours desquels une solution devait être proposée pour l'administration donc du CH Millau au terme du 4 janvier, puisque c'est donc la date de fin de ce délai de six mois.

Nous avons rencontré en juillet l'ancienne Directrice Générale donc de l'Agence Régionale de Santé à Montpellier, qui a arrêté ses fonctions il y a à peu près un mois maintenant et qui a donc été remplacée par un nouveau Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé. Directeur Général qui s'appelle donc Pierre RICORDEAU. Nous avons les uns et les autres pu rencontrer le nouveau Directeur Général à plusieurs reprises ces dernières semaines et il avait exprimé

clairement sa volonté de prendre, je dirais, à bras le corps la situation non seulement du Centre Hospitalier de Millau, mais de l'offre de soins hospitalière sur l'ensemble du bassin Sud Aveyronnais et qu'il annoncerait donc mi-décembre la décision sur, j'allais dire, le mode de remplacement de la direction commune. Ce dont il a donné connaissance ce matin, après nous avoir concerté et consulté et encore ce matin après avoir vu sur Saint-Affrique, la Direction de Saint-Affrique, le Président du Conseil de Surveillance et Maire de Saint-Affrique et le Président de la CME. Il a fait la même chose ce matin au CH Millau. Nous avons, et je vais y revenir, collectivement tenu un point presse dans le courant de la matinée et ensuite Monsieur RICORDEAU a rencontré les personnels du CH Millau en fin de matinée pour leur expliquer la situation et il en a fait de même avec le CH Saint-Affrique en début d'après-midi.

La décision donc de l'ARS a été de placer le Centre Hospitalier de Millau à compter du 4 janvier en administration provisoire. Cette administration provisoire prend effet donc au 4 janvier et a une perspective de durée dans un premier temps six mois, puisque de façon statutaire réglementaire l'administration provisoire peut être renouvelée donc de six mois en six mois jusqu'à concurrence de deux ans.

Aujourd'hui, nous sommes dans la perspective donc d'une administration provisoire de six mois, qui vise bien évidemment à préparer l'avenir, je vais y revenir dans quelques instants. Donc là, prise à effet immédiat au 4 janvier, en ce qui concerne Millau, cette décision d'administration provisoire a pour effet immédiat de suspendre deux instances que sont le Conseil de Surveillance et le Directoire.

La Commission Médicale d'Établissement, le CT et le CHSCT continuent à fonctionner de façon tout à fait normale.

Le même cas de figure va s'appliquer à Saint-Affrique, mais à partir du mois de février, au départ à la retraite de l'actuel Directrice de Saint-Affrique.

La situation, j'allais dire, structurelle de Millau et de Saint-Affrique n'étant pas les mêmes, l'application de l'administration provisoire ne se fera pas dans les mêmes termes sur les deux sites. Une partie des instances continueront à fonctionner sur le site Saint-Affrique. La perspective de cette administration provisoire c'est très clairement de travailler sur une Direction commune à terme des trois structures :

- Le CH Millau ;
- Le CH Saint-Affrique ;
- Et le CHU.

Ça c'est l'articulation précise et suite à une intervention et un postulat fort de la part du Directeur Général, qui est de dire que pour lui le maintien impératif d'une offre de soins hospitalière publique en Sud Aveyron est prépondérante c'est, je dirais, à mon sens la première fois que l'ARS annonce de façon aussi claire sa volonté de maintenir une offre de soins hospitalière publique en Sud Aveyron, mais passant vraisemblablement vers une plateforme commune ou médiane, selon le terme que vous voulez employer, sur le Sud Aveyron.

C'est dans cette perspective et vous le savez, puisque cela a été communiqué à plusieurs reprises au grès de prise de position des uns et des autres, c'est la ligne sur laquelle nous travaillons avec Saint-Affrique depuis un certain nombre de mois et qui attendait, bien évidemment, le changement d'ARS et la position de l'ARS pour aller plus loin.

Donc, aujourd'hui si je résume, certes nous passons en administration provisoire pour une durée de six mois. Cette administration provisoire d'une durée de six mois est préfiguratrice ou doit être préfiguratrice d'une direction commune des trois établissements Millau, Saint-Affrique, Montpellier, dans la perspective d'une offre de soins hospitalière médiane sur le Sud Aveyron, qui est le sujet sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois en commun et ça a été très important que les Présidents des deux Commissions Médicales d'Établissements le soulignent, en commun entre les deux Directions, les deux CME, les deux Présidents de Conseil de Surveillance et par définition les Maires avec l'appui des deux parlementaires du Sud Aveyron, à la fois Arnaud VIALA et Alain MARC.

Donc voilà la première information, que je souhaitais vous donner ce soir, puisque bien évidemment, il n'appartenait pas ou il ne nous appartenait pas de donner l'information, puisque cela relève exclusivement de la décision du Directeur de l'ARS, donc cela a été chose faite ce matin et je veux profiter du Conseil municipal de ce soir pour vous donner ces explications.

Est-ce que vous souhaitez avoir des réactions sur ce sujet ou sur cette information ? Oui, madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

« Pourquoi deux traitements différents entre Millau et Saint-Affrique ? Pourquoi, en gros, on a écarté les élus Millavois de la gestion de l'hôpital Millavois ? »

**Monsieur le Maire**

« Alors qu'est-ce que vous voulez dire par on a écarté les élus... »

**Madame GAZEL**

« L'ARS a fait le choix à Millau de ne pas conserver les instances que sont le Conseil de Surveillance par exemple, instance dans laquelle vous siégez Monsieur le Maire, donc les élus représentant la commune de Millau. Ce choix n'a pas été fait pour Saint-Affrique. Qu'est-ce qui différencie nos deux structures ? Et pourquoi deux traitements différents ? »

**Monsieur le Maire**

« Alors ce qui différencie les deux structures, c'est extrêmement simple, donc vous avez raison de dire que le Conseil de Surveillance, que je préside, ne siège plus. Qu'est-ce qui a fait la motivation de la part du Directeur Général de l'ARS,

c'est tout simplement la motivation initiale de l'administration provisoire :

- Dans un premier temps ou dans un premier cas, cette administration provisoire en ce qui concerne Millau a été déclenchée suite au désengagement avec des arguments qui n'appartiennent pas là, de dire à ce micro, ce n'est pas de mon ressort, avec des arguments de la part du CHU de Montpellier, qui ont poussé clairement la Direction Général de l'ARS à prendre la décision d'une administration provisoire immédiate dans les conditions que je viens de vous donner dans le cas particulier et les difficultés structurelles du CH de Millau, donc ça c'est le premier cas ;
- Le deuxième cas qui est un cas, j'allais dire, factuel ou d'opportunité c'est un départ à la retraite de la Directrice, comme je l'ai d'évoqué, de Saint-Affrique, qui Saint-Affrique n'est pas tout à fait la même situation structurelle que la situation du Centre Hospitalier de Millau et qui a pour le coup était à mon sens une juste orientation de l'ARS de dire : « *On va profiter de cette situation, on va dire, factuelle du départ à la retraite de la Directrice, pour faire converger les directions communes* ». Voilà. »

**Madame GAZEL**

« Ça ne répond pas... Pour reprendre la parole... »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais allez-y, il n'y a pas de problème ! »

**Madame GAZEL**

« Je vous remercie de nous informer de ce que vous avez communiqué ce matin. Mais là votre réponse, je ne la trouve pas du tout claire et ne me satisfait pas et ce que je me dis c'est : « *Encore une fois, Millau sera absente de la représentation* ». Si je peux finir mon propos ? « *Sera absente de la représentation politique de l'offre de soin millavoise, de défense de l'offre de soin millavoise au niveau de la Fédération Hospitalière de Santé.* » C'est ce que je vous dis depuis le début du mandat.

Au niveau du GHT où vous avez très, très souvent été absent, si bien que voilà, on a appris là-aussi l'arrêt des directions communes avec le CHU de Montpellier dans la presse et puis vous étiez là à subir cette décision vous le dite, qui ne vous appartient pas.

Alors tout à l'heure on va passer une délibération de collaboration avec *Montpellier Métropole*, franchement plutôt que d'aller encore faire des opérations de Com, d'aller chercher de la *French Tech* de ..., bon déjà appuyez-vous sur l'économie locale, mais je pense que s'il y a deux collaborations et deux plus-values importantes à rechercher avec Montpellier, c'est :

- Un, l'offre de soin, c'est la première on l'a perdue, moi j'ai envie de dire aussi de par notre inactivité, inaction ;
- Et puis c'est évidemment un sujet qui me tient à cœur depuis le début du mandat l'Enseignement Supérieur et là rien n'est mis non plus, mais enfin on y reviendra peut-être au moment de cette délibération.

Mais là sur l'offre de soin ce que je vois, c'est qu'on a l'impression encore une fois que vous subissez une décision qui ne vous appartient pas, mais qu'à aucun moment vous n'avez pris les devants pour peser dans le poids de cette décision. Alors oui, vous avez été présent pour repeindre les chambres Maternité, force est de constater que ça n'a pas suffi. Là, on est sur le pire des scénarios, l'administration provisoire sans instance pour pouvoir défendre les différents corps de l'hôpital, voilà.

Je répète ma question : Pourquoi deux traitements entre Millau et Saint-Affrique ? Je n'ai pas été satisfaite de votre réponse. »

**Monsieur le Maire**

« Alors, moi enfin je vais répondre avec, bien évidemment, beaucoup d'intérêts. Moi, ce que je regrette, c'est la façon dont vous abordez le sujet, qui est d'en faire un sujet politico-politicien avec quelque part une certaine méconnaissance fondamentale de l'organisation et du fonctionnement des instances médicales, une méconnaissance de la situation et simplement, vraiment avec la dynamique que vous avez pu mettre dans votre intervention, ramener ça à un sujet et à un débat bassement politique, je dis, bassement politique, parce qu'il me semble qu'enfin sur l'ensemble du Sud Aveyron nous tirons dans le même sens et quand je dis : « *Nous tirons dans le même sens.* » Ce n'est pas tirer de façon décalée ou de façon désordonnée ou de façon indépendante. Il me semble que nous avons avec le Maire de Saint-Affrique, Président du Conseil de Surveillance de Saint-Affrique, posé les bases, tous les deux, de cette réflexion sur l'établissement médias, donc entre Millau et Saint-Affrique.

Alors je ne sais pas si vous connaissez parfaitement le mode de fonctionnement des instances d'un Centre Hospitalier, bon, où le Maire de la Collectivité est Président du Conseil de Surveillance ? Les mots ont un sens, un Conseil de Surveillance n'est pas un Conseil d'Administration, d'accord ! Donc c'est-à-dire que le Conseil de Surveillance n'a pas la main sur la totalité des rouages de fonctionnement du Centre Hospitalier et notamment sur la partie médicale, qui est gérée par la Commission Médicale d'Établissement.

Aujourd'hui, vous pouvez m'accuser de tous les maux et de tous les torts, il y a des éléments qui sont portés à la connaissance donc de l'ARS, qui portent sur l'organisation médicale du Centre Hospitalier. Donc vous pouvez me faire porter toutes les responsabilités que vous voulez, je ne suis pas médecin et je ne siège pas, je ne préside pas la Commission Médicale d'Établissement, voilà. Si vous voulez plus d'informations, je vous les donnerai volontiers, pas dans cette instance, pour des raisons de confidentialité, que j'espère vous comprenez, donc ça c'est le premier point ;

Le deuxième point, chaque fois qu'il s'est agi de défendre les intérêts du Centre Hospitalier de Millau, j'ai systématiquement pris toutes les attaches, toutes les correspondances, vous m'avez même reproché d'avoir été, avec le député, accompagné auprès de la Ministre de la Santé pour présenter à son Cabinet la situation du Centre Hospitalier, si vous avez que c'était plutôt... »

**Madame GAZEL**

« Heureusement qu'il y avait... »

**Monsieur le Maire**

« Bon voilà, je vous ai rappelé qu'à ce moment-là, que c'est là aussi si vous connaissiez les règles élémentaires de relation dans ce cas de figures, ce sont les parlementaires qui prennent contact, vous devriez le savoir.

Donc nous avons défendu le Centre Hospitalier. Je dis et je redis que depuis un certain nombre de mois ce Centre Hospitalier fait des efforts considérables. Nous l'avons vu la dernière fois lorsqu'il s'est agi de voir l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Centre Hospitalier sur la diminution du temps de remplacement médical, sur l'augmentation d'activités d'un certain nombre de services, sur l'accroissement des équipes, certes en temps partagé avec le CHU de Montpellier. Mais l'augmentation de l'offre de soins du Centre Hospitalier de Millau, donc le Centre Hospitalier, je dirais, et les personnels, qu'ils soient donc administratifs, ou médicaux, ou paramédicaux, ont véritablement défendu le Centre Hospitalier. Il n'en demeure pas moins que ce Centre Hospitalier a des difficultés structurelles, je les rappelle très brièvement :

- Nous avons cinq millions de déficit annuel ;
- Nous avons de l'ordre de vingt-sept millions de déficit cumulé ;
- Et je crois que depuis 2012, de mémoire, nous ne payons plus les charges sociales.

Donc je veux bien que vous accusiez là-aussi de tous les maux, mais je pense que c'est une situation qui pour un Centre Hospitalier n'est pas d'une grande simplicité et que le retrait du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier de sa direction commune, a souhaité provoquer une sorte d'électrochoc en disant : « *Il y a très certainement des choses à faire, mais nous ne sommes pas dans le cadre de la direction commune et notamment en ce qui concerne les relations médicales en capacité de le faire.* » C'est ce qui a motivé la sortie du CHU de Montpellier.

Donc voilà, vous pouvez en faire tout l'enjeu politique que vous voulez, je pense que ça n'est pas le sens, en tout cas ça n'est pas le sens de la démarche qui nous anime avec tous les acteurs du Sud Aveyron. »

**Madame GAZEL**

« Ne transformez pas mes propos, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, à aucun moment j'ai parlé de la démarche hôpital médian. Là j'ai parlé des instances Millavoises et de votre engagement pour les défendre, voilà, c'était uniquement, mon propos concernait le Comité de Surveillance... »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, je suis nacré... »

**Madame GAZEL**

« ... auquel vous avez, parce que peut-être que je ne connais pas le fonctionnement d'un hôpital, vous avez raison, moi je n'ai jamais siégé dans un Conseil de Surveillance, mais je vous rappellerai que vous avez mis six mois à prendre conscience qu'il fallait y siéger. »

**Monsieur le Maire**

« Non. Alors là, vous ne pouvez pas passer votre temps à dire des contre-vérités et des choses fausses. Il a été immédiatement, et reprenez les comptes-rendus du Conseil de Communauté, décidé en Conseil de Communauté que le Maire de Millau serait le représentant de la Communauté, parce que c'est ça, au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier, donc arrêtez de refaire l'histoire à votre avantage, Madame GAZEL, je peux entendre un certain nombre de choses, vous êtes critique, c'est votre droit, mais vous ne pouvez pas dire tout le temps des contre-vérités. »

**Madame GAZEL**

« Vous vous souvenez que Monsieur SEKRAN a siégé au Conseil municipal de Millau ? »

**Monsieur le Maire**

« Oui. »

**Madame GAZEL**

« Votre feu adjoint aux Finances ! »

**Monsieur le Maire**

« Oui. »

**Madame GAZEL**

« Mais c'était lui qui représentait... »

**Monsieur le Maire**

« Il y a un représentant de la Commune, il y a un représentant de la Communauté de Communes et je siégerai au titre de la Communauté de Communes en tant que Président du Comité de Surveillance, donc Monsieur SEKRAN y était, mais pas en tant que Président du Conseil de Surveillance, il était là en tant que représentant de la Ville comme aujourd'hui, de mémoire, nous avons Monsieur Bernard NIEL, qui représente la Ville au même titre. Vous voyez que ce n'est pas juste.

Monsieur RAMONDENC et Madame AYOT ? »

**Monsieur RAMONDENC**

« Bonsoir. Donc peut-être moi, quelques questions un peu moins politiques, peut-être plus pratiques. Donc sur cette nouvelle offre de soins hospitalières communes sur l'hôpital médian, est-ce que vous avez quelques informations ou c'est trop tôt : où, comment, dans quelles circonstances, quelles vont être les conséquences sur les emplois hospitaliers à Millau, par exemple ? Parce que beaucoup de monde se pose aussi des questions. Et donc bon, est-ce que ça signifie quelque part la « mort » de l'hôpital de Millau ?

Donc voilà, ce sont des questions qui m'ont été posées, Monsieur SAINT-PIERRE, ce n'est pas contre vous, c'est juste des interrogations, quoi. »

**Monsieur le Maire**

« Ce sont des interrogations légitimes et qui peuvent, bien évidemment, être posées. Quand on dit la « mort » du Centre Hospitalier de Millau, c'est à un moment donné, on a une offre de soin nouvelle, donc ce n'est pas forcément la « mort » du Centre Hospitalier de Millau. Il y aura un établissement sur l'ensemble du Sud Aveyron, bon, avec un plateau technique très vraisemblablement plus performant, des équipes, j'allais dire, avec peut-être renforcées, c'est l'intérêt de la démarche. Où, quand et comment ? Il est encore beaucoup trop tôt pour le dire. Et un des éléments portés par le Directeur Régional de l'ARS aujourd'hui c'est de dire : « *Il faut effectivement que dans ce laps de temps nous soyons très vigilants à l'offre de soins existante sur le territoire.* » Bien évidemment. Madame AYOT ? »

**Madame AYOT**

« Oui, je crois qu'on est tous autour de la table à se dire que c'est un sujet très sérieux et très compliqué, c'est sûr qu'un hôpital et vu la situation de l'Hôpital de Millau, ce n'est pas une situation facile. Moi, j'avais simplement une question par rapport à ce qu'a annoncé le Directeur de l'ARS. Est-ce qu'il a prévu un planning au-delà des six mois d'observation ? Est-ce qu'il a prévu des rencontres ? Puisqu'on voit que le Conseil de Surveillance ne va plus siéger, mais bien sûr les élus de Millau, je l'imagine vont être totalement associés. Donc est-ce qu'il a prévu dans son intervention un planning pour la suite et pour préparer la suite ? Voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Donc, il n'y a pas de planning à proprement parlé à ce jour, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il a annoncé donc la mise en administration provisoire. Il va d'ici la fin du mois, voir tout début d'année, désigner les administrateurs qui seront de deux ordres, administrateur, je dirais, sur la partie administrative et puis il a souhaité que soit associé un audit médical par rapport aux remarques du CHU sur ce sujet. Un audit médical avec bien évidemment à sa tête vraisemblablement un médecin qui suivra cet audit médical.

Ensuite, ces personnes vont venir en tant qu'administrateurs provisoires pour préparer ce qui est l'objectif de tout le monde c'est-à-dire l'arrêt de l'administration provisoire au-delà des six mois et le retour des instances normales de l'établissement. Merci beaucoup pour ces échanges.

• Deuxième information que je voulais donner c'est donc l'annonce du départ du Conseil municipal donc d'Hugues RICHARD, puisque je pense que cela a déjà été annoncé à diverses occasions. Donc bien évidemment dire et saluer le travail d'Hugues depuis ces quelques années donc autour de cette table du Conseil municipal et en particulier les relations qu'il a su tisser et engager avec les clubs sportifs, quelque soient leurs activités et ses présences, alors j'allais dire, assidues sur les manifestations sportives en week-end et puis à la fois les perspectives d'investissements qu'il a su lancer avec une partie de l'action de réaliser avec le *bowling de glisse* et puis les perspectives donc d'investissements qu'il a initiées avec le *séchoir à Kayak*, le *peint rack*, qui va se réaliser et puis l'engagement de la Collectivité sur deux dossiers qui ne sont pas des moindres, c'est-à-dire :

- L'engagement sur le *Centre Nautique* futur où je rappelle quand même que la Collectivité devrait s'engager à un peu plus de quatre millions d'euros ;
- Et puis une opération qui vous sera proposée prochainement et qu'il a fortement initiée et lancée autour vraisemblablement d'une Autorisation de Programme qui vous sera présentée dans le cadre de la réfection du stade *Paul TORT* et du gymnase *Paul TORT* dans les mois à venir, avec un montant là-aussi conséquent.

Donc Hugues m'avait fait part il y a plusieurs mois, voire deux ans de sa volonté de quitter le Conseil municipal pour des raisons donc professionnelles, privées et organisationnelles, donc j'aurais, bien évidemment, souhaité qu'il termine le mandat et je respecte parfaitement son choix à l'issue de cette année 2018. Donc dès que les choses auront été officialisées par Monsieur le Sous-Préfet nous procéderons donc de façon électorale au remplacement d'Hugues RICHARD. Donc je souhaitais vous donner cette information en début de Conseil. »

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :**

**01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"**

« Ces informations étant faites, je vous propose de passer à l'ordre du jour avec le projet de délibération n° 1 concernant les énumérations des décisions du Maire.

Y a-t-il des remarques particulières sur ce point ? Oui, Monsieur ALIBERT ? »

**Monsieur ALIBERT**

« Oui moi j'ai noté la première de ces décisions la 211. Je suis un peu surpris de la voir arriver puisque la Commune s'était équipée d'un matériel performant pour nettoyer les tags. Il y avait une équipe qui avait été formée pour et puis là on s'aperçoit que de nouveau on marchandise le Service Public voilà, que s'était fait en régie et c'est à regretter. Alors, qu'est devenu son matériel ? J'ai entendu dire qu'il avait été revendus, voilà sur *Radio Briançon*, j'ai entendu que c'est du matériel qui avait été revendu. Voilà, je voudrais en savoir un peu plus, parce que c'est dommage, le matériel était « *au top niveau* » comme on dit, qu'une équipe municipale rendait bien le service et là on va faire venir une entreprise pour vingt-quatre mille euros sur un marché, voilà, c'est dommage. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, pour votre intervention. Donc, je ne partagerais pas votre terme de « marchandisation ». Je le dis et je le redis, je pense qu'il faut que nous évoluions sur une pratique, nous recentrer sur nos missions fondamentales. Cet équipement a effectivement été acheté et il demandait un degré d'entretien conséquent et particuliers et avec donc des agents affectés qui ont eu des troubles musculo squelettiques, voilà je recherchais le terme et que donc aujourd'hui, tout simplement, il nous semble plus intéressant de passer un marché au cas par cas lorsque nous en avons besoin. Monsieur NAYRAC ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Alors je suis surpris, vous qui êtes souvent aux Services techniques, que vous ne connaissiez pas le problème de cette machine, parce que Monsieur FRAYSSINHES a été absent pendant pratiquement six mois avec des soins à cause de cette machine, qui demande une gestuelle compliquée et donc ne pouvant le remplacer parce qu'il y avait pas de volontaire, on a décidé, tout simplement, plutôt de passer par une entreprise, qui ferait ces travaux-là, voilà. À savoir que ça rentre dans le cadre des accidents du travail et que plutôt qu'on en ait un autre personnel qu'on mettrait sur cette machine-là et qu'on risquait d'avoir le même problème, on a préféré vendre cette machine. Tout simplement. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :**

**02. "Dispositif Bourg Centre".**

**Monsieur le Maire**

« Merci, donc la délibération numéro 2, concernant le dispositif *Bourg Centre* est retirée du Conseil de ce soir, puisque deux de nos partenaires ont souhaité que nous puissions amener des précisions au dossier donc *Bourg Centre*, donc il vous sera présenté à une date ultérieure. »

## **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 Bis :**

### **2 Bis. "Contrat de partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes Millau Grands Causses"**

« Je vous présente par contre la délibération 2 Bis, qui vous a été attribuée par la suite, puisque là pour le coup le document final ne nous avait pas été encore communiqué au moment de l'envoi des dossiers aux élus municipaux. Je regrette déjà la façon dont Madame GAZEL a abordé la chose, parce que contrairement à elle, je ne pense pas que ce soit une opération de Com, je pense que c'est une vraie opportunité de travailler avec un territoire dynamique et élevant, qu'est la métropole Montpellieraine.

Le 6 juillet 2015, je ne vais pas vous relire la totalité du contrat, mais le 6 juillet 2015 donc l'État a passé un contrat avec les quinze métropoles dans le cadre de l'aménagement du territoire, avec comme objectif de donner à ces métropoles un petit peu le rôle d'animateur de territoire plus vaste dans le cadre de l'aménagement donc des Régions géographiques.

En janvier 2017 donc par l'intermédiaire du Ministère de la Cohésion des Territoires et de l'Aménagement des Territoires donc l'État et la métropole Montpellieraine ont signé une déclinaison locale de ce dispositif à travers le pacte d'innovation de *Montpellier Méditerranée Métropole* et dans le cadre de cette application locale de ce dispositif, il y a la volonté à la fois de l'État et de la Métropole de pouvoir travailler sur des contrats partenariaux avec les Territoires immédiatement voisins de Montpellier, voir plus lointains au terme donc de partenariat.

Durant l'été 2018, j'ai pu accueillir ici à Millau, Philippe SAUREL, donc le Président de la Métropole, qui est venu m'expliquer après l'avoir fait sur d'autres Territoires, notamment sur des Territoires autour de *Lacaune* et sur la Lozère, de vouloir nous proposer de travailler à l'élaboration donc de ce type de contrat sur Millau.

Donc bien évidemment, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, donc qui est compétente pratiquement sur tous les sujets, a pris le relais et donc nous serons trois signataires donc de ce contrat :

- La commune de Millau ;
- La Communauté de Communes de Millau Grands Causse ;
- Et la métropole Montpellieraine.

Donc nous avons identifié quatre thématiques majeures dans ce contrat :

- La première porte sur l'innovation, j'y reviendrai ;
  - La deuxième concerne à la fois, le tourisme, la culture et les artisans d'art ;
  - La troisième concerne le sport ;
  - Et la quatrième concerne les circuits courts agricoles.
- Concernant l'innovation, vous avez vu qu'avec le travail autour de la marque de territoire et la présentation donc des objectifs en matière économique de la Communauté de Communes Millau Grands Causses souhaite donner une grande part à la fois aux nouvelles technologies et à l'innovation et s'est dotée d'un certain nombre d'équipements pour pouvoir répondre à ses besoins et je pense en particulier donc :
    - Au *coworking* ;
    - À l'incubateur ;
    - À la couveuse d'entreprises ;
    - Et en lien avec la Commune sur la mise en place d'un *Fablab*.

Bien évidemment tous ces dispositifs sont là pour déclencher une vraie dynamique en matière d'innovation, je dirais, quel que soit le degré ou le type d'innovation, mais en matière d'innovation ou de nouvelles technologies. C'est en ce sens qu'il nous a semblé intéressant de nous rapprocher de Montpellier, puisque Montpellier vous le savez certainement à deux éléments majeurs au niveau donc soutiens à l'innovation et aux nouvelles technologies que sont :

- Le *BIC*, donc j'ai perdu l'appellation, sur donc *l'Incubateur Center*, le *Business Incubateur Center*, ça y est j'ai trouvé l'interprétation, qui sur plusieurs sites à Montpellier et en fonction des thématiques qui sont développées, accueille des entreprises de types *start-up*, qui veulent développer des projets de lancement sur de nouveaux produits et ces structures, comme tout incubateurs, sont là pour leur accompagner. À la fois un accompagnement humain avec du conseil, avec de l'encadrement, avec les services à disposition pour travailler les marchés, travailler les plans de financement et travailler le modèle économique de la *start-up* et affiner le projet en matière d'innovation ;
- Donc ce travail accompli depuis de nombres années à Montpellier a fait qu'en 2014 Montpellier a été labélisé au titre de la *French Tech*, qui est montée en puissance et avec un point d'orgue en cette année 2018, puisque de fait la *French Tech* de Montpellier est devenue la deuxième *French Tech* après celle d'Île de France.

L'idée est très simple, c'est de pouvoir permettre aux entreprises qui sont aujourd'hui et c'est le cas, portées soit par l'incubateur, soit par le *cowork*, soit par la *Maison des Entreprises* ou des entreprises qui sont aujourd'hui en activité, de pouvoir les associer aux travaux menés à Montpellier au *BIC* et sur la *French Tech*, pour leur permettre de bénéficier des mêmes avantages que les entreprises localisées directement à Montpellier dans le cadre d'un contrat de réciprocité et une contrat de partenariat.

Et toujours au titre de l'innovation l'intérêt pour nous et je crois que ça fait longtemps que nous en parlons, c'est d'arriver à montrer que le territoire de la Communauté de Communes Millau Grands Causses peut être un territoire d'accueil en matière d'expérimentation et de l'innovation de structures, qui sont déjà implantées à Montpellier et dans les territoires de la métropole Montpellieraine, notamment et des projets qui sont très affinés, en particulier sur l'énergie et le sport puisque des *start-up* ce sont développées sur ces thématiques-là à Montpellier.

- L'autre élément en matière donc de contrats portés sur le tourisme, la culture et l'artisanat d'art :
  - Là il s'agit en ce qui concerne le tourisme où Millau a depuis très longtemps déjà des contacts et des référencements sur l'Office de Tourisme de Montpellier, de renforcer ses contacts, de renforcer ses référencements avec une information, j'allais dire, réciproque sur les produits qui sont développés, soit à Montpellier, soit à Millau et puis à priori la possibilité de mettre en œuvre donc soit des actions communes, soit des actions de communications communes, soit des manifestations de promotions communes ;
  - Le deuxième élément qui concerne la Culture avec un dénominateur commun, là aussi, lié à notre inscription aux Grands Sites Occitanie, que porte la synergie des Musées, à la fois les musées qui peuvent porter autour de la *Graufesenque* et le Musée de *Lattara Henri Prades* donc sur la commune de Lattes.

Là aussi l'idée pourrait être de porter des projets scientifiques communs sur la partie des deux sites archéologiques et puis pourquoi pas organiser des manifestations communes, voire retravailler sur des politiques tarifaires.

- En ce qui concerne les métiers d'art, donc les deux Collectivités sont labélisées au titre *Ville et Métiers d'Art* avec deux articulations, deux espaces d'expositions chacune :
  - Une portée par l'association des *Artisans d'Arts* ;
  - Et l'autre portée par une structure qui s'appelle la *Nef* à Montpellier.

Là aussi le principe est un principe de réciprocité, c'est-à-dire de pouvoir permettre à nos *Artisans d'Art* locaux de s'exposer à Montpellier, d'accueillir des *Artisans d'Art* de Montpellier dans le cadre des expos. de notre association donc des *Artisans d'Art* et d'arriver à travailler sur des thématiques communes et avoir une vraie dynamique de lien potentiel entre ces deux collectivités.

- Ensuite au sujet des sports, la Communauté de Communes a souhaité travailler sur deux niveaux :
  - Le premier qui est la mise en réseau de deux manifestations sportives phares, une sur le territoire Millavois, l'autre sur le territoire de l'agglomération Montpellieraine, bien évidemment, Millau concernant les sports de pleine nature et sur Montpellier les sports extrêmes avec d'un côté les NG et de l'autre côté le FISE avec là-aussi la perspective de pouvoir travailler sur une mise en relation notamment sur de la communication commune et communication réciproque ;
- Et enfin en ce qui concerne les circuits courts, aujourd'hui l'agglomération Montpellieraine est très intéressée par le travail qui est fait à Millau et sur son territoire en matière de production locale et de circuits courts et Montpellier souhaite référencer donc dans le cadre de son marché d'intérêt national les producteurs locaux de façon à pouvoir leur permettre d'ouvrir et d'accéder à de nouveaux marchés et d'ouvrir leurs perspectives de développement et en même temps de façon plus institutionnelle, la métropole de Montpellier souhaite travailler avec nos producteurs locaux sur le même principe que la Cuisine centrale aujourd'hui, c'est-à-dire avoir des producteurs du territoire Millavois qui puissent offrir des produits sur les restaurations collectives de la métropole de Montpellier.
- Et au sujet du sport j'ai oublié un autre élément, c'est la volonté commune de *Sète Agglomération*, de l'Agglomération de Sète, de la Métropole de Montpellier et de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses de travailler sur une candidature commune des trois territoires dans le cadre de la base arrière *Paris 2024* :
  - Montpellier au titre des équipements en matière de natation ;
  - Sète au titre des équipements en matière de voile et de plein air ;
  - Et Millau en matière d'escalade, puisque vous savez peut-être que l'escale fait son entrée dans les disciplines Olympiques pour *Paris 2024*, voilà.

Les trois territoires seraient donc complémentaires et je crois qu'il y a déjà un accord qui a été envisagé entre les trois territoires.

Je vous présente ce soir, donc au titre de la Commune, ce contrat de partenariat avec Montpellier et il sera proposé de même au Conseil de Communauté avec une signature probablement au mois de janvier.

Y a-t-il des questions ?

Il s'agit bien évidemment d'un accord-cadre, qui devra être décliné au fur et à mesure par les structures partenaires.

Donc, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée à l'unanimité**



## **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :**

### **3. "Protection fonctionnelle"**

« La troisième délibération concerne la demande de Protection Fonctionnelle pour un agent de la Collectivité suite au dernier Conseil municipal et des propos tenus lors du dernier Conseil municipal, donc l'agent a demandé la Protection Fonctionnelle, comme nous l'avons déjà accordée à plusieurs reprises et que je vais vous proposer de mettre aux voix. Monsieur FABRE ? »

#### **Monsieur FABRE**

« Je ne prendrai pas part au vote, puisque je suis élu concerné. »

#### **Monsieur le Maire**

« Nous prendrons acte de votre position. Monsieur ALIBERT ? »

#### **Monsieur ALIBERT**

« Moi, je vais faire une intervention au nom du groupe d'opposition de gauche.

Par calcul politique, vous décidez d'engager aujourd'hui une procédure judiciaire grotesque, qui au final vous ridiculise. Votre tentative d'intimidation pour faire taire l'opposition, qui défend l'économie locale, en étant procédurié est un vilain procédé, qui n'est pas digne et pas très démocratique.

En effet un Conseiller municipal d'opposition a quand même le droit de se demander pourquoi un marché public a abouti au choix d'une entreprise Héraultais, alors même que d'autres imprimeurs Millavois sont capables de fournir ces prestations. Frédéric FABRE et notre groupe solidaire de ses propos défendons ainsi publiquement l'économie locale et les emplois locaux. Nous n'avons aucun doute sur le fait que quand les habitants de Millau et les chefs d'entreprise de la place apprendront que vous attaquez un élu d'opposition au seul motif qu'il défend l'économie Millavoise ou Aveyronnaise, ils risquent vraiment de juger votre action en justice avec peu de mansuétude, car les propos de Frédéric FABRE ne visait intuitivement pas *intuitu personae* Monsieur MONIDOL, entant que personne, mais bien le choix d'une entreprise très éloignée de Millau et située par un ironique hasard de la même ville où réside le nouveau Directeur de la Publication. Du coup l'intervention de l'élu d'opposition visait à moquer la communication *made in Mauguio* du Maire de Millau, c'était une forme d'ironie, mais il semble que vous ne goutiez pas à la plaisanterie et nous en prenons acte, pour autant cet échange qui était empreint de malice ne mérite évidemment pas qu'on fasse appel aux Tribunaux.

Par ailleurs Monsieur MONIDOL n'est pas un agent comme les autres, c'est votre Directeur de Cabinet, poste éminemment politique. Il doit s'attendre à être associé à l'ensemble des actions de votre majorité, toute personne qui occupe un tel poste politique accepte tacitement d'être moqué. La jurisprudence parle d'une « *tolérance présumée* », ce qui est le cas depuis le Roi et son Fou et pour les personnalités publiques. Le message ironique de Frédéric FABRE n'a en aucun cas cherché à nuire et n'a dégénéré ni dans l'insulte, ni dans la calomnie. Si votre Directeur de Cabinet a pu se sentir visé par de vagues insinuations non susceptibles de preuves, ceci ne relève absolument pas de la diffamation. Votre décision apparaît donc purement procédurière. Dépenser de l'argent public pour faire de la procédure que vous êtes certain de perdre c'est du gaspillage, l'argent public devrait être autrement et plus utilement dépensé.

Si les propos très simples et de bon sens de Monsieur FABRE ont pu être interprétés autrement nous regrettons et nous assurons à Monsieur MONIDOL notre plus grand respect, mais dépenser des frais d'avocat pour cela relève d'un profond manque de lucidité, les Millavois en jugeront.

Si vous persistez dans votre attitude, nous allons aussi manquer totalement de sens de l'humour et cela à notre grand regret, car nous avons autre chose à faire. En fin nous voulons dire devant le Conseil municipal et la Presse ici présente que nous préférons le dialogue et la concertation républicaine sans faire de concessions sur les droits et devoirs d'un conseiller élu, mais cela ne doit pas être la règle du politiquement correct qui détermine le discours dans cette assemblée, car le politiquement correct limite la liberté d'expression par un contrôle social sur le langage, ainsi le monde deviendrait lice et non conflictuel ce qui est une illusion. En Conseil municipal la discussion est souvent vive et engageante. Le rôle de ces séances est de laisser l'élu présenter ces délibérations et exprimer son avis, d'en débattre, mais aussi de contrôler le pouvoir de le critiquer, de le démasquer parfois et de le ridiculiser quelques fois, d'où l'usage fréquent dans toute enceinte politique de l'ironie et de l'humour et les millavois attendent de nous que nous soyons curieux, réactifs, que nous fassions attention à la manière dont l'argent public est dépensé et que nous les informions précisément et irrégulièrement des éventuels écarts, ou manquements, qui pourraient être portés à notre connaissance. C'est notre attitude depuis le soir où vous avez été élu Maire et nous n'en dérogerons jamais.

Nous voudrions souligner la différence entre vos pratiques et les nôtres. Vous maintenez une procédure qui va coûter aux contribuables, alors que vous êtes sûr de perdre et vous ne déniez même pas répondre au recours gracieux que nous vous avons adressé, il y a plus de quinze jours en date du 30 novembre 2018, ce recours gracieux vise à corriger un manquement grave vis-à-vis des droits de l'opposition.

Dans ce même courrier, nous avons aussi informé d'une irrégularité quant à la publication du Magazine municipal et à son Directeur de Publication. Malgré notre souhait de rester dans une forme courtoise de dialogue républicain, vous n'avez pas jugé bon de répondre à ce recours gracieux.

Nous vous rappelons ici que les oppositions portent la parole auprès de deux électeurs Millavois sur trois et méritent toute votre considération.

Nous serons donc amenés dans de très brefs délais, à expliquer devant la Presse et les habitants de Millau les éléments qui sont soulevés dans ce courrier et qui feront sans doute l'objet d'un recours devant le Tribunal compétent.

Et je rajouterai après cette intervention que pour cette délibération, nous demandons un vote à bulletins secrets. »

Monsieur le Maire

« Deux points d'abord ?

- Le vote à bulletin secret, c'est votre droit donc nous aurons un vote à bulletins secrets, si la majorité, parce que je crois que c'est la procédure, accepte le vote à bulletins secrets, c'est ça Monsieur le Directeur Général ? »

Monsieur CHIODO

« Un tiers. »

Monsieur le Maire

« Ou un tiers.

- Le deuxième point, c'est que vous souhaitiez défendre les entreprises locales aucun souci, aucun problème, contrairement aux propos souvent moqueurs, c'est ce que nous faisons sans arrêt et en permanence, donc que vous souhaitiez défendre les entreprises locales, ça ne me pose aucun problème. Qu'il y ait de l'humour dans les échanges ne me pose aucun problème, je crois qu'il nous arrive assez fréquemment, y compris avec Monsieur FABRE, d'avoir des éléments d'humour qui ne me posent pas de souci. Je considère malgré tout que l'ironie et la moquerie ne peuvent pas être le prétexte à tout pour laisser parfois planer des doutes à peine dissimulées, tels que cela a été le cas lors du dernier Conseil municipal. Et que sous prétexte de dire : « *Lorsqu'on a une position publique, ou lorsqu'on est proche de « personnages publics », il faut s'attendre à avoir ce type de d'attitude ou en tout cas d'être l'objet de ce type donc de moqueries ou d'ironies.* » Ça je ne peux pas le partager, voilà. L'humour, je veux bien, l'ironie et la moquerie, je pense qu'à un moment ça peut humainement blesser des gens et en tout cas ce n'est pas ce que je souhaite pratiquer et je pense très sincèrement que les propos qui ont été tenus lors du dernier Conseil municipal, relevaient de cet ordre-là plus que du simple humour.

Donc c'est la raison pour laquelle lorsque l'agent a demandé la Protection Fonctionnelle, nous l'avons acceptée, ou le Collaborateur, si vous souhaitez jouer sur les mots, Madame GAZEL. Voilà la réponse que je souhaitais vous faire. Donc pour ma part, je ne vois aucun souci à ce qu'il y ait un vote à bulletins secrets sur cette délibération. Il faudra préparer, il y a des petits papiers. Alors, Monsieur CHIOTTI a donné la parole et ensuite Monsieur DURAND ? »

Monsieur CHIOTTI

« Alors, nous on trouve aussi ce mouvement disproportionné bien sûr et puis j'allais dire moi, plutôt que d'aller chercher des *poux sur la tête* à Monsieur FABRE, là vous pourriez peut-être bien remettre de l'ordre dans vos rangs, parce qu'on a vu de nombreuses démissions depuis le début de votre mandat, aussi bien chez vos élus, que chez les agents, donc voilà vos collaborateurs aussi, n'est-ce pas ça continue, donc on soutiendra à fond Monsieur FABRE sur ce vote-là. »

Monsieur le Maire

« Oui, allez-y Monsieur DURAND ? Non, allez-y. »

Monsieur DURAND

« Oui, non moi je voudrais revenir aussi, bon après on peut aussi apprécier l'humour et l'ironie à sa juste valeur ou pas selon le degré. Moi je trouve que là c'est un procès politique qui relève de la faiblesse, je le dis et moi j'engage mes collègues autour de cette table à bien mesurer le fait d'engager les deniers de la Commune pour attaquer un des leurs. Je vous rappelle que lors d'un Conseil précédant, nous avons voté la Protection Fonctionnelle pour un élu de votre majorité, nous l'avons votée à l'unanimité. Nous sommes solidaires de nos collègues et je trouve que s'attaquer entre nous, c'est assez minable. Excusez-moi de l'expression et moi je vous engage tous, si ce n'est à vous abstenir, enfin si ce n'est à voter contre, au moins à vous abstenir, nous ferons faire des économies à la Collectivité car franchement, j'ai bien regardé la jurisprudence Monsieur MONIDOL, je suis désolé pour lui s'il a pu être blessé, a de fortes chances de perdre, donc des deniers publics dépensés pour rien.

Et moi je suis prêt même à vous proposer, est-ce que pourrions voter la Protection Fonctionnelle pour Monsieur FABRE ? Puisqu'il va être attaqué, après tout, il était dans son droit de Conseiller municipal, mais pourquoi pas ? Poussons la mesure jusqu'au bout. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE a droit à sa Protection Fonctionnelle. »

Monsieur DURAND

« Voilà, donc... »

Monsieur le Maire

« En ce qui concerne ce que vous venez de dire, c'est d'abord le collaborateur qui a été visé, donc ce n'est pas un élu de la majorité voilà. Et encore une fois je pense que Monsieur FABRE avec tout l'humour qu'il peut avoir, parfois ne peut pas tout dire, voilà il y a des choses qui blessent et il y a des choses qui heurtent.

En ce qui concerne Monsieur CHIOTTI, je vais répondre à Monsieur CHIOTTI, rassurez-vous tout va bien. Il y a... mais oui. »

**Madame GAZEL**

**Micro coupé, inaudible**

**Monsieur le Maire**

« Mais oui. La vie d'une Collectivité, elle est faite... S'il vous plaît, Monsieur CHIOTTI, la vie d'une Collectivité, elle est faite d'aléas et elle est faite d'arrivées et de départs. Est-ce qu'il faut que je..., alors je ne vais pas vous le rappeler à vous, mais que je le rappelle à la majorité précédente, dans le temps de mandat, toutes les modifications qu'il y a eu, il faut que je rappelle Madame BALARD, qui a démissionné, Madame CASTAN qui a démissionné de son siège. »

**Madame GAZEL**

« Madame BALARD, elle a démissionné de son poste... »

**Monsieur le Maire**

« Mais, je ..., Mais Madame GAZEL ne vous offusquez pas, je fais ni de l'humour, ni de l'ironie, je ne donne pas de raison de démission, ce n'est pas... »

**Madame GAZEL**

« Elle n'a pas démissionné ! »

**Monsieur le Maire**

« Elle a quitté son poste d'adjointe, je suis désolé... »

**Madame GAZEL**

« Elle n'a pas démissionné ! »

**Monsieur le Maire**

« Ah, mais oui, elle a quitté son poste d'adjointe, je ne juge pas là... »

**Madame GAZEL**

**Micro coupé, inaudible**

**Monsieur le Maire**

« Mais, Madame GAZEL laissez -moi, sans vous énerver, laissez-moi vous parler trente secondes. Madame GAZEL, je ne suis pas en train de juger les natures des démissions, je suis en train de montrer que dans la vie d'une Collectivité, dans toute la durée du mandat, il y a des choses qui évoluent et des choses qui bougent. Je prends des exemples concrets, Madame BALARD, je ne porte pas de jugement, elle a démissionné de sa fonction d'adjoint. Je pense à Madame CASTAN, je ne veux pas poser de problème, elle a démissionné de sa fonction d'adjointe. Je pense à Monsieur GONZALES, je ne porte pas de jugement, il a démissionné de ses fonctions d'adjoint. Je ne veux pas ... Attendez, que je termine. Je donne des exemples. »

**Monsieur CHIOTTI**

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur le Maire**

« Permettez-moi d'illustrer mes propos. Je parle de Monsieur CABOT, là aussi il est parti, mais il est parti, il y a évidemment la vie d'une Collectivité et dans la vie d'une équipe municipale des choses qui ... »

**Madame GAZEL**

« Combien de DGS ? Combien de directeurs de la Com ? »

**Monsieur le Maire**

« Combien de DGS ? Vous avez eu deux DGS. J'ai eu deux DGS, Madame GAZEL. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui, mais ... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais vous comptez le premier... »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui, enfin voilà, nous parlons des élus, mais que je me souvienne, il n'y a jamais eu 85 % des agents qui sont montés au créneau en grève... »

**Monsieur le Maire**

« On ne va pas refaire ce débat, Monsieur CHIOTTI ! Là aussi vous êtes typiquement dans la politique politicienne, Monsieur CHIOTTI... »

**Monsieur CHIOTTI**

« Je prends exemple sur vous, Monsieur SAINT-PIERRE, je prends exemple sur vous, j'apprends aussi le métier. »

**Monsieur le Maire**

« Je mets la délibération aux voix par vote à bulletins secrets, donc c'est bien évidemment, vous inscrivez soit « pour », soit « contre ». »

**Monsieur FABRE**

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur le Maire**

« Tout à l'heure, Monsieur FABRE ! Et ceux qui ont un pouvoir prennent deux papiers, bien évidemment, donc moi il m'en manque un du coup. »

**Monsieur ???**

« La formule ? »

**Monsieur le Maire**

« La formule, bien évidemment c'est pour ou contre, mais écrit « pour » ou « contre », voilà. »

**Madame GAZEL**

« Ou « abstention » aussi. »

**Monsieur le Maire**

« Ou bien évidemment, ou vote blanc.

Est-ce qu'il y a deux personnes qui voudraient se charger d'être accessoire, s'il vous plaît ? Hugues, une autre, Christelle, tu restes comme accessoire ? »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Oui. »

**Monsieur le Maire**

« Allez, merci.

Il ne prend pas part au vote, ça me rappelle un cas de figure. »

**Brouhaha dans la salle**

**Monsieur DIAZ**

« On enlèvera... »

**Monsieur le Maire**

« Madame GAZEL, je fais de l'humour, Madame GAZEL, c'est de l'ironie. Non, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne l'ironie ? »

**Madame GAZEL**

« Je n'étais tellement pas habituée à ce que vous fassiez de la politique politicienne. »

**Monsieur le Maire**

« Vous voyez que je peux faire de l'ironie, Madame GAZEL, je ne suis pas fermé. »

**Monsieur FABRE**

« C'est très blaisant, Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire**

« Je vous engage à...

Donc nous devons revoter puisque vous avez voté donc. »

**Brouhaha**

**Monsieur le Maire**

« L'humour de Monsieur...

Bon, allez il faut enlever un « contre » à la demande de Monsieur FABRE, ça évitera de refaire un tour.

Bien donc, je donne lecture du résultat, donc neuf « contre », « quatre » abstentions et dix-neuf pour la délibération n° 3.

Merci. »

**Adoptée par 19 voix pour  
8 voix contre  
4 abstention**

*(Monsieur FABRE ne prend pas part au vote)*

**Monsieur le Maire**

« Je passe donc la parole à Monsieur ASSIER pour la délibération numéro 4, concernant le recensement de la population 2019. »

**Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 04 :**

**4. "Recensement de la population 2019 : indemnité des agents recenseurs"**

Mesdames, Messieurs bonsoir. Donc le recensement de la population de 2019 avec les indemnités accordées aux agents recenseurs.

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 a fondé les principes sur la base desquels est organisé le recensement de la population. En effet depuis 2004, le recensement de la population, qui est devenu annuel pour les Communes de plus de dix mille habitants, permet de fournir des données récentes et régulières sur la population, les logements et leurs caractéristiques.

Conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé de procéder aux enquêtes de recensement.

À cet effet la commune de Millau va recruter cinq agents recenseurs qui effectueront la collecte du 17 janvier au 23 février 2019 et auront été formés préalablement par l'INSEE.

La rémunération des agents recenseurs, calculée sur la base d'indices brute 348 sera couverte en partie par la dotation de l'INSEE, qui s'élève à quatre mille trois cent quatre-vingt-neuf euros pour l'année 2019. Le barème retenu pour la réception des questionnaires papier ou internet est le suivant :

- Bulletin individuel : deux euros vingt ;
- Feuille de logement : un euro quatre-vingt.

Considérant que la Collectivité versera un montant de cent euros pour les frais de déplacement.

Aussi après avis de la commission des Finances en date du 10 décembre 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter les tarifs de rémunérations des agents recenseurs ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à les mettre en vigueur. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Délibération n° 5, Monsieur DIAZ. Autorisation de programme Médiathèque. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :**

**5. "Autorisation de programme : Médiathèque AP/1/2009 : ajustement et clôture"**

« Alors, vous avez là à l'ordre du jour six délibérations, donc de la 5 à la 10, sur les différentes autorisations de programme. Je vous rappelle qu'effectivement chaque fin d'année sur les autorisations de programmes qui sont des investissements pluriannuels, c'est-à-dire des dossiers qui s'étalent sur les financements de plusieurs années, nous sommes tenus chaque fin d'exercice comptable de voir l'état d'avancement, ce qu'on a mis comme crédits de paiement, s'il faut en rajouter ou en retirer parce qu'on ne les a pas engagés, d'accord. Et ensuite refaire en début d'année l'autorisation de programme.

Donc la première qui est appelée c'est l'autorisation de programme concernant la Médiathèque. Alors quand on vous dit pluriannuel effectivement vous voyez puisque c'est une AP qui avait été ouverte en décembre 2008, donc *grosso modo* maintenant elle est complètement finie, ça a pris 10 ans, quoi !

Donc sur l'exercice 2018, donc on abouti *in fine* à l'autorisation de programme sur un montant global qui est de quatre millions soixante-cinq mille huit cent trente-six euros et sur la délibération qui vous est proposée aujourd'hui ça concerne l'intégration du FCTVA sur les derniers aménagements intérieurs qui ont été faits à la Médiathèque et donc on pourra dès 2019 inclure..., fermer cet AP, pardon, la clôturer et inclure la Médiathèque dans les biens immobiliers de la Ville donc à date sur les écritures 2019.

Donc on a un financement de FCTVA qu'on récupère à hauteur de cinq cent soixante-dix mille euros pour financer ces investissements, on avait levé un emprunt et donc on l'annule à hauteur de six cent quatre-vingt-six mille euros et le delta qui restait à financer sera autofinancé par la Ville.

Donc nous clôturons ensuite en 2019 cet AP :

Il nous a donc demandé d'approuver le montant de cette autorisation de programme finalisée à quatre millions soixante-cinq mille huit cent trente-huit euros. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six. Six voix contre, c'est ça ? Pas d'abstentions ? Deux abstentions. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 24 voix pour**

**6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**2 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur le Maire**

« La numéro 6 : AP Revitalisation urbaine. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :**

**6. "Autorisation de programme : Revitalisation urbaine AP/1/2015 : augmentation du montant et ajustement des crédits de paiement"**

« Alors l'AP Revitalisation urbaine, ce qui vous est retracée dans cette autorisation, cette délibération, c'est en fait une réduction de l'autorisation de programme sur la partie revitalisation urbaine, puisque je vous rappelle que nous étions à un budget global de sept millions six cent soixante-huit mille et que nous réduisons cette autorisation de programme à cinq millions trois cent cinquante mille pour deux raisons :

- Une diminution de deux millions huit cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-quatre parce qu'en fait une partie des financements de travaux vont être portés, il va y avoir un portage financier par l'Établissement Public Foncier Occitanie notamment sur la partie des *Sablons* et les nouvelles opérations ORI. Donc ça vient en diminution de l'autorisation de programme, puisqu'il se substitue à nous en tant que financement ;
- Et en revanche nous rajoutons cinq cent quarante-huit mille euros dans cette autorisation de programme puisque nous incluons *l'Ilot Voultre*, qui va être repris en compte, notamment dans *l'Opération Cœur de Ville*.

Donc il vous est demandé de valider cette AP pour résumer en diminution à cinq millions trois cent cinquante-quatre mille cent seize euros. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Deux. Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée par 24 voix pour  
6 voix contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

***2 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur le Maire**

« N° 7 : AP concernant les quais et berges. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :**

**7. " Autorisation de programme : Quais et berges AP/2/2015 : ajustement des crédits de paiement"**

« Alors concernant les quais et les berges c'est une opération très *light*, si j'ose dire, puisque nous n'avons pas utilisé au titre de l'exercice 2018 tous les crédits de paiement qui avait été votés, en l'occurrence il y a trois cent trente mille euros de crédits non utilisés. Donc nous annulons ces crédits de paiement à hauteur de trois cents trente mille euros et nous réduisons l'emprunt dû à concurrence de trois cent trente mille euros, d'accord, sachant que ces trois cent trente mille euros de crédits non utilisés seront réinscrit en 2019 donc :

Il vous est demandé d'approuver cette nouvelle opération pour un montant total de l'AP à date de six millions cent cinquante et un mille cent trente-trois euros. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y des voix contre ? Six, sept, huit. Des abstentions. Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée par 24 voix pour  
6 voix contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

***2 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur le Maire**

« La numéro 8 : Pôle Petite Enfance. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :**

**8. " Autorisation de programme : Pôle Petite Enfance AP/3/2015 : augmentation du montant et ajustement des crédits de paiement"**

« Alors là concernant donc l'autorisation de programme du Pôle Petite Enfance, bon là finalement on peut se féliciter de la rapidité de ce dossier, puisque l'AP avait été ouvert en avril 2015, mais de manière tout à fait prévisionnelle, parce qu'on ne savait pas dans le cadre du marché conception réalisation exactement l'atterrissage et quels étaient les souhaits aussi qu'allait mentionner la CAF. Donc finalement on a aujourd'hui complètement finalisé le projet, je crois que la livraison est prévue en février 2019. »

**Monsieur le Maire**

« Oui. »

**Monsieur DIAZ**

« D'ailleurs des visites vont être organisées, des visites commentées pour les parents pour présenter le nouvel outil. Donc cette autorisation de programme est complètement finalisée aujourd'hui financièrement. Le budget total a été de six millions cent soixante-dix mille euros se répartissant en :

- Construction du Pôle Petite Enfance : cinq millions quatre cent soixante-dix mille ;
- Il y a eu un avenant concernant les travaux de deux cent cinquante mille euros ;
- Tout ce qui concerne le mobilier, l'informatique et agencement que nous avons inclus dans l'autorisation de programme pour deux cent cinquante mille euros ;
- Et des travaux de voirie de proximité pour deux cents mille euros.

Donc il vous est demandé de voter sur le nouveau montant de l'AP à six millions cent soixante-dix mille euros TTC. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Je suppose Madame GAZEL. Des abstentions ? Deux. Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée par 24 voix pour***

***6 voix contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

***2 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*



### Monsieur le Maire

« Toujours Monsieur DIAZ la 9 : la réhabilitation du centre aquatique. »

### Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :

#### **9. " Autorisation de programme : Centre aquatique AP/1/2016 : ajustement des crédits de paiement"**

« Je ne sais plus le nom que l'on donne maintenant à la Communauté de Communes parce que c'est : *centre aquatique*, ou *complexe nautique*, ou *complexe sportif*. *Complexe sportif* puisque je vous rappelle que sur le *centre nautique* on parlait à l'origine du *complexe de la piscine* et s'est adjoint le *mur d'escalade*, donc il y a une nouvelle appellation, c'est un dossier qui est porté par la Communauté de Communes. Alors, je vous rappelle qu'il est porté par la Communauté de Communes parce que déjà quant au bien-fondé, c'est évidemment un outil communautaire, qui est d'intérêt vraiment pour tout le bassin Millavois et que d'autre part pour des raisons de portage financier il était important que la Communauté de Communes intervienne pour maximiser les subventions.

Alors concernant la Ville, on est toujours à hauteur de quatre millions huit cents mille euros, ça n'a pas changé, puisqu'on avait évalué que la quote-part pour la Ville était de quatre millions huit cents mille euros. En revanche, on a un peu plus de visibilité sur le calendrier de ce programme et la façon dont vont être cadencées les dépenses, donc la livraison se fera en 2022. Donc on est passé d'une livraison en 2021 à une livraison 2022.

Et concernant les dépenses, l'engagement pour la piscine sera budgété sur ce mandat sur l'exercice 2020 à hauteur de cinq cents mille euros, c'est-à-dire au début des travaux en septembre 2020, normalement et bien évidemment tout ce qui concerne les études sur ce dossier.

Donc il nous est demandé d'approuver cette nouvelle autorisation de programme inchangée quant au montant, en revanche révisée en termes de cadencement. »

### Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

### Monsieur CHIOTTI

« Juste une remarque quoi ! Je voulais juste rappeler qu'en 92, le bassin Millavois a accueilli une équipe de France Natation ainsi que l'équipe des Pays Bas, pour la préparation *Olympique des JO de Barcelone* quoi et qu'on a perdu, on se demande pourquoi, puisqu'il ne s'y passe plus grand chose dans cette piscine et je trouve donc que c'est un bassin, un prix beaucoup sur dimensionné par rapport à ce qu'on veut y faire. Voilà. »

### Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Donc je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Six, huit. Des abstentions ? Adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 24 voix pour**

**6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**2 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

### Monsieur le Maire

« Autorisation de programme, délibération numéro 10 concernant le CREA. »

### Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 10 :

#### **10. " Autorisation de programme : CREA AP/1/2018 : diminution du montant et ajustement des crédits de paiement"**

« Oui donc concernant l'ouverture, l'autorisation de programme du CREA, je vous rappelle qu'on avait ouvert cette autorisation de programme un million quatre cent cinquante-six mille huit cent vingt euros TTC. Bon, aujourd'hui l'ouverture des plis concernant les travaux a été faite, je crois, il y a huit ou quinze jours, comme ordre de grandeur c'est à peu près ça. Et donc aujourd'hui on arrive à un budget qui est un peu plus affiné, donc qui est un budget concernant les travaux pour :

- Un montant global d'un million six cent cinquante mille euros TTC ;
- Auxquels il convient d'ajouter la maîtrise d'œuvre pour soixante-dix-huit mille trois cents euros TTC ;
- Et nous incluons dans cette AP comme nous l'avons fait d'ailleurs pour le Pôle Petite Enfance, tout ce qui est la partie mobilière et le numérique informatique pour cent cinquante mille euros.

Donc il nous est demandé d'approuver cette autorisation de programme à un million huit cent soixante-dix-huit mille trois cents euros pour des travaux qui devraient démarrer, si je me trompe, tout début de l'année prochaine, janvier, février. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Madame DALLE ? »

**Madame DALLE**

« Moi, je voulais dire, enfin faire deux ou trois remarques à propos de cette délib., à propos du CREA.

Finalement ce CREA il fait tellement partie du paysage Millavois qu'on ne le voit plus, on n'en parle plus. On n'y pense plus. Là vous voulez faire des travaux qui sont prioritaires et urgents bien sûr, il me semble. Pourquoi prioritaires ? Parce que ce CREA, finalement c'est la maison de tous les Millavois, c'est la *maison pour tous*, quoi hein, toutes références confondues. Je vais vous donner simplement trois chiffres pour vous le prouver :

- Il y a eu mille huit cents réservations de salle en 2017 à ce CREA ;
- Il y a eu trente-six mille quatre cents actes passés par l'accueil, à l'accueil, pardon ;
- Deux cent cinquante mille passages, c'est quand même énorme.

Bon le CREA c'est, alors je ne vais pas refaire tout l'historique, enfin :

- C'est la Culture ;
- C'est les Sports ;
- L'Éducation ;
- Les loisirs ;
- C'est un levier économique aussi bien sûr ;
- Et c'est un lieu de lien social, bien entendu.

Enfin bon c'est un ballon d'oxygène pour le centre-ville et d'ailleurs ce CREA, il est ouvert, si j'ai bonne mémoire, de 7 heures 30 à 23 heures à quelque chose près. Bon donc je passe, les travaux effectués à ce CREA sont, pour moi, prioritaires. Ils sont urgents aussi parce que les bâtiments se dégradent et plus on attend, plus ils se dégradent. Alors vous avez prévu une réhabilitation à cinq ans, si j'ai bien calculé, ça va faire cinq ans, mais un, ça ne fait pas cinq ans, je ne sais pas. »

**Monsieur DIAZ**

**Micro éteint, inaudible**

**Madame DALLE**

« Oui. »

**Monsieur DIAZ**

« C'est prévu effectivement en 2022, les travaux seront terminés en 2021. »

**Madame DALLE**

« Oui, bon quatre, cinq ans. Mais bon moi je ne sais pas trop ce que nous réserve l'avenir, on ne sait pas trop où va bon. Il me semble que vous devriez considérer que ce projet est vraiment prioritaire et vous pourriez peut-être surseoir à l'exécution d'autres projets, qui vous paraissent peut-être prioritaires pour l'instant, mais qui à mon avis, ne le sont pas obligatoirement. Enfin, je donne mon sentiment. Et faire ces travaux le plus tôt possible parce que je passe que là, il est, ça nous même trop loin, voilà. Donc je pense que cette délibération, qui va retarder les travaux, mets en péril aussi la réalisation. »

**Monsieur DIAZ**

« Si je peux juste me permettre en regardant le tableau, on ne les retarde pas là, c'est-à-dire, il démarrent en janvier si vous regardez l'autorisation de programme, c'est-à-dire les crédits de paiement qui seront mis en œuvre sur un total de un million huit cent soixante-dix mille euros, vont être engagés en travaux un million cent soixante-dix-huit mille euros c'est-à-dire la très, très grosse partie sur 2019, une partie non négligeable sur 2020 et un résiduel seulement de deux mille euros sur 2021. Alors je pense que..., deux cents mille euros, pardon, en sachant que le CREA, l'organisation des travaux va être de travailler par modules pour pouvoir rester ouverts le plus possible au niveau de toutes les salles et qui évidemment le cadencement se faisant sur trois ans, ça paraît un délai, quand on voit cette autorisation, relativement courte, puisque je vous rappelle qu'effectivement même des dossiers comme la Médiathèque ça a duré dix ans quoi, tout compris et là finalement on pourra considérer que la totalité des travaux est faite en 2021, donc il reste trois ans. Après je ne sais pas techniquement si les corps de métier ça va aller plus vite, quoi. »

**Madame DALLE**

« Ça me paraît très long, alors je préfère vous le dire, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE ? Et puis je répondrai après. »

**Monsieur FABRE**

« Mais au moment où je demandai la parole, Monsieur DIAZ répondait un peu à ma question. Est-ce que quelqu'un peut dire précisément quand est-ce que ces travaux vont se terminer ? Parce qu'on ne peut pas à la fois parler de la revitalisation du centre-ville, de tout l'intérêt qu'on a tous pour le centre-ville et puis reporter indéfiniment ces travaux. Moi, il me semble qu'on est dans le cœur de vie du cœur de ville et ces travaux me semblent urgents effectivement et donc la

question : Quand est-ce que ses travaux se termineront ? Est-ce que vous avez une date précise ? Est-ce que quelqu'un peut y répondre ? »

**Monsieur le Maire**

« Plusieurs choses, que l'intérêt du CREA, je crois que je vous ai déjà dit l'autre fois, on ne va pas vous dire l'inverse de ce que vous venez de dire Madame DALLE, on adhère à 100 % à vos propos. Si vous regardez on met quand même pratiquement, quasiment deux millions d'euros sur le CREA, donc ce n'est quand même pas une bagatelle, ça me semble être un investissement assez lourd et assez conséquent, deux millions d'euros. Les travaux, après vous savez aussi parce que vous avez mené le chantier, celui de la Médiathèque. Vous savez la façon dont les choses sont parfois longues, difficiles. Vous savez aussi bien que moi que parfois les arcanes administratifs sont longs, difficiles, complexes que ça ne va jamais aussi vite que ce qu'on le souhaiterait et néanmoins ça ne ralentit pas notre détermination à faire avancer le projet.

Début du projet janvier donc ce n'est pas dans trois mois, dans six, dans un an, c'est début des travaux janvier. Monsieur DIAZ l'a justement rappelé, l'objectif et les services travaillent sur ce phasage, c'est d'arriver à, compte-tenu la complexité du chantier parce qu'il y a de la structure à refaire, il y a de l'isolation à refaire, il y a tout le rez-de-chaussée, ex-bibliothèque à restructurer donc ce n'est pas simplement un coup de peinture, qu'on soit bien conscient, il y a une partie de la..., on refait la, comment on appelle ça ? On refait la rotonde. Comment ça s'appelle ? La rotonde, donc il y a quand même des travaux qui sont particulièrement lourds. On a demandé que ces travaux puissent être phasés de façon à pouvoir rendre le plus rapidement possible opérationnels les lieux, les espaces les uns après les autres de façon à pouvoir rendre opérationnel et en fonctionnalité le plus rapidement possible tous les espaces sans avoir à attendre la livraison totale de la coque, voilà.

On peut toujours trouver que ça va trop doucement, on peut toujours espérer que ça aille plus vite, quant à donner aujourd'hui un terme au chantier, sur un chantier de cette ampleur là il faut concilier deux ans, parce que vous l'avez vu à travers les propos financiers que Monsieur DIAZ a tenu sur 2021, on est vraiment sur la fin de la régularisation, sur la fin de l'opération, on est quand même sur un chantier qui ne va au final durer que deux ans compte-tenu de la complexité du chantier sur 2019 et 2020 et avec encore une fois la volonté d'ouvrir les espaces les uns après les autres et le plus rapidement possible. Donc, je crois que ça n'est pas totalement démesuré voilà.

Et chose la plus importante il a été, et c'était un engagement, une volonté forte de Karine ORCEL, on a maintenu la totalité du programme initial qui était porté sur le projet, ce qui était aussi un engagement fort, voilà. »

**Madame DALLE**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« Moi aussi, j'aimerais bien que nos travaux soient faits avant de commencer. Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Six voix contre ? Donc vous êtes motivé, mais vous votez contre l'AP quand même. D'accord. Non, mais je vous ferai remarquer que quand j'étais à votre place sur la Médiathèque, je n'étais pas forcément toujours en accord avec ce que vous proposiez, mais j'ai toujours voté les AP de la Médiathèque, conscient de l'intérêt de la Médiathèque, c'est une différence de statut d'opposition, voilà. Je mets la délibération donc voix ? Donc des voix, donc six voix contre. Y a-t-il des abstentions ? »

**Monsieur FABRE**

« Il faut la respecter l'opposition. »

**Monsieur le Maire**

« Moi aussi je respecte l'opposition, Monsieur FABRE, avec grand intérêt. Donc la délibération est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 26 voix pour  
6 voix contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

## Monsieur le Maire

« La délibération numéro 11 : le budget principal de la DM numéro 4. »

## Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 11 :

### **11. "Budget principal de la Commune : décision budgétaire modificative n° 4"**

« Donc dernière décision modificative sur le budget principal de la Commune, donc je vous propose de vous reporter en page 2 et 3 où vous avez les 20-80, si j'ose dire, des dépenses et des recettes, donc quelques commentaires à vous faire :

- D'abord sur deux longues pages de sections de fonctionnement sur les dépenses :
  - Donc vous voyez tous on passe à cette occasion toute l'opération « *Assiette en basket* » là : subvention au CCAS, aux Centre Sociaux, *Jardin du Chayran*, *Myriades* et *Chantiers Jeunes*, pour un montant total sur ces associations qui est donc de neuf mille cinq cents euros, qui leur sont reversés et nous avons en recettes une subvention de l'ARS, qui est de douze mille huit cents euros, les trois mille trois cents euros de delta entre ce qu'on donne aux associations et ce qui est perçu par la Ville de l'ARS, ça correspond en fait à la valorisation du temps passé par un agent de la Ville, j'ai cru comprendre qu'il s'agissait de Kenny, alors je ne sais pas qui est Kenny, pour un montant global de trois mille trois cents euros, donc il n'y a pas de bénéfice pour la Ville, c'est on facture le temps passé ;
  - Vous avez ensuite une écriture concernant la redevance sur les eaux pluviales, alors vous vous souvenez on a passé, je crois que c'est le dernier Conseil municipal où l'avant-dernier, une écriture de dépenses de cinquante mille euros sur la redevance des eaux pluviales, puisqu'en fait au titre de l'ancienne DSP, cette redevance sur les eaux pluviales était incluse, mais la loi ne permet plus aujourd'hui que des délégataires traitent les eaux pluviales comprises dans une DSP, ça doit être systématiquement facturé à la Ville. Alors, je vous rappelle en fait que ça, Monsieur ALIBERT, il doit connaître ça mieux que moi, c'était une mesure environnementale, je crois, qui datait de 2015, où il était prévu une fiscalité spécifique sur la collecte des eaux de pluie, puisqu'il faut les traiter et il avait été prévu par la loi que les Collectivités puissent facturer notamment les grandes surfaces pour tous les écoulements d'eau sur les parkings publics. Donc ce n'est plus le cas aujourd'hui et on s'était planté, passez-moi l'expression, on avait oublié de provisionner la TVA, dix mille euros, c'est bien 20% de cinquante mille euros donc nous passons l'écriture ;
  - Nous avons aussi une dépense concernant un contrôle URSSAF, la Ville a eu le plaisir d'avoir un contrôle URSSAF, ce n'était pas arrivé depuis dix ans ou quinze ans c'est très, très ancien et donc on a eu quelques régularisations sur trois ans, alors vous voyez que trois ans de régularisation URSSAF : trente-quatre mille sept cents euros par rapport à la masse salariale de la Ville, c'est peu et alors c'est essentiellement des écritures, au moins on a appris une leçon, c'est que nous avons des prestataires dans le monde notamment des Arts et du Spectacle, qui nous font des factures de participation à des prix, il nous font des prestations et en fait on est tenu sur certaines caisses, de faire que dans les factures que nous réglions, nous retenons le montant des cotisations sociales salariales, qui sont à verser par la Ville, donc à *bon entendeur salut*, on le saura. Mais jusqu'à présent on ne l'avait pas fait, d'où ce redressement qui correspond à peu près 70 % du total ;
  - Subvention Aire de *Brocuèjous*, c'est une subvention qui est votée chaque année vous avez l'habitude au même titre que la Communauté de Communes pour l'animation du site de *Brocuèjous* ;
  - La subvention d'équilibre du budget annexe du Camping, c'est tout simplement passer l'écriture concernant la Taxe Foncière pour le Camping, alors il a été cédé effectivement en 2018, donc nous payons la totalité et la société qui a racheté le camping nous a payé sa quote-part sur ses mois d'occupation depuis le mois de juin ;
  - La subvention d'équilibre sur le budget annexe *Capelle*, c'est puisque nous sommes sortis de l'exonération de deux ans de la quote-part du Département, donc nous devons maintenant provisionner une dépense supplémentaire chaque année de huit mille sept cent trente-six euros sur la Taxe Foncière de la *Capelle*, puisque cette exonération est terminée ;
  - Programme FISAC Région, ce n'est ni plus ni moins que de la redistribution de ce que nous percevons en recettes dans le cadre du fonds d'investissement de soutien au commerce ;
- Sur les dépenses, sur ce qui concerne la section d'investissement :
  - Alors vous avez, passez-moi l'expression, une palanquée d'écritures vous voyez dans les recettes concernant la MESA, donc la Médiathèque du Sud Aveyron, c'est ce que je vous ai évoqué dans la délibération, c'est la clôture des opérations comptables, donc vous avez en dépense trois millions quatre cent soixante-quinze mille sept cent vingt-quatre et si dans les recettes vous faites le total des cinq premières lignes où il y a MESA et bien vous retombez sur le même montant ce sont que des écritures comptables, il n'y a pas d'opérations de Trésorerie sur la question ;
  - Reversement TLE État, alors là c'est une particularité, c'est que nous devons rembourser à l'État vingt-trois mille six cent deux euros de Taxes Locales d'Équipements, qui ont été perçues de manière indue, c'est-à-dire que dès qu'il y a un Permis de Construire, l'État nous paye la Taxe Locale d'Équipement, mais si le dossier vient à ne pas

se faire, y compris N mois après, il nous demande de rembourser la partie de la Taxe Locale d'Équipement, d'habitude ils le font en écriture de compensation et il l'ont oublié sur plusieurs mois, donc il nous régularise en une fois et on doit payer vingt mille euros ;

- Achat de mobilier administratif pas de choses particulières ;
- Crédits complémentaires sur le mur de *Brocuèjous*, je vous rappelle de mémoire, qu'on avait voté une dépense de soixante-dix mille euros, pour le mur qui s'affaissé et qu'on avait mis en sécurité et il s'avère que visiblement il y a un glissement de terrain, c'est un peu plus compliqué que prévu et ça va nous coûter vingt-cinq mille euros de plus ;
- Des crédits, on a déjà évoqué, pour la partie de la toiture amiante sur la partie Mairie Annexe de cent cinquante mille euros ;
- Et autres dépenses avec un commentaire, c'est donc que les quarante et un mille sept cents euros de la maîtrise d'œuvre de la CAHUF, donc c'est la *Maison des Femmes Maltraitées*, donc je rappelle qu'on est la seule ville de l'Aveyron à en avoir une et on accueille des populations donc du Département.

Voilà les principales informations, sachant pour la CAHUF, vous voyez que c'est subventionné à hauteur du total par l'ANAH. Voilà les écritures en principal sur ce qui concerne le budget principal de la Ville. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets cette DM 4 aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Alors je recommence. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des observations ? Deux. Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée par 24 voix pour  
6 voix contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**2 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

#### **Monsieur le Maire**

« La 11, la DM concernant le Camping. »

#### **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 12 :**

##### **12. "Budget annexe du Camping : décision budgétaire modificative n° 4"**

« Oui, je vous l'évoquais, c'est ni plus ou moins qu'une délibération spécifique sur le Budget Annexe de l'écriture que vous avez vu sur le Budget Principal, c'est-à-dire le paiement de la Taxe Foncière de onze mille quatre-vingt-neuf euros, dont la quote-part a déjà payée par les nouveaux occupants, dont je vous rappelle que ce Budget Annexe du Camping, on va le clore en 2019, en intégrant donc le produit de la vente qui servira à autofinancer une partie des investissements à hauteur de cinq cent quinze mille sept cents euros. »

#### **Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Deux. Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée par 24 voix pour  
6 voix contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**2 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur le Maire**

« La 13 Budget Annexe l'Assainissement DM numéro 2 »

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 13 :**

**13. " Budget annexe de l'Assainissement : décision budgétaire modificative n° 2"**

« C'est une petite écriture de régularisation c'est-à-dire qu'en fait c'est au niveau des Mégissiers, chaque année vous savez en fait, on facture les Mégissiers et on renverse la Taxe d'Assainissement, bien évidemment, aux Délégués et sur la Société *Taneries Nouvelles PECHDO*, la facture initiale d'un montant initial était de trente mille trois cent quarante-cinq euros, parce qu'en fait c'est calculé sur la base du nombre de jours travaillés sur l'activité où ils ont besoin d'eau d'assainissement, qui a été mise à deux cent vingt jours, alors que eux ont déclaré avoir travaillé deux cent treize jours, alors si on pose la question comment ça se fait qu'une bosse que deux cent treize jours sur trois cent soixante-cinq, Monsieur... Je n'ai pas eu le temps de les appeler en disant : « *Mais comment ça se fait que vous travaillez deux treize jours sur trois cent soixante-cinq.* » En tout cas pour la redevance d'assainissement c'est calculé sur son nombre de jour au point de vue conventionnel et donc on doit réémettre une facture et il reste à notre charge un delta mille huit cent vingt-cinq euros, arrondi à mille huit cent vingt-six euros. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des Abstentions. Deux. Adopté. Merci beaucoup. »

**Adoptée par 24 voix pour  
6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**2 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur le Maire**

« La 14, la DM numéro 2 du parking *Capelle*. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 14 :**

**14. " Budget annexe du Parking Capelle : décision budgétaire modificative n° 2"**

« Alors, même commentaire on l'a vu précédemment c'est sur le Budget Annexe du Parking *Capelle*, donc c'est la fin de l'exonération de la partie de la Taxe Foncière pour ce qui concerne le Département de deux ans, qui nous a bien approvisionné un montant complémentaire sur cette Taxe, que je vous ai donné déjà à l'occasion de la décision de Budget Principal. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? six. Des abstentions ? Deux. Adoptée. Merci. »

**Adoptée par 24 voix pour  
6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**2 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur le Maire**

« La 15, les tarifs 2019. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 15 :**

**15. "Tarifs des services publics 2019"**

« Oui alors sur les tarifs 2019, je pense que tout le monde, on a une collaboratrice aux Finances qui a eu une très bonne initiative, c'est qu'elle a fait un petit *daguet* des principales modifications concernant les tarifs, donc indépendamment de la délibération vous devez avoir deux pages sur les tarifs modifiés. Qu'est ce qui a changé ? Qu'est ce qui n'a pas changé ? Alors certains l'ont, tout le monde ne l'a pas. Toi, tu l'as. »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Oui. »

**Monsieur DIAZ**

« Ma voisine l'a. Michel l'a parce qu'il avait demandé. »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« On l'a eu par mail. »

**Monsieur DIAZ**

« Peu importe, c'est un travail qui a été fait et que j'ai mis à disposition de certains, donc je n'ai aucun commentaire à faire sur les tarifs publics, donc c'est-à-dire tous les tarifs que nous votons dans les différents services pour 2019. Si vous avez des questions, je pense que les élus en charge seront beaucoup plus compétents que moi pour répondre sur les variations de tarifs, si vous avez des interrogations. »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Moi, je voudrais rajouter... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, Madame SUDRES ? »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Je voudrais juste attirer votre attention sur le tableau, qui concerne les tarifs de la restauration qui sont applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et juste vous dire que sur la ligne qui concerne le portage de repas à domicile, dans les tarifs du secteur social, nous avons annoncé une baisse des tarifs en direction des personnes âgées chez qui nous distribuons les repas de cinquante centimes. Donc il faut entendre cette baisse TTC et dans le tableau, en fait, il y a une erreur les cinquante centimes ont été retirés sur le hors taxes, donc voilà juste de rectifier. Donc en 2019 au lieu de présenter un tarif TTC de huit, pardon, oui c'est ça, huit quatre-vingt-cinq cette année nous allons enlever cinquante centimes donc voilà, c'est juste de faire une lecture hors taxes et TTC, différente. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Monsieur le Maire**

« La délibération numéro 16 : le budget principal 2019. »

### **Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 16 :**

#### **16. "Budget principal 2019 : ouverture par anticipation des crédits d'investissement"**

« oui, donc la délibération numéro 16 sur le budget principal ouverture par anticipation des crédits d'investissement, donc c'est juste parce que, quand des gens parlent, moi je ne dis rien, parce que j'ai l'impression de ne servir à rien si non, donc c'est concernant les crédits d'investissement, je vous rappelle que cette année le calendrier budgétaire a changé nous allons voter ..., nous allons faire le Débat d'Orientation Budgétaire au Conseil du mois de février. Voter le budget au mois de mars et nous ferons la clôture du compte administratif 2018 en avril.

Donc à ce titre-là, essentiellement le motif était qu'on avait besoin sur les grandes masses d'affiner les subventions que nous pouvons percevoir notamment au titre du programme *Cœur de Ville*, puisque l'incertitude sur les montants était importante et je ne voulais pas faire un budget qui aurait été sincère, mais pas forcément très juste. Donc à ce titre là comme le fait la Communauté de Communes, qui ne vote elle-même jamais son budget au mois de décembre, nous sommes tenus, bien évidemment, la vie continue et les services travaillent. Donc tout ce qui concerne les budgets qu'on a évoqués sur les investissements hors autorisations de programme, nous n'avons pas d'action spécifique à mener, en revanche pour le reste, pour que la machine fonctionne, il faut ouvrir des crédits, si non les services ne pourront engager aucune dépense.

Alors le principe est qu'on peut engager 25 % du montant des dépenses de l'exercice antérieur, donc vous avez un premier tableau, qui vous donne un montant sur la page 1 de deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-dix euros, qui correspond au budget primitif plus les DM, que nous avons passées en 2018 et 25 % de ce montant ça fait cinq cent douze mille cinq cent quatre-vingt, parce qu'en fait il faut enlever les fonds de concours, c'est-à-dire que, de ce calcul, et donc 25 % du budget ça fait cinq cent douze mille cinq cent quatre-vingt euros et il faut que vous marquiez votre accord sur la possibilité d'ouverture de ces crédits à hauteur de cinq cent douze mille cinq cent quatre-vingt euros. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six voix contre. Bon donc je recommence. Y a-t-il des voix contre ? Aucune. Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 24 voix pour  
6 voix contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**2 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*



**Monsieur le Maire**

« La 17 : Versement d'acompte par anticipation. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 17 :**

**17. "Subventions aux associations : versement d'acompte par anticipation au vote du budget primitif 2019"**

« Alors, je dirais les mêmes causes produisant les mêmes effets, pour ne pas pénaliser les associations. Dès début 2019 nous connaissons les besoins financiers des associations de ce que nous versons et dont certaines ont des dépenses un peu conséquentes à engager et donc par anticipation avant le vote du budget, on va leur faire un versement partiel des subventions 2019, donc vous avez le détail des associations et des montants qui vont être versés avant le vote du budget 2019. »

**Madame GAZEL**

« On peut demander une rectification de vote, s'il vous plaît, parce que notre délibération 16 était au milieu des nombreux tarifs et du coup on pensait être déjà à la 17, quand vous avez passé voilà. »

**Monsieur le Maire**

« D'accord ! Donc... »

**Madame GAZEL**

« Pouvons-nous revoter la 16 ? »

**Monsieur DIAZ**

« Oui la 16, Oui je rappelle que la 16, c'est revoter pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement dès le 1<sup>er</sup> janvier. »

**Monsieur le Maire**

« Donc, dans nom respect de l'opposition, nous allons revoter la délibération numéro 16. Y a -t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Deux. Elle est donc adoptée. Merci beaucoup, avec ces modifications. »

***Adoptée par 24 voix pour  
6 voix contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

***2 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur le Maire**

« Alors nous sommes bien sur la 17, avec une précision de Madame ORCEL. »

**Madame ORCEL**

« Juste pour dire que là je vois qu'on passe donc par anticipation une subvention pour l'association *Corps et Graphie*, or nous avons rencontré l'association *Corps et Graphie*, qui nous a fait part du fait qu'elle souhaitait arrêter, mais cette année serait la dernière édition donc la manifestation qu'elle organisait depuis de nombreuses années et elle nous demande de ce fait pas douze mille euros, mais la demande est à hauteur de dix mille euros, donc il faudrait déjà rectifier ça, puisque voilà et ensuite voilà, juste dire qu'effectivement ces subventions nous ne les avons pas encore discutés en commission Culture, puisqu'il nous a été demandé de retarder cette présentation par rapport aux arbitrages budgétaires, qui doivent avoir lieu prochainement donc voilà c'est ..., que les membres de la commission Culture ne s'étonnent pas de voir c'est... »

**Monsieur DIAZ**

« Pour résumer c'est que ce n'était pas exact au montant près, mais c'est juste pour dire : « *Les associations qui ont un besoin financier ne vont pas devoir attendre un trimestre avant de percevoir des fonds de la Ville.* » Quoi. »

**Madame ORCEL**

« Par contre effectivement, oui, la manifestation a lieu sur le 1<sup>er</sup> trimestre donc tous les ans de toute façon ces montants étaient votés. »

**Monsieur le Maire**

« Merci pour ces précisions importantes. Madame GAZEL et Monsieur FABRE ensuite. »

**Madame GAZEL**

« Un petit mot quand même par rapport à ce que vous dites. Heureusement oui, la vie continue pour les associations, mais ça fait, il faut quand même noter que ça fait du travail en plus de faire ces avances, qu'on va retrouver d'autres délibérations pour les services. C'est plus simple quand on vote le budget dans les délais et qu'on n'a qu'une... »

**Monsieur le Maire**

« Oui. On faisait des versements par anticipation aussi. »

**Madame GAZEL**

« Pas par anticipation ! »

**Monsieur le Maire**

« Si. »

**Monsieur DIAZ**

« Je vous dirais, on l'a fait la première, à l'exercice du budget 2015 et 2016 et c'est en 2017 et 2018 qu'on a voté le budget en décembre. Donc je m'en sortirais en vous disant : « *Je suis parfaitement dans le cadre de la loi d'un point de vue orthodoxie, je peux préférer qu'il n'en soit pas ainsi.* »

**Monsieur le Maire**

« Mais, nous sommes tous dans ce cadre. Monsieur FABRE vous souhaitiez intervenir ? »

**Monsieur FABRE**

« Donc on est tous d'accord. Par rapport... »

**Monsieur ???????**

**Micro éteint inaudible**

**Rires dans la salle**

**Monsieur FABRE**

« Notez-le en rouge. Par rapport à *Corps et Graphie*, vous connaissez mon point de vu, puisque je l'exprime depuis dix ans. Je n'ai rien contre la création artistique, mais je trouvais que, et je l'exprimais chaque année, quand on votait cette délibération, que les crédits étaient un peu démesurés par rapport à l'écho, à l'impact et au public que représentait cette manifestation, parce que bon sur dix ans dans les cas même à près de cent cinquante mille euros qu'a versé la Ville pour *Corps et Graphie*, ce n'est pas rien. Donc ça s'arrête, j'en suis, non pas heureux, j'en suis très malheureux, mais heureux pour les finances de la Ville. »

**Monsieur le Maire**

« Pardon. Y a-t-il d'autres interventions ? Donc je mets cette délibérations numéro 17 aux voix. Y a -t-il contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Délibération importante, s'il en est, la numéro 18, Monsieur DIAZ. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 18 :**

**18. "Opération Les terrasses des Causses : secteur médico-social – Construction de 185 logements et 190 places/lits : convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et l'EHPAD de Millau"**

« Donc la numéro 18 bon vous en avait aussi une certaine pratique, c'est que quand il y a des opérations de nature immobilière régulièrement la Ville est appelée en garantie de prêt, alors c'est très souvent le cas, enfin toujours le cas d'ailleurs dans le cas de l'Office HLM de Millau Grands Causses et que là nous sommes appelés par l'EHPAD de Millau concernant l'opération *Les Terrasses des Causses*. Donc, je vous rappelle que c'est la construction de cent quatre-vingt-cinq logements avec cent quatre-vingt-dix places lits pour l'EHPAD de Millau, donc sur un prêt d'un montant total de seize millions six cents mille euros, excusez du peu, auquel on apporte la garantie à 100 %.

Alors bien évidemment, quand les finances m'ont dit : « *Il faut porter une garantie à 100 % à hauteur de seize millions six cents mille euros.* » On s'est rapproché quand même des Services Fiscaux parce que les masses là, deviennent des masses, qui sont déjà plus trop dans des proportions d'un budget d'une ville comme Millau, donc en fait c'est une garantie qui est tout à fait formelle, le Trésor nous a dit : « *Non, vous pouvez valider, donner une garantie à un EHPAD même à 100 %. Vous serez suivi, il n'y a aucun souci d'un point de vue administratif sur la question* ». Donc ça c'est le lancement de l'opération concernant le nouvel EHPAD, donc c'est 100 % sur trente-cinq ans.

Donc, il vous est demandé votre accord sur la garantie du prêt, la durée et le montant. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

« Déjà, j'avais prévu de vous poser la question par rapport à votre annonce tout à l'heure d'hôpital médian. Donc *quid* des projets maison de retraite ? Et puis là, en fait en lisant avec un peu plus d'attention la délibération, je vois qu'il est question de construction de quatre-vingt-cinq logements et cent quatre-vingt-dix places lit situés 265, boulevard *Achille SOUQUES*. Est-ce une erreur ? Le projet a-t-il changé ? »

**Monsieur le Maire**

« Non. Ce n'est pas, enfin comment dire, ce n'est pas une erreur, mais ce n'est pas forcément le bon le libellé. Aujourd'hui, le lieu est toujours à *Saint-Michel*, sur l'emplacement de *Saint-Michel*, donc rue *Alsace Lorraine*, sur cent quatre-vingt-dix lits. Je pense que la nécessité de l'adresse du CH est, tout simplement, par rapport aux porteurs aujourd'hui du CH, puisque l'administration, le siège social est 265, boulevard *Achille SOUQUES*, voilà. C'est tout simplement l'adresse du contractant, puisqu'il s'agit là du prêt qui, de la garantie d'emprunt, qui correspond à la hauteur du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, puisque ce n'est pas le budget total du centre, de la maison retraite, de l'EHPAD, des *Terrasses des Causses* voilà.

Ensuite vous commencez votre propos sur l'interrogation du portage, donc ça ne change rien, si par rapport, la situation du Centre Hospitalier ne change rien à la situation de l'EHPAD, voilà c'est-à-dire que l'EHPAD continue à rester suivi par le CHU tant en terme d'administration, quand terme de soutien technique des équipes du CHU, voilà. Donc ça, ça ne change rien, ni pour l'EHPAD, ni pour *Maurice Feunaille*. »

**Madame GAZEL**

« Je précise ma question. C'était plutôt quelle est votre vision stratégique de l'ensemble de ces bâtiments, qui visiblement demain ne seront plus donc boulevard *Achille SOUQUES*, ne seront plus affectés à l'hôpital de Millau, étant donné qu'il va y avoir la construction d'un hôpital médian par rapport à ce projet de maison de, par rapport au projet d'EHPAD ? »

**Monsieur le Maire**

« Alors, est-ce que vous pourriez préciser votre propos ? Parce que je... »

**Madame GAZEL**

« Qu'allez-vous faire des bâtiments aujourd'hui occupé par l'hôpital et y compris la partie *Sainte-Anne* en bas, où il y a aussi une partie de long séjour, même si ça s'appelle plus comme ça, SSR, je crois voilà ? Qu'allons-nous faire de ces bâtiments ? »

**Monsieur le Maire**

« Donc aujourd'hui sur les parties occupées par les EHPAD, notamment donc *Saint-Michel*, bon ça s'est réglé, puisque c'est sur cet emplacement que se situe le nouvel EHPAD.

L'*Ayrolle*, bien évidemment il y a transfert des résidents donc à l'horizon probablement, ce sont les derniers qui doivent intégrer probablement dernier trimestre 2022, compte tenu de la durée du chantier, qui est à peu près, je crois qu'il y a trente-trois ou trente-quatre mois de chantier, donc c'est un chantier long. Aujourd'hui, dans le cadre d'*Action Cœur de Ville*, nous nous intéressons à la requalification, à la revalorisation de l'*Ayrolle* et il y a potentiellement des investisseurs soutenus par la Caisse des Dépôts, qui seraient intéressés.

Mais j'y viens, mais vous me demandez la stratégie, donc je vous la donne, mais en globalité, parce que ça me semble être important. »

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur le Maire**

« Ben, écoutez je pense que c'est ce que nous essayons de faire en tout cas, c'est ce qui est salué, mais manifestement il n'y a que vous qui ne le voyez pas.

Sur le bâtiment du *Puits de Calès*, aujourd'hui il est prématuré de donner une destination au bâtiment du *Puits de Calès*, il est clair que ça a été une préoccupation immédiate dans le cadre de la perspective de l'hôpital médian, pour la bonne et simple raison c'est que la structure même du bâtiment du *Puits de Calès* est, alors ce type d'architecture porte un nom que je n'ai pas retenu, qui est une architecture spécifique au centre hospitalier et qui est difficilement requalifiable sur autre chose que de l'offre hospitalière, donc l'idée aujourd'hui serait de réorienter à vocation, je ne peux pas encore vous donner parce que ce n'est pas arrêté, mais de continuer à donner une vocation hospitalière au site du *Puits de Calès*, alors pas du CH de type MCO etc., etc. Mais pourquoi pas de la rééducation, des soins de suite ou de la réadaptation ou ce genre de choses voilà. En tout cas aujourd'hui la perspective, elle est là, voilà.

Se posera à terme, pour être complet sur la totalité du foncier du Centre Hospitalier et là la chose n'est pas arrêtée, la perspective directe de *Sainte-Anne* voilà. »

**Madame GAZEL**

« Et de *Saint-Côme* aussi ? »

**Monsieur le Maire**

« Non, pas de *Saint-Côme*, parce qu'il pourrait y avoir aussi des services affectés à *Saint-Côme*, donc aujourd'hui le problème, à l'instant où je vous parle, ça peut évoluer, ne se pose pas sur *Saint-Côme*.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. Merci, Monsieur DIAZ. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Nous passons aux délibérations Cultures, Madame ORCEL la 19 : Convention pour l'organisation de concerts par le CRDA. »

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 19 :**

**19. "Convention annuelle pour l'organisation de concerts par le CRDA dans les lieux de culture de la ville de Millau"**

« Oui bonsoir. Donc il s'agit de la convention, que nous vous présentons tous les ans ou tous les trois ans, donc que nous vous avons présenté l'an dernier, qui concerne l'organisation des concerts par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron jusqu'à présent au musée, donc puisque ces concerts étaient organisés depuis 2011 au musée.

Ce qui est proposé cette année comme nouveauté c'est que le service Culture souhaite tester la possibilité d'organiser ces concerts dans d'autres lieux culturels de la Ville et éventuellement également que ces concerts n'aient plus lieu seulement le premier jeudi du mois, mais à d'autres dates et en lien notamment avec certains événements, donc c'est ce qui vous est proposé là.

C'est pour cette raison que nous proposons qu'une convention annuelle pour tester un petit peu les nouveaux dispositifs et puis vous proposer éventuellement l'année prochaine en 2019 une convention pluriannuelle élargie à l'ensemble des établissements culturels.

Dire aussi que le montant annuel des prestations assurées par le Conservatoire reste identique aux années précédentes, donc à hauteur de mille huit cents euros TTC et comme vous pouvez le voir sur la convention annexée, vous avez la liste des propositions de concerts pour l'année 2019 avec les dates et les lieux. Donc on ne sera plus donc seulement, les concerts n'auront plus lieu seulement au musée, mais ils pourront avoir lieu à la *Graufesenque*, dans le jardin de la Mairie ou dans un autre lieu, voilà. Et nous sommes toujours ravis de cette collaboration avec le Conservatoire de musique. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« La 20 : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la restauration du carillon du *Sacré-Cœur*. »

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 20 :**

**20. "Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la restauration du carillon du Sacré-Cœur "**

« Alors l'église du *Sacré-Cœur* de Millau, comme vous le savez probablement, possède un carillon qui a un très grand intérêt historique et patrimonial et notamment un bourdon sur lequel figurent les noms des..., avec une dédicace consacrée aux morts de la guerre de 14-18.

Et l'association *des Amis du Musée* et la *Société d'Études Millavoise*, nous ont fait part de leur volonté d'engager la restauration de ce bourdon. Le carillon ne sonnait plus depuis de très nombreuses années. Pour que ces deux associations puissent mettre en œuvre cette restauration, la Mairie étant propriétaire de l'église et donc du carillon au titre d'immeubles par destination, il vous est proposé donc par l'intermédiaire de la convention que vous trouverez en annexe, de déléguer à ces deux associations la maîtrise d'ouvrage de ce projet de rénovation.

La convention a donc pour objet de permettre la réalisation de ces travaux de restauration du carillon dans son entier, du nettoyage de la chambre des cloches et de l'alimentation électrique du carillon et de sa mise aux normes.

Le montant des travaux, alors l'objectif aussi et de permettre aux deux associations de souscrire une..., de recueillir des fonds par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine.

Le montant des travaux s'élève à trente-huit mille euros.

Juste dire un mot sur peut-être, voilà il y a une phrase que nous avons demandée de modifier qui n'a pas été modifiée, mais si j'ai bien compris ça fera l'objet d'un avenant par une convention voilà, ce qui est la phrase : « *Dans le cas où la somme nécessaire à la restauration du carillon n'aura pas été collectée dans sa totalité auprès des différents partenaires sollicités, les associations s'engagent à ne pas solliciter une aide financière aux frais de la commune de Millau.* » Donc, il avait été convenu que nous mettrions « *une clause de revoyure* » et je crois qu'on passera plutôt par un avenant. »

**Monsieur le Maire**

« La formule de l'avenant correspond... »

**Madame ORCEL**

« Je tenais à le souligner vis-à-vis des associations, qui engagent ces travaux de restauration, je pense que c'est la moindre des choses et puis bien évidemment, les services de la Ville pour apporter une aide technique et ça a déjà été le cas puisqu'ils ont accompagné l'association pour le nettoyage et également empêché que les pigeons reviennent salir les lieux voilà. En tout cas, on se réjouit du fait que deux associations locales se saisissent de ce projet et puis qu'on puisse voir à nouveau le carillon sonner. »

**Monsieur DIAZ**

« L'entendre, surtout ! »

**Monsieur le Maire**

« Voilà ! »

**Madame ORCEL**

« L'entendre, pardon ! »

**Monsieur le Maire**

« Et le bourdon a sonné donc pour la commémoration du 11 Novembre pour le 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice. »

**Madame ORCEL**

« Oui, du 11 Novembre. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Une abstention. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 31 voix pour  
1 abstention**

(Claude ALIBERT)

**Monsieur le Maire**

« La numéro 21 : Concernant la commission de partenariat avec l'OT. »

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 21 :**

**21. "Convention de partenariat type pour la vente de produits touristiques à destination des groupes constitués ou individuels regroupés par Pôle Affaire de l'Office de Tourisme de Millau Grands Causses "**

« Voilà convention de partenariat avec l'Office de Tourisme donc pour la vente des produits touristiques à destination des groupes constitués ou individuels regroupés par le Pôle Affaire de l'Office de Tourisme de la ville de Millau.

Alors le Pôle Affaire de l'Office de Tourisme comme vous le savez s'occupe de commercialiser des prestations pour le musée de Millau, le site archéologique et le *Beffroi* ou plutôt la *Tour des Rois d'Aragon*. Telles que des visites guidées ou libres pour des groupes constitués et le Pôle Affaires souhaitait dans sa globalité revoir ces conventions de partenariat pour la vente de ces produits touristiques. Donc c'est l'objet de cette nouvelle convention, qui définit les conditions administratives et financières de ce partenariat. Alors, ça n'impacte pas beaucoup la ville de Millau, mais je crois que ça impacte plutôt d'autres prestataires pour lesquels l'Office de Tourisme voilà, commercialise voilà, certaines prestations vous avez donc la convention annexée à la délibération. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Madame ORCEL. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Donc, Monsieur RICHARD la 22 : Subventions aux associations sportives et athlètes de haut niveau. »

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 22 :**

**22. "Subvention aux associations sportives/athlètes de haut niveau"**

« Oui, merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste revenir sur ce que vous avez dit au début du Conseil, c'était concernant la piscine et mur d'escalade, le transfert de compétence a été fait en octobre ou novembre 2017, depuis je n'ai participé qu'à une seule réunion au titre du Ministère, puisque je ne fais pas parti de la commission et je ne voudrais pas que les Millavois pensent que le projet qui va sortir est de mon fait, voilà. Parce que ce n'est pas du tout ce qui se trame et le jour où je suis venu, invité par Gérard PRETTE, c'était au titre de deux jurys que je préside pour la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et Cohésion Sociale à savoir l'escalade entre autres et la natation, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Juste petite précision par contre, il n'y a pas de transfert de compétences, c'est une maîtrise d'ouvrage déléguée sur, donc on soit précis sur les termes, il n'y a pas de transfert de compétences. La compétence reste encore à la Collectivité. Ok, merci pour ces précisions. Donc, la délibération numéro 22. »

**Monsieur RICHARD**

« Voilà. Alors, il s'agit donc des subventions aux associations sportives qui ont sorti durant la saison de 2017-2018 des athlètes de haut niveau. Donc ce qu'on va faire, on ne va pas citer toutes les catégories, mais on va quand même les énumérer, le prénom et leur nom :

- Pour le SOM JUDO on a :
  - Elodie CALVET, donc catégorie moins de soixante-dix kilos ;
  - Pierre BONNEMAYRE, moins de soixante-treize kilos ;
  - Et Denis LOMBARDINI, plus de cent kilos.

Ce qui leur a fait une subvention totale de cinq cent cinquante euros.

Je rappelle cette subvention va au club et à charge au club ensuite de la distribuer pour rembourser les frais de déplacement un autre, aux athlètes ou aux parents des athlètes, souvent c'est les clubs qui eux-mêmes payent les frais et se remboursent donc avec cette subvention-là.

- Concernant le SOM Rugby il ne s'agit donc du titre de Champion de France en Rugby à VII, là il y a une subvention qui a été allouée au SOM Rugby de deux cents euros.
- Ensuite concernant la Natation, alors on a, je vais essayer de d'énumérer correctement son nom :
  - Wassim ELLOUI, voilà qui est un nageur élite Tunisien ;
  - Chloë NYPELS ;
  - Alice CRUZ, je tourne la page ;
  - Simon BONNEMAYRE.

Ce qui a fait une subvention totale de sept cents euros pour le SOM Natation.

- Ensuite pour le Taekwondo, c'est le président Marc BOUDES, qui a obtenu le titre de vice-championne de France donc cent cinquante euros.
- Pour le Badminton Geoffrey BYZERI toujours fidèle aux podiums nationaux, donc là aussi une subvention de cent cinquante euros est versée au SOM Badminton.
- Pour le Tir à la Cible :
  - Valerian SAUVEPLANE, multiple Champion du Monde ;
  - Judith GOMEZ ;
  - Baptiste CARRIER ;
  - Alain BLASZYK ;
  - Fabrice BERGERY.

Voilà, une subvention totale de mille sept cent cinquante euros

- Pour le Tir à l'Arc :
  - Cyril MAYMARD ;
  - Et Camille CABROL.

Subvention totale de quatre cents euros

- Et ensuite l'UNSS, donc avec une médaille d'or aux Jeux Olympiques Scolaires, il y avait plus de deux mille cinq cents participants et Camille AGRINIER donc a obtenu le titre, la médaille d'or et donc quatre cents euros pour UNSS.

Voilà cette année ça aura fait quatre mille trois cents euros. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui, enfin moi je m'abstiendrai sur ce vote-là. Je n'ai absolument rien contre tous ces jeunes qui font du sport et tout, moi j'encourage vivement, on connaît, enfin ce que je pense de tout ça, mais par contre voilà je trouve que ce sont des titres de Champion de France, il y a l'UNSS, l'UFCGT de la Fédération Française, c'est un peu tout mélangé, on s'y perd un peu et on a beaucoup de Champion de France et beaucoup de... bon voilà, moi je trouve qu'on pousse, on ne leur montre pas la réalité quoi, à tous ces jeunes, quoi voilà. Pour moi, le seul Championnat de France reconnu c'est la Fédération Française de la discipline concernée quoi, donc du coup je préfère m'abstenir. »

**Monsieur RICHARD**

« C'est exact ! Mais, effectivement on essaie d'encourager les clubs à former des jeunes et là on intervient surtout dans les..., cet argent va servir aux déplacements donc, oui on n'est pas dans le très haut niveau parfois, mais par contre on est dans la formation des jeunes et les jeunes ont préféré les avoir sur les terrains de sport plutôt que dans la rue. Voilà, c'est un peu ça l'esprit. »

**Monsieur CHIOTTI**

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur RICHARD**

« Oui, tout à fait. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui tout à fait. »

**Monsieur RICHARD**

« On est d'accord ! »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il autres questions ? Donc je mets la délibération 22 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention. Elle est donc adoptée. Merci. »

**Adoptée par 31 voix pour  
1 abstention**

*(Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur le Maire**

« Toujours Monsieur RICARD la 23 : Subvention contrat Social Éducatif et Sportif. »

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 23 :**

**23. "Subvention contrat social éducatif et sportif"**

« Alors subvention le contrat Social Éducatif et Sportif 2017-2018. Alors les critères, je les rappelle donc pour cette subvention, qui a pour but d'aider donc les associations qui font de la formation de cadres, qui permettent donc, ces subventions ne vont qu'aux associations qui forment et qui ont des écoles de sports, donc qui forment les jeunes.

Les critères sont les suivants :

- Sportif dans la note 40 % ;
- Le dynamisme du club 20 % ;
- Et puis l'action sociale conduite par le club 40 %.

Ça donne lieu à un arbitrage donc et derrière on a des subventions qui sont allouées aux associations, il se trouve que malheureusement avec la réorganisation du service des Sports, on perd des agents et la personne, qui s'occupait de ça et bien ne sera plus au service des Sports, donc ce critère est abandonné ou sera abandonné dans l'avenir et les subventions qui vont être distribuées cette année, vont être gelées et à partir de 2019, elles seront données en subventions de fonctionnement, voilà je trouve ça un peu dommage, mais c'est comme ça.

Alors concernant le montant des subventions au total on a dix-huit mille sept cents euros :

- Le Club Alpin Français bénéficie de mille trois cent quatre euros ;
- Le SOM Arc Club : neuf cent quarante-quatre euros ;
- Le SOM Athlétisme : mille quatre cent soixante-seize euros ;
- Le SOM Badminton : cinq cent quatre-vingt-cinq euros ;
- Le SOM Basket : mille vingt-quatre euros ;
- Le SOM Cycle : mille quatre cent cinquante euros ;
- Le SOM Foot : mille cinq cent quarante-trois ;
- Le SOM Hironnelle : mille cent soixante et onze euros ;
- Le SOM Judo : neuf cent quatre-vingt-quatre euros ;
- Le SOM Hand Ball : huit cent trente-huit euros ;
- Le SOM Natation : deux mille vingt-deux euros ;
- Le SOM Rugby : mille huit cent trente-cinq euros ;
- Le SOM Tae Kwon Do : huit cent soixante-seize euros ;
- Le SOM Tennis : mille soixante-quatre euros ;
- Le SOM Tennis de Table : cinq cent quarante-cinq euros ;
- Le SOM Tir Sportif mille trente-sept euros.

Pour un total je le rappelle de dix-huit mille sept cents euros. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Oui, moi je rejoins ce que dit Hugues RICHARD, je ne comprends pas trop la cohérence, enfin je pointe surtout l'incohérence de cette délibération, on est en train de voter des subventions, un contrat Social Éducatif et Sportif, donc qui dit contrat, dit contrepartie, on demande de la formation aux clubs, de l'excellence et maintenant on nous explique que grâce à..., enfin à cause de la désorganisation du service des Sports, on va on donner carrément la subvention sans soupeser les..., tout ce que nous as décrit Hugues, je trouve ça totalement incohérence.

Donc maintenant on donne de l'argent, il n'y a plus de Contrat Social Éducatif et Sportif c'est vraiment, je ne sais pas, c'est bizarre.

Je vous sens perplexe, Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire**

« Non parce que pour moi ce n'est pas lié, enfin vous parlez de réorganisation des services, Monsieur SOULIER vous a répondu à la dernière fois, je ne vois pas le lien. »

**Monsieur DURAND**

« Écoutez... »

**Monsieur SOULIE**

« La commission des Sports a délibéré le 8 novembre... »

**Monsieur DURAND**

« Je n'étais pas invité à la commission des Sports, ça fait deux fois que je ne suis pas évité à la commission des Sports, Monsieur SOULIE. »

**Madame GAZEL**



« Et puis même, Monsieur SOULIE, sinon on n'a rien à faire là, si tout est voté en commission, il a un Conseil municipal c'est pour le débat. »

**Monsieur DURAND**

« Surtout si vous votez les choses quand les gens ne sont pas là ! »

**Monsieur SOULIE**

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur DURAND**

« Oui, mais vous étiez combien à la commission des Sports la dernière fois ? »

**Monsieur SOULIE**

« Je n'ai pas souvenance... »

**Monsieur CHIOTTI**

« Deux ! »

**Monsieur DURAND**

« Deux ! »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui. »

**Monsieur DURAND**

« Et non je n'y étais pas, je n'étais pas invité. »

**Monsieur RICHARD**

« Il y a eu un problème informatique. »

**Monsieur DURAND**

« Écoutez, j'étais à l'AG de *Millau Capitale des Sports*, on nous a dit : « *Hugues RICHARD sera en retard car il est en commission des Sports.* » J'ai dit : « *Ah bon il n'y a pas de commission des Sports ce soir.* » Et si, il y avait une commission des Sports. Demandez à Jackie BREFUEL, je pense qu'il n'était pas invité non plus. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Si on a été invité, mais le vendredi. »

**Monsieur DURAND**

« Non, moi je n'ai pas été invité. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur RICHARD ? »

**Monsieur RICHARD**

« Oui, alors effectivement tout le monde était invité, malheureusement il y a des problèmes informatiques, ça c'est certain ce n'était pas du fait ni de moi, ni de la directrice des Sports, ni de l'agent qui est en l'occurrence en charge de la communication du service des Sports et du Contrat Social Éducatif et Sportif, sur son ordinateur le mail est bien parti au groupe commission des Sports.

Jacky est passé dans la journée, il a dit : "A ce soir." Je parle de Jacky BREFUEL, et là : « *Pourquoi ce soir ?* » « *Et bien parce qu'il y a la commission des Sports !* ». Et c'est à ce moment-là tardivement, donc je ne sais pas à quelle heure c'était, qu'on s'est dit : « *Il y a peut-être un souci* ». Moi, je l'ai appris quand je suis arrivé de Montpellier. « *Il n'y a personne là ?* » Et on m'a dit : « *On a des problèmes informatiques* ». Voilà donc c'est pour... il ne faut pas dire que ... »

**Monsieur DURAND**

« Non, c'est un détail, le problème n'est pas là. Moi, je reviens sur le fond de la question, je ne comprends pas pourquoi on supprime un Contrat Éducatif Sociale et Sportif sous prétexte que finalement... »

**Monsieur RICHARD**

« En fait sachant qu'on n'a plus cet agent, soit la directrice des Sports le fait, soit c'est Sylvie GARRIC qui s'en occupe, or elles ont pas mal de travail ... »

**Monsieur DURAND**

« ...des économies d'échelle, donc moi je persiste à dire que l'organisation, c'est la désorganisation des services. Je ne suis visiblement pas le seul à le penser vu le personnel qu'il y avait dans cette salle à la dernière fois. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE ? »

**Monsieur FABRE**

« Ce qui paraît choquant c'est que le titre de la délibération n'a plu aucun sens effectivement : « *Contrat Social Éducatif et Sportif* » n'a plus aucun sens puisqu'on donne l'argent en fermant les yeux. »

**Monsieur RICHARD**

« Là, on vote pour 2017-2018, donc jusque-là, ça va, c'est après que ça va se gêner ! »

**Monsieur le Maire**

« Donc nous reparlerons de cela après ! Puisque ça ne concerne pas la délibération de ce soir. Donc, y a-t-il d'autres remarques sur ce sujet ? Sinon je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Donc merci, Monsieur RICHARD, pour ces deux dernières délibérations. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur le Maire**

« Projet numéro 24, Madame SUDRESBALTRONS : concernant la classe d'accueil des moins de trois ans. »

**Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 24 :**

**24. "Classe d'accueil des moins de trois ans – Renouvellement de la convention tripartite Ville/Éducation Nationale/CAF pour la période 2018-2022"**

« Bonsoir. Donc c'est une délibération que vous connaissez puisque nous l'avons déjà passée. Cette convention est une convention tripartite concernant la classe d'accueil des tout-petits qui se retrouve à Jean Henri FABRE, tripartite puisqu'elle engage :

- L'Éducation Nationale ;
- La CAF ;
- Et puis nous, la Commune.

Juste de vous rappeler les, finalement les obligations, que vous allez retrouver dans cette convention :

- L'Éducation Nationale, elle s'engage à mettre à disposition un enseignant pour ces vingt-cinq enfants ;
- La commune de Millau, elle met à disposition une ATSEM à 100 %, une éducatrice ou éducateur de jeunes enfants à temps complet, la salle de classe bien entendu et le mobilier adapté ;
- Donc en contrepartie la CAF poursuit son cofinancement dans cette convention, donc à hauteur de 80 % pour le budget de fonctionnement et de 80 % pour le salaire de l'EJE, voilà.

Donc là, il vous est demandé :

- D'approuver le renouvellement de ce dispositif de cette classe d'accueil des moins de trois ans, sachant qu'avec la CAF nous sommes liés de 2018 à 2022. Mais vous avez peut-être vu dans la convention, que pour l'instant l'Éducation Nationale s'engage sur un poste d'enseignant que jusqu'en 2020, donc ils nous diront au mois de mars 2020, s'ils maintiennent un poste d'enseignant voilà.

Qu'est-ce que je dois vous dire, bon voilà

- D'autoriser Monsieur le Maire donc à signer la convention de partenariat Éducation Nationale, CAF et Commune. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur le Maire**

« Donc Madame BALTRONS, je pense vous gardez la parole pour la délibération numéro 25, puisque vous avez travaillé avec Monsieur NIEL, concernant la livraison des repas à domicile. »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« C'est Daniel. »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! C'est Daniel. Bon Daniel DIAZ pour les repas à domicile. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 25 :**

**25. "Convention des portages de repas à domicile entre la ville de Millau et le CCAS de Millau et la ville de Creissels"**

« C'était pareil, sachant que vous connaissez cette délibération, donc je rappelle qu'il a un changement dans le mode de fonctionnement entre la Cuisine Centrale et le CCAS de Millau, mais aussi le CCAS de Creissels.

Donc le régime qui va fonctionner maintenant c'est que la partie concernant la production, l'allotissements et la livraison des repas sera faite par la Cuisine Centrale. Donc bien évidemment il y a des économies d'échelle pour la ville de Millau, notamment sur ce qui concerne le personnel, qui est mutualisé et des véhicules qui ne seront plus utilisés par le CCAS en livraison. Donc les repas seront livrés directement par la Cuisine Centrale et donc il y aura une convention entre la Cuisine Centrale et la ville de Millau et la Cuisine Centrale et la ville de Creissels, puisque bien évidemment, les CCAS resteront responsable de toute la gestion du nombre de repas, c'est-à-dire des inscriptions des ayant-droits.

Donc cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il vous a été dit qu'à cette occasion d'ailleurs le prix des repas pour les bénéficiaires diminuerait de cinquante centimes par rapport au coût antérieur. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Justement j'avais une question sur ces prix des repas, parce qu'on n'a pas la convention donc on ne sait pas du tout à combien il s'élève, parce que l'an passé ça avait été houleux entre les prix des repas pratiqués à Aguessac, d'ailleurs on sait ce qu'il en est advenu et les prix à Rivière et les prix maintenant à Creissels, donc voilà. Merci de nous en dire plus. »

**Monsieur le Maire**

« Madame BALTRONS, des informations ? »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Écoutez non, franchement je n'ai pas, moi je l'ai vu effectivement, mais j'avoue que je pensais qu'elle était dans la délib., donc du coup on vous la fera passer ultérieurement. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Parce que l'an passé, vous nous avez dit que vous vouliez uniformiser tous les, harmoniser, oui, enfin tous les prix de ces repas. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais là on n'est pas sur... »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Oui. On n'est pas sur les prestations. »

**Monsieur CHIOTTI**

« C'est une question que je pose en plus, pour savoir où on en est, quoi ? »

**Monsieur le Maire**

« C'est pour ça que je ne vois pas le rapport, mais là on n'est pas sur le même type de restauration, là on est sur la restauration des portages à domicile, ce qui n'a rien à voir avec les cas que vous évoquiez tout à l'heure, c'est pour ça. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Si, mais moi je profitais des repas, j'avais bien compris mais voilà, je posais une autre question en plus. »

**Monsieur le Maire**

« D'accord ! Très bien. Donc là, Monsieur, on vous répondra la prochaine fois avec sur la base de la convention, non. »

**Madame SUDRES BALTRONS**

« Oui, on fera passer la convention. »

**Monsieur le Maire**

« Parce que là la question de Monsieur CHIOTTI c'est sur les écoles. »

**Monsieur DIAZ**

« Dans la mesure où il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, il serait pas mal que vous l'ayez et ce que vous avez évoqué, qui est effectivement un autre sujet, qui était effectivement qu'on devait revenir vers vous quand on aurait repris la totalité de la facturation, qui est diversifiée, des prix de la Cuisine centrale pour remettre tout en cohérence. »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Donc ce travail a été mené, mais donc toutes les conventions désormais vont débiter en début d'année, parce qu'on avait des conventions qui démarraient en janvier, d'autres en mars, etc. Donc on va toutes les uniformiser dans le temps et les tarifs appliqués seront ceux que nous avons votés effectivement en Conseil municipal, je ne vous donnerais pas la date, mais on respectera effectivement tous ces tarifs-là, pour tout le monde, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Donc je vous propose de passer la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Donc Madame BALTRONS au sujet des libérations de Madame LACAN sur le PEDT et plan mercredi. »

**Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 26 :**

**26. "PEDT et plan mercredi"**

« Oui, juste un petit rappel, donc le PEDT c'est le Projet Éducatif De Territoire, c'est un projet qui est conçu dans l'intérêt de l'enfant, c'est un cadre en fait qui permet à tous les acteurs éducatifs de coordonner leurs actions et ça enfin de respecter au mieux le rythme et les besoins de l'enfant voilà, c'est un petit rappel sur le PEDT.

Donc il faut savoir que ce PEDT, donc a été validé le 3 décembre par le groupe d'appui. Ce nouveau Projet du coup Éducatif de Territoire a dû être retravaillé, puisque désormais nous devons y inclure le mercredi, puisque le mercredi vous le savez depuis cette rentrée n'est plus une journée d'école, donc c'est une journée où les enfants se retrouvent en Centres de Loisirs, en garderie, voilà. Il faut que vous sachiez que comme ce PEDT a été validé avant la fin de cette année 2018, donc on va pouvoir aller chercher la bonification de l'État, de manière rétroactive, c'est-à-dire depuis septembre 2018. Bon bonification qui s'applique juste pour le mercredi matin, qui passe de cinquante-quatre centimes à un euro par enfant et par heure de garderie, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« La 27 donc concernant la petite enfance et la cessation d'activité des structurantes avec la structuration de l'offre de service. »

**Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 27 :**

**27. "Petite Enfance : cessation d'activité des structures et restauration de l'offre de service"**

« Oui donc cette délibération est logique du coup, puisque nous allons avoir le Pôle Petite Enfance, qui va ouvrir ses portes, donc là il vous est demandé d'accepter la fermeture des structures qui existent aujourd'hui, donc la Crèche Collective qu'il y a à *Jean Moulin*, la Crèche Familiale aussi sur *Jean Moulin*, le Multi Accueil toujours sur *Jean Moulin* et le Halte-Garderie à *Saint-Martin*.

De les fermer pour regrouper en fait les services de la petite enfance sur deux sites, donc :

- Le Pôle rue Mathieu Prévôt avec la création de deux multi accueils de quarante places, d'une activité nouvelle pour la crèche familiale de trente et une places ;
- Eet d'autre part donc rue *Saint-Martin* la création d'une micro-crèche de dix places. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Merci, Madame BALTRONS. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Donc nous passons aux délibérations portées par Monsieur NAYRAC, avec la 28 sur l'information sur le droit de préemption. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 28 :**

**28. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption "**

« Oui, alors comme à chaque Conseil il vous est retracé pour une parfaite information l'ensemble des décisions du Maire prises en matière de droit de préemption depuis le dernier Conseil municipal, il y en a quarante, aucune préemption n'a été faite. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Donc là il suffisait d'avoir l'information et de prendre acte. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Monsieur le Maire**

« Sur la libération numéro 29 : Prix et qualité de l'eau et de l'assainissement concernant le rapport de l'année 2017. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 29 :**

**29. "Prix et Qualité de l'Eau et l'Assainissement – rapport 2017"**

« Alors cette délibération a pour objet de vous présenter le rapport annuel sur le prix et les qualités des Services Publics de l'eau et assainissement, alors pour cela quelques chiffres, je ne vous lirai pas le rapport complet mais les chiffres importants.

En 2017 le nombre d'abonnés était de huit mille cent quarante-quatre correspondant à vingt-deux mille sept cent sept personnes pour un total d'un million deux cinquante-trois mille trois cent quarante-huit mètres cubes vendus, soit une consommation à peu près, il faut compter trois virgule deux mètres cubes par personnes par habitation, soit à peu près une quarantaine de mètres cubes par an, c'est comme ça qu'on fait les calculs.

Alors l'eau provient de sources, vous le savez tous.

Alors le prix moyen c'est là qu'on va toucher à tout le monde, le prix moyen d'une facture sur une référence de cent vingt mètres cubes était de quarante-quatre euros zéro six. À titre de comparaison par exemple Saint-Affrique est à cinq euros quinze, Aguessac est à plus de six euros.

Les faits marquants de l'année 2007 :

- La qualité de l'eau conforme 100 % aux limites de qualité bactériologique et physicochimique des analyses microbiologiques ;
- Et 100 % des analyses physicochimiques.

Alors chose importante le rendement du réseau, parce qu'on en reparlera dans une délibération suivante, était en 2017 de 69,1 %, c'est-à-dire qu'on perdait à peu près 30 % de l'eau qui était puisée dans les deux sources.

Pour l'assainissement le nombre d'usagers, bien sûr de foyers dont les eaux sont collectées, parce que je ne vous parle pas des eaux de ceux qui ont des stations, des fausses ou des stations perso, est de sept mille deux cent soixante en 2017, ils étaient de sept mille deux cent six en 2016.

Je rappelle que lorsqu'on a le tout-à-l'égout qui passe devant sa maison, on a une obligation de se brancher et de mettre sa fosse septique hors d'usage.

Alors ça correspond en gros à cent quatre-vingt-quinze kilomètres de réseau, dont quatre-vingt-treize mille zéro soixante-six mètres d'eaux usées.

Alors je vous ferai grâce de tous les autres chiffres.

Les faits marquants dans l'assainissement, c'est déjà qu'on a une station d'épuration qui est conforme.

Qu'aucun dysfonctionnement n'a été mis en évidence lors du contrôle de l'auto surveillance réalisé par un bureau d'études, bien sûr.

Qu'en 2017 aussi il a eu des fuites sur les pales du sécheur, réparées en interne et qu'il n'y a pas eu de pannes importantes sur la station d'épuration.

Voilà à peu près les grands chiffres de l'année 2017 sur l'eau et l'assainissement. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

**Monsieur ALIBERT**

« Oui un commentaire je vais répéter ce que j'ai dit au dernier Conseil municipal, on a une commission qui ne se réunit jamais, où était présenté ces différents rapports, on pouvait les éplucher, là doit se contenter à cinq jours ouvrés, le rapport est consultable aux Services techniques voilà, bon c'est pour l'information.

Ensuite bon sur le petit résumé, qui est là, il n'y a pas grand-chose à dire, on en parlera dans la délibération suivante. Mais quand aurons-nous une commission Travaux ? Parce qu'il y a des projets, il y a ses chantiers, on en parle sans arrêt mais les commissions ne fonctionnent pas, voilà. Je l'avais dit la fois d'avant, vous m'aviez répondu : « *Il y en avait une avant-hier.* » C'était l'urbanisme, ce n'est pas les travaux. Vous avez séparé l'ensemble, vous avez séparé comme ça se faisait traditionnellement dans les mandats précédents, vous avez voulu tout séparer, mais maintenant les travaux n'existent plus, merci. »

**Monsieur NAYRAC**

« Bien maintenant que vous avez pris connaissance de notre nouveau chef des Services techniques, qui est présent, il va prendre en compte ce que vous venez de parler et on aura maintenant une commission Travaux. »

**Monsieur ALIBERT**

« Ce sont les élus... »

**Madame GAZEL**

« Commission, ce sont les élus. »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui mais c'est qui, qui la prépare avance ? C'est le chef des Services techniques. »

**Madame GAZEL**

« Ça dépend des élus ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Je sais vous êtes tout le temps aux Services techniques, vous êtes tout le temps dans les bureaux et dans les ateliers ça alors c'est vrai que... »

**Monsieur le Maire**

« Bien. Y a-t-il d'autres remarques sur cette délibération ? Donc, je mets la délibération. Excusez-moi, je vous demande de prendre acte de cette délibération numéro 29. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

### **Monsieur le Maire**

« Nous passons donc à la délibération numéro 30, toujours concernant la DSP de l'eau et de l'assainissement et il s'agit du protocole de fin de contrat. »

### **Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 30 :**

#### **30. "Délégation de service public de l'Eau et de l'Assainissement : protocole de fin de contrat"**

« Alors une exploitation du Service Public communale d'eau potable et assainissement était assurée au moyen d'un contrat de Délégation de Service Public, contrat d'affermage avec VEOLIA EAU depuis 1971.

Ce contrat a fait l'objet depuis à peu près de treize avenants.

La fin du contrat liant la commune de Millau à VEOLIA EAU était fixée le 31 décembre 2017, conformément à l'avenant numéro 13.

Début 2018, la société VEOLIA EAU nous a envoyé une facture correspondant au rachat des compteurs de Millau, c'est-à-dire qu'il y en avait huit mille deux cent soixante-quinze pour un montant de trois cent soixante-cinq mille cinq cent soixante-seize euros et vingt-quatre centimes.

Après études et rapports d'activité du délégataire, il s'avère que le rendement et je vous en ai parlé dans la délibération d'avant, est inférieur à 73 % comme il était marqué dans la convention. Ce rendement inférieur entraîne donc une pénalité pour VEOLIA d'un montant de trente et un mille trois cent vingt et quarante-huit centimes d'euros.

En accord avec VEOLIA EAU, il a été convenu d'annuler les deux factures et de l'acter au sein du protocole, plutôt que de poursuivre une procédure contentieuse, qui aurait été longue et qui aurait été difficile à défendre pour VEOLIA.

Alors il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes du protocole d'achèvement du contrat conclu avec VEOLIA EAU et la commune de Millau concernant la Délégation de Service Public pour la gestion et la distribution de l'eau potable et d'assainissement ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit protocole et que tous documents se rapportant à cette affaire. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci Monsieur NAYRAC. Monsieur ALIBERT ? »

### **Monsieur ALIBERT**

« Oui, à la lecture de cette délibération *j'ai failli tomber à la renverse* en même temps. Imaginer VEOLIA, un des gros groupes nationaux Français, voire même international, qui s'assoit sur une facture de trois cent soixante-cinq mille euros contre une facture de trente-deux mille euros. *La ficelle est grosse à avaler, la couleuvre passe mal*, mais en fin tant mieux pour la Commune, mais d'autres Communes qui étaient dans le même cas que Millau leur ont dit : « *Allez-vous faire rhabiller et buvez un grand verre d'eau ça passera mieux. Parce que ça on ne le payera jamais.* » Et ils n'ont jamais été poursuivi donc bon enfin, moi ce qui me, voilà c'était pour la remarque, c'était, je ne veux pas rentrer dans des propos qui pourrait être mal interprété, mais *la ficelle est grosse.* »

### **Monsieur NAYRAC**

« Donc, quand on fait une affaire... »

### **Monsieur ALIBERT**

« Laissez-moi finir, voilà je fini, trois cent soixante-cinq contre trente-deux, je ne sais pas, *ça fait rêver* quand même.

Ensuite, moi ce qui m'inquiète là-dessus c'est qu'on accepte pour le manque de rendement au réseau, qu'on accepte une transaction financière, une pénalité, il faut les imposer, enfin y arriver. Voilà je me promène dans Millau, je ne vois pas une tranchée. L'année prochaine comment ça va se négocier ? Ils vont ressortir quelle facture pour négocier l'indemnité ? »

### **Madame GAZEL**

« La rentabilité ! »

### **Monsieur ALIBERT**

« Qu'est-ce qu'ils vont sortir comme facture l'année prochaine, cinq cents mille, six cents mille, sur quoi ? Qu'est ce qui se passera sur le rendement réseau 2018 ? Là on a le rendement de réseau 2017. »

### **Monsieur NAYRAC**

« Oui. »

### **Monsieur ALIBERT**

« Pour 2018, ils n'y seront pas à 73, ils n'ont pas fait une tranchée cette année, donc ils n'ont rien amélioré. Comment ça va se négocier ? »

### **Monsieur NAYRAC**

« Bon alors, je vous répondrai Monsieur ALIBERT, vous avez mal regarder. Donc je me promène à pied encore dans Millau, si vous allez en haut du boulevard *Jean Jaurès*, il y avait une fuite qui date depuis pratiquement et les voisins le disaient, depuis huit à neuf ans, ils viennent de trouver enfin la fuite parce qu'ils font passer une nouvelle machine pour détecter les fuites et notamment là le boulevard était fermé pendant une journée ou deux, il y a eu des travaux importants pour détecter cette fuite-là.

Il y a des fuites et il y a des travaux vous allez boulevard de la *République* aussi il avait une fuite, que vous avez peut-être pas vue mais il y avait des travaux qui étaient importants, l'essentiel, je ne vais pas vous les citer tous. Ils ont commencé à faire des travaux importants pour essayer de justement d'avoir un rendement.

Moi ce qui me surprend c'est quand on fait une affaire comme ça ou qu'on gagne pratiquement trois cent trente mille, parce que c'était mis dans la convention avant qu'on devait être propriétaire de tous les compteurs, vous la discutez, vous trouvez ça drôle qu'on gagne trois cent trente mille euros. Vous savez très bien que si on était allé en contentieux, on aurait pu jouer ça aurait duré des années et des années et puis dans dix ans on n'en était encore à savoir qui allait payer ou qui allait prendre les compteurs, c'est réduit pour trente et un mille euros, tous les compteurs sont propriété de la Commune. »

**Monsieur ALIBERT**

« ...propriété de la Commune... »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, faux ! »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Oui, non, moi je note que vous n'êtes pas procédurié, que vous aimez éviter les contentieux, donc c'est très bien. »

**Monsieur FABRE**

« Surtout avec VEOLIA ! »

**Monsieur DURAND**

« Mais, je vais peut-être poser une question stupide ! Qui est propriétaire des compteurs actuellement ? »

**Monsieur NAYRAC**

« C'était VEOLIA ! »

**Monsieur DURAND**

« Et actuellement ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Ben maintenant avec ça, ça va être nous. »

**Monsieur DURAND**

« C'est la Ville ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui. »

**Monsieur DURAND**

« D'accord très bien ! Et j'en profite pour faire un aparté personnel, j'ai reçu ma deuxième facture du deuxième semestre 2018, je vous confirme bien qu'à consommation égale, ma facture d'eau a bien augmenté, je la tiens à votre disposition avec grand plaisir. »

**Monsieur NAYRAC**

« Alors oui, on va pouvoir en parler, Monsieur ... »

**Monsieur le Maire**

« On en parlera tout à l'heure, Monsieur DURAND. »

**Monsieur NAYRAC**

« On va pouvoir en parler, parce qu'on va y arriver tout à l'heure. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, s'il n'y a pas d'autre question, je mets cette délibération numéro 30 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Huit abstentions. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée par 24 voix pour***

***8 abstentions***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*



**Monsieur le Maire**

« Nous poursuivons avec la 31 : qui concerne un avenant numéro 1 mise au point du contrat. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 31 :**

**31. "Délégation de service public de l'Eau : avenant n°1 – mise au point du contrat"**

« Alors, un contrat de Délégation de Service Public portant sur la production la distribution d'eau potable a été signée entre les parties le 8 décembre 2017 avec un début d'exécution le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Suite à la première année d'exploitation certains ajustements sont parus nécessaires pour mettre en cohérence les formules d'actualisation des prix et apporter des précisions sur certains articles.

Le présent avenant prend en compte ces ajustements sans aucun impact sur le compte d'exploitation prévisionnel initial.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet d'avenant numéro 1 au contrat de Délégation de Service Public de la gestion et la distribution de l'eau potable ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant numéro 1 et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

**Monsieur ALIBERT**

« Oui j'ai beau tourner, comme on n'a pas eu de commission pour en parler, j'ai beau retourné la délibération de tous les sens, j'ai même lu le projet d'avenant, je n'ai pas de quels ajustements il s'agissait. Vous pouvez nous éclairer ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Alors, les ajustements, l'avenant c'est tout simplement des mots ou des lignes qui ont été..., vous les avez derrière, ce qui a été changés. Alors il y a eu par exemple vous voyez, il y a des..., alors vous prenez l'article 1, modification puis vous voyez tous les articles qu'il y a eu de changés. Alors si vous les..., on peut les prendre un par un, mais ça risque d'être long pour vous. Ce sont des mots et ce sont des termes qui ont été mal placés. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

« C'est une intervention sur tous ces avenants-là. On est un an après le vote de la délégation de l'eau et de l'assainissement et vous vous rendez compte, un an après qu'il y a tout un tas de dysfonctionnements, de choses qui n'ont pas été prises en compte, donc on y reviendra dans le détail. Mais enfin ça prouve encore que cette délégation, qui nous engage pour dix-sept ans, a été faite vraiment *par-dessus la jambe*. C'est d'une inconséquence, qui là-aussi, est très inquiétante. Dans quel état j'espère que..., nous allons retrouver la Ville dans un an et demi à *feu et à sang* entre tout. C'est le... »

**Monsieur ???**

« Non, il y eau... »

**Madame GAZEL**

« Non mais franchement Monsieur SAINT-PIERRE. Il y a des avenants pour des SIVOM, qui devaient faire partie de la convention. Des avenants pour les Mégissiers, qui n'ont pas été pris en compte dans la convention. C'est fou !

Tout ce qu'on ne sait pas, tout ce qui passe inaperçus, enfin vraiment on s'était érigé contre la façon dont vous aviez mené cette DSP, mais là voilà force est de constater qu'on avait raison et combien de temps on va encore trainer des modifications pour rattraper, pour tenter de rattraper, ce qui s'est fait et pour la délibération précédente parce que tout ceci est extrêmement lié quand même.

Là aussi les compteurs aujourd'hui c'est toujours VEOLIA qui est notre délégataire là-dessus ? Donc pourquoi on devrait remplacer les compteurs pour un peu plus de trois cents mille euros, faire racheter les compteurs pour un peu plus de trois cents mille euros ? Avez-vous fait un état des lieux de ces compteurs ? Dans quel état sont-ils aujourd'hui ces compteurs ? Enfin, trois cents mille euros de compteurs vous vous rendez compte ce que c'est ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui. »

**Madame GAZEL**

« C'était complètement aberrant, je pense qu'il n'y a pas eu vraiment d'état des lieux à la fin de la délégation, parce qu'il n'y a pas que les compteurs qui rentrent en ligne de comptes. Mais encore une fois ça manque d'accompagnement technique, là pour le coup, oui Monsieur NAYRAC, je suis d'accord, il manque de compétences techniques pour épauler les élus. Je ne sais pas quel est le Cabinet que vous aviez pris pour vous accompagner sur la DSP ? Mais il faudrait là en revanche faire un recours contre eux, parce que c'est dramatique ce qui se passe sur cette DSP de tous points de vue. Sur les documents que vous nous présentez et puis sur la réalité de ce qui se passe après. »

**Monsieur le Maire**

« Bon avant de laisser la parole à Monsieur NAYRAC.

Décidément vous avez une façon de présenter les choses, qui me laisse perplexe et sans voix, enfin bon ! Il y a des modifications par avenant du contrat DSP, qui étaient des choses qui avaient été annoncées et pressenties à ce moment-là et je pense aux Mégissiers, que nous ne pouvions plus faire. Donc il est normal que l'actuel contrat de DSP ne prenne pas en compte et que nous soyons amenés à travailler sur des avenants pour compléter et c'est ce que présentera Monsieur NAYRAC toute à l'heure. Arrêtez à chaque fois d'avoir cet élan de catastrophisme absolu, je sais que ça vous fait plaisir, vous vous régalez, vous donnez de, comment dire, du débat, mais à un moment donné il faut être un peu réaliste sur les choses. Monsieur NAYRAC, s'il vous plaît ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Alors, je suis surpris parce qu'en fait les avenants que je viens de vous présenter, ce sont des avenants de termes et de mots, qui simplifient tout simplement la convention qui était mal, certainement, qui était mal tournée dans la convention d'avant.

Par contre on va reparler justement des Mégissiers parce que les Mégissiers, moi j'y suis allé les voir les uns après les autres, j'ai pris mon temps d'y aller, j'ai pris mon temps d'expliquer. Non, mais attendez, je... On leur a expliqué que ce qui se passait depuis X années était anormal, c'est-à-dire subventionner la pollution par la Municipalité ne pouvait exister. C'est ce qu'on faisait ! C'est ce que le mandat d'avant faisait ! On subventionnait... »

**Madame GAZEL**

« Le comportement sains, Monsieur NAYRAC ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui mais jamais rien était fait, même avec un mandat d'avant, la preuve en est puisque j'y suis allé, on subventionnait, alors je suis étonné, Monsieur ALIBERT, que vous soyez surpris... »

**Monsieur ALIBERT**

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur NAYRAC**

« Vous subventionniez vous même, vous étiez dans l'équipe d'avant, vous subventionniez la politique de pollution des Mégissiers. Maintenant, on va mettre au clair et je suis allé voir toutes les Mégisseries et on va régler ça, ça va être bien clair et net, voilà tout simplement.

Et vous avez oublié, chose bizarre, la Blanchisserie, qui faisait aussi partie de ce qui devait avoir une convention mais malheureusement elle était oubliée. La preuve qu'on a été quand même dans le détail, on s'est aperçu qu'on avait quelqu'un qui a envoyé ses eaux usées dans le circuit sans payer quoi que ce soit, c'est quand même bizarre, que vous ne vous en soyez pas aperçu, Monsieur ALIBERT, c'est quand même surprenant non ? Et bien on est allé les voir, on les a reçus ici, on leur a expliqué, qu'est-ce qu'on allait faire et comment on allait mettre ça au clair.

Voilà, c'était tout simplement, alors ne venait pas me prendre pour avenant, pour un mot, qui a été mal placé dans l'avenant d'avant, qu'on est en train de régler et mettre au clair, quand on n'a pas été capable de voir que les gens polluaient, sans qu'on les fasse payer. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. »

**Monsieur ALIBERT**

« Pour en revenir à ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur NAYRAC, au sujet de la *Tannerie PECHDO*, on a parlé de la *Tannerie PECHDO*, de la réduction par rapport aux jours. Vous qui êtes allés les voir. Est-ce que vous savez que les Mégissiers, ils ont quelqu'un qui va faire tourner les pelins tous les dimanches pour pas que les peaux, elles pourrissent ? Vous l'avez compté, c'est-à-dire les Mégisseries à part la fermeture estivale, elles tournent presque, j'allais dire, trois cent soixante-cinq jours par an. »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui. »

**Monsieur ALIBERT**

« Moins les congés. Parce que les pelins, ils sont vides. Mais même les week-ends, il y a un employé qui va le faire tourner pour ne pas que des peaux, elles pourrissent. »

**Monsieur NAYRAC**

« Je ne vois pas le rapport avec la pollution ? »

**Monsieur le Maire**

« Moi non plus ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Excusez-moi, je ne vois pas le rapport avec la pollution ? »

**Monsieur le Maire**

« Madame GAZEL ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Mais non, mais... »

**Madame GAZEL**

« En fait jusqu'à maintenant, on a encouragé justement la démarche vertueuse environnementale des Mégissiers, c'est pour ça qu'on accompagnait sur une partie de leurs versements pour l'assainissement, un comportement vertueux. Là moi ce que... »

**Monsieur NAYRAC**

« Ce n'est pas vrai ! »

**Madame GAZEL**

« Ben si... »

**Monsieur NAYRAC**

« Moi, je vais vous dire ce qu'on a fait. Je vais vous dire depuis 2005 ce qui a été fait... »

**Monsieur le Maire**

« Attend... »

**Madame GAZEL**

« Monsieur NAYRAC, je ne vous ai pas coupé ! »

**Monsieur le Maire**

« Oui. »

**Madame GAZEL**

« Là ce que je peux vous dire c'est qu'on a passé je ne sais pas si c'était au dernier Conseil ou à celui d'avant, une décision modificative qui prenait en compte une partie qui n'avait pas été anticipée. Alors vous qui êtes tout le temps avec les Mégissiers, vous avez quand même passé un an sans vous rendre compte qu'il y avait quand même une partie d'assainissement, qu'il fallait prendre en charge et là vous venez de négocier autre chose et j'espère que vous l'avez négocié, en tout cas on le vote ce soir. »

**Monsieur NAYRAC**

« Mais absolument pas, on s'est rendu compte que la Municipalité recevait les factures d'eaux des Mégissiers et que nous on recevait, on leur facturait moitié moins à peu près, on va dire ça comme ça, leurs factures d'eaux. Mais vous savez pourquoi ?

C'est parce qu'on avait dit tout simplement, parce qu'en 2005, pour ne pas dire qu'on subventionnait la construction de mini stations d'épuration pour tenir leur chrome, on les a financés comme ça, pour qu'ils puissent se payer chacun une station d'épuration retenant correctement le chrome, afin de ne pas polluer le système complet. On est d'accord !

Donc depuis 2005, on leur fait cadeau de cent vingt mille euros. Vous faites le calcul, on a largement payé leurs stations d'épuration.

Pour remédier à ça et parce qu'on demande des comptes, on va régulariser cette situation-là et petit à petit sur trois ou quatre ans, on va commencer à lisser et leur faire payer exactement ce qu'ils consomment en eaux, tout simplement. Non, on ne continue pas ! On a passé une convention avec eux, on ne peut pas d'un seul coup leur dire : « Ça fait 2005-2018, quinze ans qu'on vous paye largement votre eau et votre pollution et maintenant d'un seul coup toc, on arrête de payer. » »

**Madame GAZEL**

« Ce n'est pas ça qu'on remet en question. Ce qu'on remet en question c'est que vous vous en rendez compte... »

**Monsieur le Maire**

« Mais non ce n'est pas ça du tout, Madame GAZEL... »

**Monsieur NAYRAC**

« Mais non, on s'en est rendu compte... »

**Monsieur le Maire**

« Je sais que c'est votre rôle, voilà de faire preuve de mauvaise foi permanente, mais à un moment donné comprenez les explications, sinon on ne va pas réussir à s'entendre. Alors bon, on ne s'en aperçoit pas aujourd'hui, ça fait un an qu'on y travaille dessus et c'est justement à l'occasion de la nouvelle DSP, que ça permet de remettre les choses, les compteurs à zéro et c'est à partir de là qu'on travaille. Arrêtez de mettre de la mauvaise foi.

Monsieur DIAZ une explication plus comptable. »

**Monsieur DIAZ**

Non mais, je voulais dire juste en fait, que ce dossier concernant les Mégissiers, en fait est un dossier qui a été mal envisagé depuis le départ, parce qu'on était très attaqué. Parce que finalement la Ville, de manière déguisée, a donné aux Mégissiers une subvention d'équipement pour acheter des stations d'épuration, d'accord, pour soulager leurs comptes d'exploitation :

- Alors première remarque sur le fond, juridiquement on est condamnable parce qu'on a donné un avantage concurrentiel à des entreprises sur le marché, *on prêtait le flanc* à la chose suivante que des entreprises, par exemple du BTP, nous demandent des subventions pour recycler telles ou telles matières, alors la *connerie* a été faite. Elle a été faite ! ;
- Deuxième bêtise qui a été faite, mais je parle dans le temps, je ne parle même pas de qui était à la mandature,

peu m'importe. C'est qu'on n'a même pas calé le délai de subventions déguisées, via la facturation, sur une durée d'amortissement de la station d'épuration. Donc on s'est retrouvé à dire : « *On a cofinancé une station d'épuration, une fois qu'elle a été amortie, on a continué à subventionner des installations amorties qu'ils avaient déjà payées.* » Donc là en adaptation, on avait tout faux. Alors la réalité c'était quoi ? Après peu importe la DSP ou pas DSP. On se retrouvait, moi je remercie Alain NAYRAC, dans le cas où finalement des gens c'étaient habitués depuis 2005 c'est ça ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui. »

**Monsieur DIAZ**

« Soit treize ans à avoir une subvention déguisée comme ça qui était considérée comme acquise. Il a fallu aller les voir et leur dire : « *Ben les cent quarante mille euros qu'on payait pour votre compte, vous allez les payer, la décision, elle est ferme sur le principe, par contre on ne vous aide plus au niveau de l'assainissement sous forme d'une subvention, on accepte de régulariser sur trois ans* » Je crois ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui, c'est ça. »

**Monsieur DIAZ**

« *« De façon que votre compte d'exploitation n'en pâtisse pas trop »* Mais appelons un chat un chat, c'est un dossier qui a été vraiment mal monté depuis l'origine et après donc il est très difficile dans le *timing* la DSP d'intégrer une convention bien carrée, validée juridiquement sur les Mégissiers.

Et dernier commentaire c'est que quand on fait des grosses conventions comme des DSP, on a été assisté par un Cabinet, évidemment. On a fait expertiser les éléments par l'avocat de la Ville, j'allais presque dire, alors je ne sais pas si on a trop de modifications, ce sont des modifications effectivement qui ne touchent pas à l'essentiel, c'est-à-dire les tarifs et tout ce qui est prévisionnel pour la Ville en termes de dépenses et pour les habitants. Mais autant passer la palanquée de tout un point de détail, parce que quand vous avez beaucoup de modifications-là, qui sont des modifications, qui ne changent rien sur le fond, mais dont l'avocat a dit : « *En termes de formulation vous êtes beaucoup plus précis, beaucoup mais attaquable si vous le formulez sous cette forme* ». C'est pour ça qu'il y en a deux pages. Mais voilà, on ne va pas en discourir plus longtemps, j'allais presque dire : « *C'est inévitable !* » Je pense qu'elles ont toutes été balayées et qu'on aura plus à revenir dessus. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six voix contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

**Adoptée par 24 voix pour  
6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**2 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur le Maire**

« Donc nous passons à la délibération numéro 32 : avenant numéro 1 : mise au point du contrat en ce qui concerne cette fois l'assainissement. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 32 :**

**32. "Délégation de service public de l'Assainissement : avenant n°1 – mise au point du contrat"**

« ... a conclu avec la société *Aqualter* une Délégation de Service Public de l'assainissement collectif.

Suite la première année d'exploitation certains ajustements sont apparus nécessaires pour mettre en cohérence et formule d'actualisation des prix.

Cet avenant prend en compte ces ajustements sans aucun impact sur le compte d'exploitation prévisionnel initial.

Il a été décidé de mettre en place progressivement les nouveaux tarifs aux industriels et collectivités.

Il est donc demandé au Conseil :

- D'approuver le projet numéro un de contrat de délégation de service public assainissement collectif ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant numéro un et accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Là, moi ce qui me fait peur c'est sur la façon dont est tourné le projet d'avenant-là, on voit souvent, pardon, oui : « *Le prix sera actualisé, le prix ne sera pas actualisé* ». On ne sait pas trop. Il sera actualisé de combien, comment, pourquoi et... ? On ne sait pas trop, là. On ne sait pas où on va. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur NAYRAC ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Alors ! Oui, le prix peut être actualisé, il y a une formule, mais techniquement je ne vais pas vous en parler parce qu'en fait si vous voulez l'avoir, elle est en page, mais par contre ... »

**Monsieur ????**

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur NAYRAC**

« Alors, cette formule-là elle prend en compte l'augmentation aussi des personnels au fur et à mesure dans le temps et donc tout ça s'est pris en compte de telle façon à avoir un prix de l'eau final, tout est pris en compte avec cette formule-là. Alors je veux bien vous l'expliquer, mais je prendrai quand même quelqu'un d'*Aqualter*, qui viendra avec moi, puis vous viendrez dans le bureau, on prendra une petite demi-journée, mais tout est pris en compte, c'est-à-dire qu'avec une formule comme celle-ci, on arrive à avoir le prix de l'assainissement. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Cette formule est appelée à évoluer dans le temps ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, elle n'évolue pas, la formule n'évolue pas ! »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais je veux dire, les éléments qui forment la formule, donc s'ils embauchent du personnel, donc ça a un impact sur le prix de l'eau à terme ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Pas l'embauche, non. Mais par exemple le prix, l'augmentation par exemple le SMIC et tout ça monte, ça a un impact sur le prix de l'eau. »

**Monsieur DURAND**

« Mais ce sont des données conjoncturelles... »

**Monsieur NAYRAC**

« Tout à fait ! »

**Monsieur DURAND**

« Ce n'est pas eux qui décident ou non. »

**Monsieur NAYRAC**

« Non ce sont des données conjoncturelles. »

**Monsieur DURAND**

« D'accord. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je recommence, y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Deux. Elle est donc adoptée. Merci. »

**Adoptée par 24 voix pour**

**6 voix contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**2 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

### **Monsieur le Maire**

« Toujours Monsieur NAYRAC, avenant 1 concernant le SIVOM du *Tarn*, du *Lumensonesque* et de Creissels. »

### **Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 33 :**

#### **33. "Avenant n°1 à la convention de traitement des effluents du SIVOM du Tarn et du Lumensonesque et de Creissels par le station d'épuration de Millau"**

« Alors en 1992, le SIVOM du *Tarn*, *Lumensonesque* a réalisé le collecteur qui emprunte le territoire de la Commune sur une longueur d'environ trois mille six cent quarante-huit mètres, jusqu'au point de raccordement avec le réseau communal. Ces travaux ont permis que la commune de Millau puisse recevoir sur son réseau les eaux usées du SIVOM.

La commune de Creissels s'est engagée à financer la construction de la station d'épuration sur une durée de quarante ans.

Par convention en date du 6 janvier 93, qui a été suscitée par la convention de 15 juillet 2003 toujours en vigueur, la commune de Millau pérennise son engagement à recevoir sur son réseau les eaux usées du SIVOM du *Tarn* et *Lumensonesque* et de Creissels, en assurer le transport et le traitement la station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Cette convention est liée au contrat de DSP Eaux et Assainissement. Un nouveau contrat de DSP a été signé et fixe un nouveau tarif de traitement pour les autres Communes.

Il convient d'établir un avenant tarifaire précisant les modalités techniques et financières pour le traitement des eaux usées du SIVOM et de Creissels.

Alors il a été établi et si vous voyez à la dernière page un lissage du prix, parce que c'est vrai que pour le SIVOM du *Tarn* les augmentations étaient assez importantes et donc il a été introduit un lissage sur trois ans aussi.

Alors c'est vrai que ces conventions-là, on n'avait pas pris en compte pour Creissels et le SIVOM, mais on a eu suite à plusieurs réunions, on a pu s'entendre sur un prix de l'assainissement.

Là aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet d'avenant pour le SIVOM et pour la commune de Creissels ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant

Alors, je reviendrais un peu pour cette convention-là parce que c'est pareil, il a fallu voir la commune de Creissels et les responsables du SIVOM. On a eu trois réunions, c'est vrai qu'ils ont été prévenus un peu tard de cette convention-là, ça il faut l'avouer, qu'il y a eu certainement un oubli. Sur ces conventions-là, on a pu s'entendre parce qu'ils voulaient savoir exactement les travaux qu'il y auraient sur la nouvelle station d'épuration, pour une valeur à peu près de deux millions d'euros, c'est pour éviter tout simplement le séchage, qui coûtait très cher en gaz et on va faire des bassins pour pouvoir épandre les boues sur les parcelles agricoles.

Et puis le *Tarn*, le SIVOM voulait avoir des explications sur les travaux qui allaient y avoir sur la conduite principale qui passe notamment en bas du quai *Sully Chaliès* et si vous avez eu l'occasion d'aller sur le quai *Sully Chaliès*, vous avez pu voir déjà les travaux ont été faits sur la canalisation principale, le sarcophage qui se trouve juste en bas, vous pouvez voir, où il y avait de nombreuses fuites, notamment au niveau du *Vieux Moulin* et donc tout ça a été refaite à neuf et on a une conduite qui par du pont de *Cureplat* jusqu'au *Vieux Moulin*, qui est à peu près, qui a été complètement refait. Voilà ! Ce sont les débuts des travaux qui ont été effectués sur l'assainissement. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Monsieur FABRE ? »

### **Monsieur FABRE**

« Bon ce n'est pas une question c'est une remarque et un regret. Cette délibération est bien présentée puisqu'elle revient sur les liens très forts entre le SIVOM du *Tarn* et *Lumensonesque* et la commune de Millau, puisque ça date déjà de 1992 où donc on explique le collecteur. Ensuite la convention de 93, puis à celle de 2003, donc il y a un lien étroit et nécessaire entre Millau le SIVOM du *Tarn* et *Lumensonesque* et Creissels.

Il se trouve que quand vous avez renégocier..., alors le regret c'est celui-ci, deux regrets, c'est que quand vous avez renégocier donc la convention pour le traitement avec NICOLIN, les membres du SIVOM et les élus de la vallée n'ont absolument pas été associés à cette négociation, absolument pas, ils l'ont exprimé à plusieurs reprises, ils s'en sont plein, c'est un mode de gouvernance, que je trouve étrange ou en tout cas très, très, oui mais je le dis le mot « méprisant » pour ces élus puisque finalement ils participent depuis plus de vingt-cinq ans à ce projet et ces élus ont été purement et simplement ignorés et vous venez de dire, là aussi en parlant d'oubli, qu'ils avaient aussi été négligés concernant la convention bon voilà. C'est quand même, ça commence à faire beaucoup et je trouve que ce ne sont pas des méthodes de travail collectif entre élus d'un même bassin, voilà. »

### **Monsieur le Maire**

« Monsieur NAYRAC ? »

### **Monsieur NAYRAC**

« Bon de là qu'on les ait oubliés, non on ne les a pas oubliés, c'est vrai que la convention n'a pas été réfléchi avec eux, ça c'est certain. On a pu récupérer depuis avec, je vous dis, on a fait trois réunions avec Creissels et le SIVOM et c'est pour ça qu'on a pu aussi en négocier, ils ont pu négocier leurs tarifs que vous voyez à la fin, c'est-à-dire plutôt que leur amener une augmentation brutale qui aurait été d'un euro, un euro zéro et peu plus d'un euro. On a lissé jusqu'en 2021, on a lissé l'augmentation pour qu'on arrive à un euro zéro trois, voilà. C'est vrai qu'ils ont une augmentation de quatre-vingt-cinq centimes un euro zéro trois, mais ça s'est dû aux travaux qu'on va faire sur la station d'épuration et sur la canalisation principale. »

**Monsieur FABRE**

« Enfin ces élus, il faut quand même se mettre à leur place, ils n'ont rien décidé, ils n'ont rien choisi, on les a complètement ignorés et là maintenant ils se retrouvent avec une augmentation des tarifs, sans qu'ils aient été associés à aucun moment à cette discussion. C'est scandaleux, parce que ... »

**Monsieur NAYRAC**

« Monsieur FABRE, ne dites pas qu'on les a obligés, puisque maintenant ils sont en accord, ils sont d'accord ! »

**Monsieur FABRE**

« Mais après ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Mais non, on a fait, ce n'est pas aujourd'hui, on a fait des réunions depuis trois quatre mois avec eux. C'est vrai, mais il faut admettre quand on fait une erreur, je vous le dis : « *Il y a eu une erreur de faite. On les a oubliés.* » Depuis trois, quatre mois, on a fait des réunions avec eux et la dernière on a pu s'entendre sur le tarif qui a permis pour eux de faire glisser le prix sur l'assainissement et sur l'eau, voilà. Mais *qui ne fait rien, ne fait pas d'erreur.* Il est facile d'être à votre place et dire : « *Oui, vous avez fait ça...* » Non, on les a oubliés, point c'est tout, ce n'est pas ... On a récupéré la chose. »

**Monsieur le Maire**

« Et que, en tout cas... »

**Monsieur DURAND**

« *Faute à demie pardonnée*, vous êtes absout, Monsieur »

**Monsieur NAYRAC**

« *Faute à moitié avouée...* »

**Monsieur DURAND**

« *Faute à moitié*, voilà c'est la peut-être où *le bât blesse*, parce que OK, ils n'ont pas été adossés, vous avez reconnu l'erreur, soit disant ce contrat quand on nous l'avait présenté, il était soit disant mirifique et mené de main de maître, bon on voit qu'il y a des erreurs, *l'erreur est humaine*, vous avez raison.

Par contre le delta, ce delta puisque vous leur faites un prix progressif, qui payent la différence ? »

**Monsieur NAYRAC**

« C'est eux. Parce que c'est englobé, l'augmentation du tarif est englobée... »

**Monsieur DURAND**

« Bon ! »

**Monsieur NAYRAC**

« ... c'est-à-dire on le fait lisser, mais ce n'est pas... »

**Monsieur DURAND**

« Ce n'est pas le contribuable... »

**Monsieur NAYRAC**

« Ce n'est pas la ville de Millau ! »

**Monsieur DURAND**

« Ce n'est pas le contribuable. Bon voilà, très bien. Merci. »

**Monsieur NAYRAC**

« Voilà ! »

**Monsieur le Maire**

« En tout cas, on ne peut pas parler de mépris. »

**Monsieur NAYRAC**

« Ils payent moins ça va être lissé sur voilà, au départ on leur met un tarif et puis au fur à mesure on augmente de telle façon que l'augmentation prennent en compte cette augmentation qu'ils auraient dû avoir depuis un an, un an et demi, voilà. Parce que ça aurait été, au final peut-être que si on les avait augmentés tout de suite, en gros on aurait dû payer un euro zéro deux, mais comme ils se retrouvent à un zéro trois parce qu'au départ on ne les a pas augmentés, tout simplement on a lissé cette augmentation-là. Vous me suivez ? »

**Madame GAZEL**

« Pour arriver sur le prix payé par les Millavois ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Tout à fait. Non, eux payent. Oui. »

**Madame GAZEL**

« Donc comment se fait-il qu'un Millavois paye un euro zéro trois, je vous suis... »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui. »

**Madame GAZEL**

« ...se n'est pas non plus... »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui. »

**Madame GAZEL**

« ...un Millavois paie un euro zéro trois, un Aguassol pour le moment paye donc en 18 en 19 et en 20... »

**Monsieur NAYRAC**

« Pareil ! »

**Madame GAZEL**

« Non, zéro quatre-vingt-cinq, zéro quatre-vingt-quatorze et en 21 il arrive à un zéro trois. »

**Monsieur NARAC**

« Bien oui ! »

**Madame GAZEL**

« Mais du coup la question de Michel à mon sens, en tout cas je n'ai pas compris votre réponse, c'est qui paye les zéro vingt, les zéros dix-huit centimes qui... »

**Monsieur NAYRAC**

« Parce que nous... »

**Madame GAZEL**

« ...d'écart ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Alors je n'ai pas les tarifs là, alors je dis peut-être une sottise, mais certainement que nous le prix l'assainissement est un peu du faible qu'un zéro trois. D'accord ! Eux dans un zéro trois, ils vont intégrer leur augmentation, mais ça a été compliqué, oui parce qu'on a eu une convention... Je ne dis pas que ça n'a pas été simple... »

**Monsieur FABRE**

« Votre réponse est confuse, voilà ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Je ne dis pas que ça n'a pas été simple. L'augmentation quand on a fait, on les a lissés pour arriver à un tarif un zéro trois, incluant la remontée du tarif à partir de maintenant. »

**Madame GAZEL**

« Donc du coup, après ils vont avoir un tarif qui rebaisse, parce que si on inclut une augmentation... »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, parce que c'est lissé sur quinze ans. »

**Madame GAZEL**

« D'accord sur quinze ans. »

**Monsieur le Maire**

« Bien. Je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Deux. Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée par 24 voix pour***

***6 voix contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

***2 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*



**Monsieur le Maire**

« La délibération de 34 transfert de la compétence eau et l'assainissement report de l'échéance. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 34 :**

**34. "Transfert de la compétence Eau et Assainissement : report de l'échéance"**

« Donc la loi NOTRe attribue à titre obligatoire les compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Néanmoins la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes aménage notamment les modalités de ce transfert sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ces dernières.

Ainsi jusqu'au 30 juin 2016, soit six mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe, les Communes membres des Communautés de Communes ont désormais la possibilité de délibérer pour s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, qu'initialement prévu par l'article de la loi précitée. L'opposition prend en effet si elle est décidée par des délibérations prises au moins 25 % des Communes membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20 % de la population intercommunale, dès lors que la Communauté de Communes n'exerce pas déjà y compris de matière facultative tout ou partie de cette compétence.

Dans ce cas le transfert obligatoire sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sauf décision contraire de la Communauté de Communes validée par la majorité qualifiée des Communes et ne faisant pas l'objet de la minorité de blocage.

Alors, il est proposé au Conseil :

- De s'opposer au transfert de la compétence eau et l'assainissement à la Communauté de Communes de Millau Grands Causses au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Délibération de 35... »

**Monsieur NAYRAC**

« J'aurais une précision, parce que Monsieur DURAND m'a parlé de sa facture. Alors parce qu'on n'a pas répondu et puis après, donc sur la dernière facture que vous avez eue, il y a une part fixe et une part variable.

Cette part fixe, elle a été importante cette année, puisque le 1<sup>er</sup> semestre 2018, on le paye et paye aussi du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> juillet 2019 donc déjà là vous avez une augmentation de cette part fixe, qu'on ne retrouvera pas dans les factures suivantes.

Si on calcule, alors c'est vrai que la part fixe a été augmentée, parce que maintenant pour les deux, assainissement et l'eau, elle est de cinquante-six euros, ça, ça a augmenté. Mais si vous regardez l'eau en elle-même sur la ville de Millau, on doit être à quatre euros dix, si je ne me trompe pas, voilà.

Alors on a volontairement et ça c'était un effort de chacun, de tous, les soixante premiers mètres cubes, dit : « *social ou sociaux*. » On ne les a plus pris en compte. Pourquoi ? Parce qu'on s'est aperçu que ces gens qui en profitaient, ce n'étaient pas ceux qui étaient dans les grandes collectivités, genres : *cité des Causses, cité du Stade* et j'en passerai, parce qu'ils ont tous un compteur principal, où ils payent un abonnement et qu'après ils ont des petits compteurs divisionnaires où là ils n'ont pas à payer. Et on s'est aperçu que ceux qui consommaient moins de soixante mètres cubes, on retrouvait, alors je ne sais pas comment vous faites, parce que tout à l'heure, je vous ai fait une consommation ou alors vous ne vous lavez pas ou vous ne prenez pas de douche. Parce que combien vous êtes chez vous ? »

**Monsieur DURAND**

« Trois. »

**Monsieur NAYRAC**

« Trois ! Et vous consommez moins de soixante mètres cubes. »

**Monsieur DURAND**

« Soixante-deux. »

**Monsieur NAYRAC**

« Eh ben alors là vous faites du recyclage d'eau, ou je ne sais pas ou alors vous faites comme mes grands-parents vous prenez un bain pour tout le monde. Mais parce que je vais vous expliquer, une chasse d'eau, c'est quinze litres, rien qu'une

chasse d'eau. »

**Monsieur ???**

« Il ne la tire pas ! »

**Monsieur FABRE**

« C'est diffamatoire ça, Monsieur NAYRAC ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Alors, il faudra peut-être dire à tout le monde comment on fait pour consommer à trois personnes moins, ou alors j'espère que vous ne faites pas partie de ceux, qui ont un forage et qui tirent l'eau par forage et renvoie leurs eaux usées dans le circuit d'eaux usées de la Ville. »

**Monsieur DURAND**

« Mais vous faites des insinuations, Monsieur NAYRAC ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Non ! »

**Monsieur FABRE**

« C'est de la diffamation, Monsieur NAYRAC ! »

**Monsieur DURAND**

« Attention, Monsieur NAYRAC ! Attention ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Non ! »

**Monsieur DURAND**

« Vous dites que je ne me lave pas, que je suis constipé et que j'ai un forage. Non, mais ça va bien ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Je suis surpris qu'à trois personnes, vous puissiez consommer moins de soixante mètres cubes. »

**Monsieur DURAND**

« Je vous amènerai la facture, je vous promets, je fais attention, j'ai un comportement vertueux et je ne suis pas récompensé, je suis désolé ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Vous devez être le seul à avoir une si faible consommation ! »

**Monsieur DURAND**

« Non ! Honnêtement... »

**Monsieur NAYRAC**

« Je reviens à l'origine mon explication. »

**Monsieur DURAND**

« Il vaut mieux ! »

**Monsieur NAYRAC**

« On s'est aperçu que ceux qui consommaient soixante mètres cubes, étaient ceux :

- Qui avaient ou alors un forage souvent, vous faites partie de l'exception ;
- Ou les gens des maisons secondaires, qui étaient utilisées peu souvent ;
- Ou alors il y avait la troisième solution, alors effectivement on avait les gens qui avaient peu de moyens et qui économisaient sur ça, voilà.

Mais ils peuvent toujours avoir une aide, alors je vous conseille d'aller voir le CCAS, puisque VEOLIA donne une certaine enveloppe au CCAS pour aider les gens nécessiteux, qui n'arrivent pas à payer une facture de soixante mètres cubes. »

**Monsieur DURAND**

« Mais quelle condescendance, Monsieur NAYRAC ! Je ne vous ai jamais dit que j'étais nécessiteux, je vous ai dit simplement... »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, mais je vous dis ça... »

**Monsieur DURAND**

« ... que vous nous aviez promis une baisse de l'eau, je vous dis que pour mon cas personnel je n'ai pas eu de baisse de l'eau, j'ai eu une augmentation... »

**Monsieur NAYRAC**

« Sur cette facture-là ! »

**Monsieur DURAND**

« Et je vous redis que la bascule se fait à quatre-vingt mètres cubes, à partir de quatre-vingt mètres cubes, je vous accorde que le prix de l'eau baisse, mais avant et je connais plein de retraités, qui ne se lavent peut-être pas, qui n'ont pas de forage, mais qui consomment moins, qui sont impactés par cette mesure et tout à l'heure, vous nous fessiez le grand vertueux contre les pollueurs, vous favorisez les gens, qui font de la forte consommation... »

**Monsieur NAYRAC**

« Non ! »

**Monsieur DURAND**

« Si je suis désolé. Moi, je fais attention et je suis pénalisé et je ne suis pas le seul et il y a des personnes comme vous dites « *des nécessiteux* » avec des petits sourires, qui sont très pénalisés et je trouve ça dommage. »

**Monsieur NAYRAC**

« Écoutez, la majorité des gens, il y a peu de personnes qui consomment, je suis désolé, il faudra me redire, je ne sais pas, il y a peu de personnes, peu de familles de trois personnes qui consomment moins de soixante mètres cubes. Je vous le dis, vous avez certainement la solution miracle, faudra nous la dire à tous. »

**Monsieur DURAND**

« Je ne reste pas deux heures sous la douche... »

**Monsieur NAYRAC**

« Deux personnes cent vingt mètres cubes. Alors il faudra me dire comment je fais. »

**Madame GAZEL**

« La moitié des familles Millavoises sont des foyers de personnes isolées. »

**Monsieur NAYRAC**

« Mais qui vivent en appartement... »

**Madame GAZEL**

« Pas toutes ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Dans des collectivités et qui ne payent ... »

**Monsieur DURAND**

« Pas toutes ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Mais si beaucoup, énormément. Il y a beaucoup de personnes seules, ne vivant pas dans des appartements dans les grands immeubles collectifs. »

**Monsieur DURAND**

« Ce n'est pas vrai. »

**Monsieur NAYRAC**

« Je vous dis, il y en a moins que ceux qui vivent dans les collectivités. »

**Monsieur DURAND**

« Éventuellement ! »

**Madame GAZEL**

« On verra bien, on pourra avoir un diagnostic. »

**Monsieur DURAND**

« Enfin, j'ai même été interpellé sur mon lieu de travailler avec des personnes, qui m'ont amené leur facture... »

**Monsieur FABRE**

« Qu'on ne connaissait pas ! »

**Monsieur DURAND**

« Et que je ne les connaissais pas, je vous le jure... »

**Monsieur NAYRAC**

« Tout changement amène des problèmes, mais on le sait bien ... »

**Monsieur DURAND**

« Mais moi, je ne suis pas contre... »

**Monsieur NAYRAC**

« C'est un choix ! »

**Monsieur DURAND**

« Ce que je vous dis, c'est que pour certains Millavois, le prix d'eau n'a pas baissé, voilà, point c'est tout. »

**Monsieur le Maire**

« Je n'ai pas assisté au début de la conversation... »

**Monsieur NAYRAC**

« C'est dommage ! »

**Monsieur le Maire**

« Manifestement, c'est dommage ! Mais je ne sais pas ce qui aura été dit dans un sens ou dans l'autre, mais je crois que, mais peut-être qu'Alain NAYRAC l'a dit, il ne faut pas tirer les conclusions trop vite... »

**Monsieur DURAND**

« Dans les deux sens ! »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais certainement dans les deux sens. Mais il ne faut pas tirer les conclusions trop vite, pour une raison très simple

c'est que la situation..., nous n'avons pas encore l'expertise sur 2018, qui se termine à peine et sur 2017, c'est quand même une année particulière et de césure compte tenu de la fin du contrat. Mais encore une fois, je n'ai pas assisté au début de la conversation, mais les choses étaient peut-être claires dès le départ. Ce qu'il ne faut pas faire aujourd'hui c'est calculer le prix de l'eau sur 2017 sur le montant total de la facture intégrant de fait... »

**Monsieur NAYRAC**

« Je leur ai dit. »

**Monsieur le Maire**

« ... intégrant des rattrapages des abonnements.

Quand on parle du prix de l'eau, vous la gaspillez !

Et donc là on veut bien admettre qu'il y ait eu une variation liée à ce problème donc de caractère semestriel, puis de rattrapage sur 2017, on est d'accord. Aujourd'hui on a des exemples, parce que nous aussi on a fait des tests entre les factures, les consommations inférieures à cent mètres cubes et les consommations supérieures à cent mètres cubes, dans les deux cas, avec bien évidemment, des proportions spécifiques au niveau de consommation, il y a de toutes façon dans les deux cas une baisse du prix au mètre cube de l'eau dans les deux cas, sur la facture de consommation inférieure à cent mètres, pardon... Écoutez, on a fait faire aussi les tests on peut... et les contrôles, on peut vous donner les simulations sur des factures réelles. Donc, écoutez... »

**Monsieur DURAND**

« Jusqu'à quatre-vingt mètres cubes, la bascule se fait à quatre-vingt mètres cubes. »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, il y a la part fixe que vous comptez... »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais la part fixe ou la part pas fixe, on paie l'abonnement la bascule se fait à quatre-vingt... »

**Monsieur NAYRAC**

« Avec la part fixe. »

**Monsieur DURAND**

« Avec la part fixe, moi je paye ma facture, c'est comme votre salaire, vous regardez ce qu'il y a en bas, vous ne regardez pas ce qu'il y a en haut. Je suis désolé. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais c'est ce que je viens de dire. Il faut aujourd'hui, l'important c'est de parler de la même chose, donc du prix du mètre cube eau hors part fixe pour... »

**Monsieur DURAND**

« Moi je parle du prix de la facture ! »

**Monsieur le Maire**

« Aujourd'hui en 2017, on est bien d'accord ! On ne peut pas comparer la facture de 2017 à aujourd'hui, je peux être d'accord avec vous sur une augmentation, qui liée à des raisons très claires qu'a évoquées, Monsieur NAYRAC d'après ce que je comprends, à la fois le basculement du dernier semestre 2017, de la réactualisation de 2017 et des deux taux 2018. Donc là je peux comprendre. Mais comparons ce qui est comparable et ce qui est comparable c'est le prix du mètre cube d'eau hors abonnement... »

**Monsieur DURAND**

« Bon, on en reparle dans un an ! »

**Monsieur le Maire**

« Je suis d'accord et là aujourd'hui sur les simulations, que nous avons fait faire sur différentes factures supérieures et inférieures à cent mètres cubes, dans les deux cas encore une fois avec des proportions différentes on est bien d'accord, mais dans les deux cas, il y a une baisse du prix de l'eau. »

Je mets la délibération, parce que je sais plus si je l'avais fait ou pas, tu m'as perturbé. Est-ce que j'avais mis la délibération aux voix ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Non. »

**Monsieur le Maire**

« C'est fait. »

**Monsieur le Maire**

« Bon, écoutez, alors nous passons à la 35. »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui, c'est fait ! »

**Monsieur le Maire**

« 35 : Cession parcelle - section DL N° 172. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 35 :**

**35. "Cession parcelle section DL n°172 – rue de la Croix Vieille"**

« Alors Monsieur LASSAUVETAT et Madame LUCAS sollicite de la Commune l'autorisation de raccorder leur propriété, située rue de la *Croix Vieille*, au réseau public d'assainissement en servitude sur une parcelle faisant partie du domaine privé communal.

Cette parcelle à usage de terrains vagues ne présentant pas d'intérêt pour la Ville, il leur a été proposé d'acheter cette parcelle qui est mitoyenne à leur propriété.

Un accord est intervenu pour leur céder cette parcelle d'une contenance de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés au prix de trois mille euros.

Donc il est demandé au Conseil municipal :

- De céder à Monsieur LASSAUVETAT et à Madame LUCAS la parcelle dénommée pour trois mille euros ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces et l'acte notarié à intervenir. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Nous passons à la 36 : acquisition de parcelle cadastrée section DO : numéro 24, rue Auguste Monjols. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 36 :**

**36. "Acquisition parcelle cadastrée section Do n°24, rue Auguste Monjols – Indivision MOLINIER/BERTRAND-DEMAY"**

« Alors Monsieur BERTRAND et Madame DEMAY sont propriétaires d'une parcelle située rue *Auguste Monjols* sur laquelle ils construisent leur maison d'habitation. Par une délibération il a été décidé de leur vendre une emprise du domaine public de cent cinquante-deux mètres carrés constituant un délaissé de voirie en vue d'y aménager l'accès de leur habitation moyen un prix de vente de quatre mille cinq cent soixante euros.

Lors du bornage, de ces propriétés, réalisé en mars 2018, le géomètre expert a été noté qu'une parcelle de contenance de cent neuf mètres carrés a été créée en limite de la rue *Auguste Monjols*, en vue de procéder à l'élargissement de cette voie. Donc c'est une bande qu'on trouve le long de la rue. Cette parcelle a été créée sur la parcelle de Madame Thérèse MOLINIER, ainsi que sur la parcelle de Monsieur BERTRAND et Madame DEMAY et leur appartient encore en indivision, alors même qu'elle est aujourd'hui située sur l'emprise de la voie.

Il convient donc de régulariser cette situation en procédant à l'acquisition de cette parcelle cadastrée au prix de deux mille huit cents euros.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'acquérir la parcelle nommée ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout pièce et acte afférant à cette vente. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« La 37 : la mise à disposition des locaux Pôle Petite Enfance. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 37 :**

**37. "Pôle Petite Enfance – Mise à disposition des locaux"**

« Alors le nouveau Pôle Petite Enfance, en cours de construction sur une parcelle rue *Mathieu Prévôt*, sera opérationnelle en février 2019. Il abritera les locaux de l'actuelle crèche municipale.

Considérant que la gestion des lieux d'accueil des jeunes enfants est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale, il convient donc de lui mettre ces nouveaux locaux à disposition.

La présidente de libération a donc pour objet :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention ayant pour objet de mettre des locaux à disposition du CCAS pour une durée de dix-sept ans ;
- Et de fixer les droits et obligations des parties.

Il est donc demandé au Conseil :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le projet de convention ci-joint de mise à disposition pour une durée de dix-sept ans des locaux du Pôle Petite Enfance ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« La 38 : subvention façade, donc la définition du périmètre. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 38 :**

**38. "Subvention façade - périmètre"**

« Bien. En 2017, la Municipalité avait déjà agrandi le périmètre des axes pour allouer des subventions dites : façades.

Le projet du quai *Sully Chaliès* et de la place *Bompaire* demande l'instauration d'une dynamique de revalorisation des façades.

Il est proposé au Conseil :

- De maintenir le même périmètre qu'on avait avant et d'ajouter les façades situées :
- Rue du *Pont de Fer* ;
- Rue de la *Mégisserie*
- Traverse de la *Mégisserie* ;
- Place des *Calquières* ;
- Quai *Sully Chaliès* ;
- Place *Frédéric Bompaire* ;
- Quai de la *Tannerie* ;
- Rue *Antoine Guy*, face côté Tarn.

Alors donc il est demandé au Conseil donc :

- D'approuver cet élargissement ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« La 39 : toujours Monsieur NAYRAC : Concours des maisons fleuries. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 39 :**

**39. "Concours Maisons Fleuries"**

« ... des prix dont le montant variera entre cinquante-cinq euros et quinze euros selon le fleurissement :

- Alors le nombre de candidats, bien sûr est illimité ;
- Seul les habitants de Millau peuvent participer à ce concours, ce qui paraît logique ;
- Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 30 juin au plus tard ;
- Les visites s'effectueront pendant le mois de juillet avec les membres du jury selon les modalités définies, sauf événements climatiques exceptionnels.

Aussi il est proposé au Conseil :

- D'adopter le règlement du concours des maisons fleuries ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions s'y rapportant.

Vous avez le règlement qui est jointe avec. »

**Monsieur ????**

« Il n'y aura pas d'avenant ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Non pas d'avenant. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« La numéro 40 : Madame KECHKECH. Merci, Monsieur NARYRAC. Convention de participation au titre de la prévoyance : avenant N° 1. »

**Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 40 :**

**40. "Convention de participation au titre de la prévoyance : avenant n°1 de prorogation"**

« Cette délibération donc est un avenant, qui donc va nous permettre de proroger la convention que l'on a actuellement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, auprès dans un premier temps de la SMAC, qui le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est devenue TERRITORIA Mutuelle.

Donc c'est une convention on a vu pour six ans ce qui ne devait se terminer le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et pour une facilité de budget et pour pouvoir aller sur une année pleine, on demande en fait de prolonger de trois mois, donc ce qui irait jusqu'au 31 décembre 2019.

Sachant que ça a été le cas hier au CCAS, ainsi qu'à la Communauté de Communes. Voilà, donc au 31 août on a eu un accord de la mutuelle donc TERRITORIA Mutuelle pour cette prolongation, cette prorogation.

Donc on vous demande ce soir :

- D'autoriser le Maire a signé l'avenant de prorogation à la convention de participation avec TERRITORIA Mutuelle, l'offre et le document annexe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant.

Voilà, je ne vous ai pas précisé que cette convention qu'on a, c'est par rapport à la prévoyance, donc le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie de nos agents. Voilà sachant que nous, Collectivité, on participe financièrement par mois à cette collecte, on va dire. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Monsieur le Maire**

« La 40 bis, toujours Madame KECHKECH : la création d'un emploi de contractuel de droit public. »

### **Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 40 Bis :**

#### **40 Bis "Création d'un emploi d'agent contractuel de droit public"**

« Donc comme vous devez le savoir depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, nous avons donc le poste de Directeur Adjoint des Services Ressources et Moyens, qui est vacant.

Donc nous avons passé un appel à candidatures du 15 octobre au 23 novembre 2018. Nous avons réceptionné dix-huit demandes, que nous avons toutes bien étudiées, de ces dix-huit demandes, nous avons reçu quatre personnes, donc dans un jury. Une seule nous a donné satisfaction parmi ces quatre personnes, donc cette personne n'est pas titulaire de la fonction publique.

Du coup voilà, parce qu'on a des lois en fait, on est obligé d'abord dans un premier temps de prendre un titulaire, s'il convient au poste, ensuite on se retourne vers le Centre de Gestion, qui là pour le coup ne nous a présenté personne. Donc voilà comme je vous ai dit les quatre personnes qu'on a reçues, trois ne faisaient vraiment pas l'affaire, malgré qu'ils soient titulaires et donc on s'arrête sur une personne, qui nous a donné satisfaction qu'on a reçu d'ailleurs à deux reprises. Donc pour cela, Monsieur le Maire propose la création de l'emploi d'un agent contractuel de droit public sur la fonction de Directeur Général Adjoint des Services, DGAS pour les Ressources et les Moyens. Donc cet emploi correspondra au grade d'Ingénieur Principal du cadre des Emplois d'Ingénieurs Territoriaux de catégorie A : filière technique. Donc ce sera un emploi à temps complet pour une durée d'un an et quatre mois, donc jusqu'au 30 avril 2020 inclus.

Alors donc vous retrouvez les missions principales de cet agent qui seront :

- D'assister la Direction Générale et les élus dans la définition des orientations stratégiques de la Collectivité et leur mise en œuvre ;
- Accompagner, évaluer, coordonner et soutenir l'activité et l'organisation des services au sein du Pôle Ressources et Moyens ;
- Contribuer à la définition et la conduite du projet managérial et porter les valeurs de l'organisation ;
- Contribuer à la mise en œuvre du système d'information générale de la Collectivité et favoriser les relations transversales au sein du Pôle ;
- Piloter la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources communautaires donc contrôle de gestion, analyse et stratégie financière, GPEEC, maîtrise de la masse salariale, mutualisation des moyens ;
- Accompagner l'évolution et la mise en place en interne des réformes statutaires ;
- Assurer la veille stratégique réglementaire et respectivement, plus spécifiquement sur chaque direction en collaboration avec les responsables ;
- Participer à la définition et la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la Collectivité ;
- Assurer de fortes responsabilités dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation de la politique RH de la collectivité ;
- Élaborer les orientations stratégiques et définir les grandes évolutions du système d'information de la collectivité.

Voilà donc après avis favorable de la commission Ressources Humaines en date du 10 décembre 2018, on vous demande ce soir :

- D'autoriser Monsieur le Maire a créé donc ce poste d'Ingénieur Principal Contractuels pour occuper la fonction de DGAS Ressources et Moyens pour poste à temps complet à compter du 14 janvier 2019 ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Monsieur FABRE ? »

### **Monsieur FABRE**

« Oui alors quand on lit, enfin quand on entend la liste de la nature des fonctions qu'il va occuper, on se demande à quoi servent tous les autres, qui ont été recrutés depuis le début du mandat. Moi, j'avoue qu'on a beaucoup de mal à s'y retrouver, puisque quasiment à chaque Conseil municipal on voit de nouvelles têtes, on ne les connaît plus, on ne sait plus qui est qui, et qui fait quoi. Est-ce que vous auriez, mais je comprends que vous ne l'ayant pas, puisque ça change tellement souvent qu'évidemment qu'il faut l'actualiser, mais est-ce que vous avez quand même, est-ce que vous êtes en mesure de nous donner un organigramme précis officiel ? Quoi ? Non, je ne suis pas en train de plaisanter. On vous demande officiellement un organigramme parce qu'on n'y comprend plus rien, ni nous, ni les Millavois, ni le personnel municipal, d'ailleurs certains qui travaillent à la Mairie ne savent plus qui fait quoi, où on va ? On déménagement les services, bon bref ! Et si vous ne l'avez pas, de confier comme première mission à ce Directeur Général Adjoint du Service Ressources et Moyens, donc confiez lui la mission de rédiger un organigramme, qui va durer quelques semaines puisqu'évidemment tout va être bouleversé à nouveau, mais au moins que pendant quelques semaines, pendant la trêve hivernale, qu'on est au moins cet organigramme comme cadeau de Noël. »

### **Monsieur le Maire**



« Écoutez, Monsieur FABRE, comme je suis de nature à toujours chercher à vous faire plaisir, vous aurez l'organigramme puisque l'organigramme existe et donc je n'aurais aucun mal à vous donner l'organigramme avec les positionnements précis de tous les agents et des postes de direction, organigramme d'ailleurs qui est régulièrement validé en Comité Technique avec l'ensemble des représentants du personnel, comme cela est la règle. Donc c'est avec grand plaisir, Monsieur FABRE, que je pourrai vous faire votre petit cadeau de Noël. »

**Monsieur DIAZ**

« Ce que Monsieur FABRE, il n'a pas compris, c'est que nous on est une *startup*. »

**Monsieur le Maire**

« Oui. Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Est-ce qu'on aura cet organigramme sur le Bulletin municipal ou pas, parce qu'on ne sait pas ce qu'il est devenu ce Bulletin municipal. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur CHIOTTI, je veux bien que ce soit un jeu de rappeler tout le temps les mêmes questions, mais je vous ai répondu la dernière fois, Monsieur CHIOTTI, ne soyez pas aussi taquin.

Donc, je mets la délibération aux voix. »

**Monsieur FABRE**

« On n'a pas eu la réponse. »

**Monsieur le Maire**

« Comment ça ! »

**Monsieur DURAND**

« Pour le Bulletin municipal, on n'a pas eu de réponse. »

**Monsieur le Maire**

« Pour ? »

**Monsieur DURAND**

« Le Bulletin municipal. »

**Monsieur le Maire**

« Mais vous aurez une réponse, Monsieur DURAND, ne soyez pas impatient. »

**Monsieur DURAND**

« Ah, mais vous savez c'est Noël, moi je suis impatient... »

**Monsieur le Maire**

« C'est ce que j'allais dire. »

**Monsieur FABRE**

« On l'aura pour Noël ? »

**Monsieur le Maire**

« Je sais bien que Noël approche, mais soyez pas impatient. »

**Monsieur DURAND**

« Vous allez... »

**Monsieur le Maire**

« Vous allez casser le charme d'arriver à déplier les cadeaux. »

**Monsieur DURAND**

« C'est vrai ! »

**Monsieur le Maire**

« Ne soyez pas impatient ! »

**Monsieur DURAND**

« Plus qu'une semaine ! »

**Monsieur le Maire**

« Plus qu'une semaine, Monsieur DURAND, rassurez-vous, voilà. Si le Père Noël n'a pas de retard, plus qu'une..., on ne sait jamais ... »

**Monsieur DURAND**

« Vous brisé le mythe, d'entrée. »

**Monsieur le Maire**

« Mais vous savez aujourd'hui on ne peut plus se fier à rien ! »

**Monsieur FABRE**

Micro éteint, inaudible

**Monsieur le Maire**

« Pardon ? »

**Monsieur FABRE**

« Les promesses, ça fait longtemps... »

**Monsieur le Maire**

« Exactement et *n'engagent que ceux...*, n'est-ce pas, voilà... »

**Monsieur DURAND**

« Faire une charte... »

**Monsieur le Maire**

« Je mets..., écoutez au moment où vous..., je vous rappelle que vous avez deux Bibles à lire, Monsieur DURAND.

Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Huit voix contre. Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Merci, Madame KECHKECH. »

**Adoptée par 24 voix pour  
8 abstentions**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,  
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur le Maire**

« La 41, Monsieur GINESTE : dérogation à la règle du repos dominical. »

**Monsieur GINESTE rapporte la délibération n° 41 :**

**41. "Dérogation à la règle de repos dominical des salariés pour l'année 2019"**

« Oui bonjour. Cette délibération traite donc de la dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'année 2019, ça concerne donc la loi MACRON, la loi dit : MACRON d'août 2015 sur le repos dominical.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, le Maire peut accorder une dérogation au repos dominical les dimanches désignés pour chaque commerce de détail, après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne pouvant excéder douze par an.

Suite à la demande de nombreux commerçants Millavois souhaitant ouvrir leur établissement certains dimanches de l'année, notamment à l'occasion des soldes, en période estivale, lors de manifestations sportives ou pour les fêtes de fin d'année, il est proposé au Conseil municipal d'accorder un avis favorable dans le respect des procédures prévues par le code du travail.

La liste des dimanches désignés a été définie en concertation avec les représentants des différentes branches d'activités et doit être arrêtée avant le 31 décembre 2018 après avis conforme du Président de la Communauté de Communes, je précise que la CCI a été dans la boucle au niveau de la réflexion ainsi que le local Office du Commerce et de l'Artisanat. Tout salarié employé un dimanche sur autorisation du Maire, percevra une rémunération égale au double de la rémunération normale prévue pour une durée de travail équivalent et un repos compensateur équivalent en temps qui sera accordé par roulement dans la quinzaine qui suit le dimanche travaillé.

Voilà donc je vous fais grâce de la loi, on a une liste de toutes les corporations et de tous les dimanches qui ont été demandés par différentes corporations, le temps avance je vous fais grâce de cette liste.

Vu la demande d'avis au Conseil Communautaire concernant les dérogations à la règle du repos dominical pour l'année 2019.

Considérant que le nombre de dimanches octroyés ne peut excéder douze par an et que la liste des dimanches est arrêtée avec le 31 décembre suivante.

Considérant le dynamisme et l'animation que ces ouvertures contribuent à apporter au commerce local.

Aussi il est proposé au Conseil municipal :

- Premièrement de donner un avis favorable sur l'autorisation d'ouverture des commerces de détail pour douze dimanches pour l'année 2019 et selon la liste en annexe, sous réserve du respect de l'ensemble des procédures prévues par le code du travail et de l'accord du personnel concerné ;
- Et donc d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférant à ce dossier. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Merci Monsieur GINESTE. »

**Adoptée à l'unanimité**

### **Monsieur le Maire**

« Monsieur FAYET : Délégation e Service Publie : rapport annuel d'activité des délégataires pour l'année 2017. »

### **Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 42 :**

#### **42. "Délégation de service Public : rapport annuel d'activité des délégation 2017"**

« Merci, Monsieur le Maire. La ville de Millau a délégué la gestion des Services Publics à différents opérateurs sont concernés :

- L'aire des Camping-car ;
- La fourrière des véhicules terrestres à moteur ;
- L'exploitation du Centre Nautique pour la période hivernale ;
- Le Cinéma ;
- Le site de recyclage d'inertes des *Maltres* ;
- Le parking *Emma Calvé* et le parc de stationnement de voirie ;
- Le parking *Capelle* ;
- Et enfin l'eau et l'assainissement.

Les condensés de chaqu'un des rapports des délégataires sont annexés à la présente délibération. La commission consultative des Services Publics Locaux a été réuni le 4 décembre dernier et a pris acte du rapport d'activité pour l'exercice 2017.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- De prendre acte de ce même rapport d'activité ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches en découlant. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a -t-il des remarques ou des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

### **Monsieur ALIBERT**

« Je suis inquiet moi pour les *Maltres*, le dépôt des inertes des *Maltres*, quand on regarde quatre-vingt dépôts sur une année, c'est une opération un peu *chou blanc*, j'ai envie de dire. Alors que dans nos petits recoins en bord de rivière tout ça, on retrouve des dépôts d'inertes sauvages, je ne sais pas, il y a peut-être une piste, il faudrait faire quelque chose à ce sujet, ou le rapprocher, ou le rendre accessible, ou le fermer et puis en faire un ailleurs plus accessible, quoi. Mais là apparemment il y a un petit problème au local, quoi avec ça. »

### **Monsieur NAYRAC**

« Alors, je vous répondrai Monsieur ALIBERT, vu que je m'occupe des déchets. J'ai demandé qu'il y ait plus de souplesses notamment à la déchèterie de Millau pour « les artisans » qui viennent dimanche vider leur camionnette. Pourquoi ? Parce que justement pour éviter ce que vous dites, pour éviter de nous retrouver avec des déchets sauvages à *la Graufesenque*, ou comme j'ai eu encore ce matin des plaques d'amiante. On en a moins depuis qu'on est un peu plus large mais c'est vrai que ça pose problème, je suis tout à fait d'accord avec vous sur ... »

### **Monsieur la Maire**

« Monsieur FAYET ? »

### **Monsieur FAYET**

« Si je peux compléter effectivement de façon novatrice, nous avons pris la décision cette année de recevoir chacun des délégataires, donc nous avons largement débattu avec chaqu'un. Nous avons effectivement reçu le responsable du site de recyclage, nous l'avons reçu le 17 septembre dernier, l'échange a été fructueux. Mais effectivement tout ce que vous évoquez est bien ressorti. Ce qui semble troubler effectivement l'approvisionnement de ce chantier, c'est effectivement les restrictions de circulation dans Millau, notamment par les *Aumières*. Donc comme c'est indiqué dans le rapport, nous enregistrons donc un déficit important à hauteur de huit mille trois cent cinquante-quatre euros, bien entendu ils ne versent pas de redevance à la Collectivité puisqu'étant en déficit.

Le responsable est très investi, il nous a dit qu'il cherchait des solutions et qu'il allait prochainement nous contacter pour essayer de faire en sorte que davantage de personnes utilisent la décharge. Nous lui avons également indiqué qu'à l'occasion des Marchés Publics, chaque fois que possible bien que nous n'ayons pas la main dessus, nous demanderions aux délégataires, enfin aux personnes qui se verront attribuer les marchés en matière de maçonnerie, en matière de, je ne sais pas, travaux publics, d'essayer effectivement de déposer un maximum chez eux, il est entendu qu'en ce moment il n'y a que les Services municipaux qui déchargent dans ce site. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur FAYET. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Donc les délibérations de Monsieur CONDOMINES sont rapportées par Monsieur NAYRAC. La 43 : concernant les frelons asiatiques. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 43 :**

**43. "Frelons asiatiques"**

« Oui. La ville de Millau n'a plus les moyens techniques ou n'a jamais eu les moyens techniques et humains pour intervenir chez les propriétaires. Le choix de détruire les nids relève donc de la seule appréciation du propriétaire, locataire ou exploitants du terrain privé.

La Ville entend donc soutenir et encourager cette initiative chez les particuliers sur le territoire de Millau.

Les propriétaires se chargeront donc de contacter l'entreprise pour la destruction des nids et transmettront une facture à la Ville pour une prise en charge.

Ainsi il est proposé au Conseil ;

- D'abroger la délibération datée du 25 septembre 2015, portant sur la prolifération des frelons asiatiques ;
- De prendre en charge à hauteur de soixante-cinq euros sur présentation de factures à titre de destruction du nid, une seule facture pourra être présentée par an par le propriétaire à la Ville ;
- De dire que la destruction des nids relève de la responsabilité des propriétaires ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférant à ce dossier.

Je tiens à préciser quelque chose c'est une délibération qu'on a faite, depuis je crois deux ou trois ans. Que cette année on s'est aperçu qu'il y a un nombre de nids de frelons asiatiques, qui est en nette diminution. Alors est-ce que c'est l'effort qu'on a fait ? Est-ce que c'est le climat ? Je ne sais pas. Mais c'est vrai que ça a peut-être porté ses fruits. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Juste d'un ordre technique. Est-ce qu'il y a un numéro à appeler à la Mairie en cas de, enfin quelque chose qui récence les nids connus ou les nids identifiés du moins. »

**Monsieur NAYRAC**

« Alors, C'est la Vie ... »

**Monsieur DURAND**

« ...des Quartiers... »

**Monsieur NAYRAC**

« ... des Quartiers qui a maintenant le numéro, alors on ne peut pas, le problème c'est qu'on connaît certaines personnes qui les détruisent, mais on ne peut pas guider, parce que ça-aussi, ça serait du favoritisme. Ils sont deux, trois à le faire. On a un qu'on préfère parmi..., parce que son système a l'air de bien fonctionner, mais on ne peut pas dire c'est un tel qu'il faut aller voir. »

**Monsieur DURAND**

« D'accord ! Et puis après on a un autre souci lexical celui-là. Qu'est-ce que c'est ce service : *Accueil et satisfaisant des usagers* ? Ça veut dire quoi ça ? »

**Monsieur le Maire**

« Satisfaction des usagers. »

**Monsieur DURAND**

« Mais il y a écrit satisfaisant. »

**Monsieur le Maire**

« Non, c'est satisfaction des usagers. »

**Monsieur DURAND**

« Je vois le gars qui dit : « *Je travaille dans l'accueil satisfaisant des usagers* » ».

**Monsieur le Maire**

« Alors, comme encore une fois, pour vous faire plaisir ça fait partie des cadeaux Noël, Monsieur DURAND... »

**Monsieur DURAND**

« D'accord ! »

**Monsieur le Maire**

« Par contre... »

**Monsieur DURAND**

« On prend un adjectif et on transforme un adjectif. »

**Monsieur le Maire**

« Parce que vous savez qu'on restructure le Guichet Unique... »

**Monsieur DURAND**

« Oui, j'ai cru comprendre, qu'il y avait restructuration. »

**Monsieur le Maire**

« Arrêtez de faire du mauvais esprit ! Comment voulez-vous que nous ayons de échanges sérieux, si vous passez votre temps à faire du mauvais esprit ? »

**Monsieur DURAND**

« Bon, je me tais ! »

**Monsieur le Maire**

« Donc, voilà ! Si non le Père Noël ne passera pas, Monsieur DURAND, vous le savez ! »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais déjà que vous m'avez mis un coup tout à l'heure. »

**Monsieur le Maire**

« Vous savez que nous restructurons le Guichet Unique en bas avec la possibilité d'avoir toutes les demandes qui arrivent sur le même endroit et donc ces nouveaux procédés nous demandent d'évaluer le retour, et j'allais dire, la satisfaction de l'utilisateur vis-à-vis de cette nouvelle capacité d'accueil du Service Public. C'est dans ce sens que lorsque le Guichet sera totalement opérationnel on aura ce dispositif, j'allais dire, d'évaluation de la satisfaction. »

**Monsieur DURAND**

« Donc c'est accueil et satisfaction des usagers, pas satisfaisant des usagers. D'accord voilà OK ! »

**Monsieur le Maire**

« Ceci dit, de la même façon, les choses allant dans ce sens pour les frelons asiatiques, demain vous allez avoir ce fameux accueil et guichet qui vous orientera, qui prendra en compte toutes les demandes, plutôt que d'avoir des entrées spécifiques en fonction des sites sur lesquels vous trouvez. Je vois que ça vous fait un plaisir fou à votre rictus, Monsieur DURAND. »

**Monsieur DURAND**

« Non, je suis... »

**Monsieur le Maire**

« ... ça a l'air de vous passionner. »

**Monsieur DURAND**

« Ça me transporte ! »

**Monsieur le Maire**

« Mais c'est aussi, voilà une nouvelle façon de faire de l'accueil du Service Public. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

## Monsieur de Maire

« La 44, c'est Monsieur DIAZ en parler tout à l'heure le centre d'accueil et d'hébergement d'urgence pour femmes. »

## Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 44 :

### **44. "Centre d'accueil et hébergement d'urgences pour femmes – Aide financière"**

« Alors c'est une délibération, je suis assez satisfait de pouvoir en parler de cette délibération-là, parce que ayant visité le bâtiment, on s'était aperçu que vraiment elles vivaient, les jeunes femmes, qui étaient là-bas, vivaient dans des conditions qui étaient quand même catastrophiques et c'est bien qu'on puisse enfin trouver une solution et cette solution on va la commencer.

Alors c'est pareil, c'est comme le CREA, c'est quelque chose que je voulais qui aille rapidement et qui malheureusement ça ne sera pas aussi rapide qu'on le voudrait parfois. Ce n'est pourtant pas avec la poussée que je leur ai demandée mais ça ne semble pas marcher.

Alors le bâtiment communal est situé donc comme vous le savez avenue *Martel*, est couramment dénommé *Le Logis Millavois*, est mis par une convention du 2 décembre 2013 pour une durée de douze ans à la disposition de l'association *Trait d'Union* pour l'accueil d'urgence des femmes, situé avenue *Martel*. Elle est communale.

Dans le cadre du projet d'humanisation des structures, il est envisagé de réaliser des travaux d'amélioration à ce centre d'accueil, situé comme je vous l'ai dit avenue *Martel*, ce lieu d'accueil offre aujourd'hui une capacité de onze lits, dont dix seulement peuvent être utilisés, parce que l'autre, il est tout simplement sous une dalle où il y a de l'humidité et où il y a des écoulements d'eau.

Alors l'objectif des travaux serait d'augmenter cette capacité à quatorze lits, il a été donc demandé à l'ANAH au titre de l'humanisation de ce centre d'accueil une aide financière de quarante-deux mille euros pour lancer une étude de faisabilité avec deux hypothèses :

- La première l'hypothèse, c'est ce qu'on avait demandé, c'était une rénovation du bâtiment existant, c'est-à-dire qu'on faisait en gros peinture, on refaisait l'électricité, mais on gardait un existant ;
- Et puis la deuxième solution, c'est une réhabilitation avec augmentation à quatorze lits de la capacité d'accueil ;
- Puis il y en a une troisième, qu'on a demandée, qui ne fait pas partie de ceux -là c'est aussi un agrandissement par un bâtiment extérieur ou des genres de bâtisses en bois pour augmenter jusqu'à trente lits ou parce que c'est vrai qu'ils reçoivent même des familles maintenant et donc c'était d'augmenter un peu la capacité d'accueil.

Le Marché Public pour réaliser cette étude a été attribué à la *SCP Olivet-Faillie* pour un montant global de quarante-deux mille euros, ça paraît cher, mais c'est un bâtiment hyper compliqué, puisque que vous le savez tous, c'est partis d'une maison de vigne, qui s'est agrandie, on a grandi, on a grandi, on a fait une pièce par-ci une pièce par-là.

Ce bâtiment a une grande valeur parce qu'il reste relativement discret à la sortie de Millau. Il faut laisser, moi je fais partie de ceux qui disent : « *Il faut laisser dans son état l'extérieur, il ne faut pas qu'il attire la vue et c'est quelque chose qui doit rester là* ». Donc l'agrandissement se ferait plutôt à l'intérieur vers la voie de chemin de fer.

Donc le 9 octobre 2018, le Maire de Millau a signé une convention d'attribution de cette aide de quarante-deux mille euros par l'ANAH.

Donc après avis de la commission Aménagement du 4 décembre 2018, il est demandé au Conseil :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander auprès de l'ANAH une aide financière pour réaliser cette étude de faisabilité de la rénovation et de la réhabilitation du CAHUF ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de cette aide ;
- Et d'accomplir toutes les démarches en découlant, voilà.

Alors j'espère que ça ira vite, c'est le seul souhait qu'on puisse voir le plus rapidement possible, que ces jeunes femmes habitent dans des conditions, je dirais, humaines, parce que c'est compliqué pour elles. »

## Monsieur le Maire

« Merci. Je ne sais pas est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Juste un petit commentaire quand même, parce que moi je veux bien qu'on me prête toutes les dérives possibles, mais quand même dans ce Conseil municipal, il faut quand même un peu regarder dans le rétroviseur et voir tout ce qu'on a listé et tout ce qu'on a prévu en terme d'équipement, quel que soit le public concerné :

- Là nous venons de réagir sur l'urgence sociale de ces dames, qui sont dans un bâtiment aujourd'hui qui est de plus en plus invivable et nous engageons des sommes sur la réhabilitation de ce Centre d'Hébergement ;
- On a parlé tout à l'heure du CREA et on partage votre avis, on aimerait que ça aille plus vite. On a presque une autorisation de programme de près de deux millions d'euros sur le CREA ;
- On a évoqué tout à l'heure l'EHPAD. Sur l'EHPAD on est en train de lancer une maison de retraite de cent quatre-vingt-dix lits, qui attendait depuis des années avec un montant probablement d'investissement à hauteur de vingt-trois millions d'euros ;
- On a parlé du Pôle Petite Enfance en fermant les crèches. On ouvre un Pôle Petite Enfance de six millions d'euros le 4 février.

Donc je veux bien que nous soyons, nous ayons tous les défauts du monde et bien évidemment, nous avons des défauts, nul n'est parfait, mais je considère que rien qu'à la lecture du Conseil municipal de ce soir, je pense que nous ne sommes pas aussi ridicules que ça.

Ceci dit je souhaite pouvoir vous souhaiter une bonne fin d'année, de bonnes fêtes de fin d'année et l'année prochaine. »

**Madame GAZEL**

« On ne la vote pas celle-là ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Celle-là si ! »

**Monsieur le Maire**

« Ah, mais il faut voter celle-là, j'étais tellement... »

Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 2018

Le Secrétaire de Séance

**Laaziza KECHKECH**

Le Maire de Millau,

**Christophe SAINT-PIERRE**